

**LES FRAIS DE SCOLARITÉ,
L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES
ET LA FRÉQUENTATION
DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE**

**COMPARAISON À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE
ET ÉTUDE DE SCÉNARIOS POUR LE QUÉBEC**

**par
Valérie Vierstraete
Professeure adjointe
Département d'économie
Université de Sherbrooke
Juin 2007
À l'intention du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport**

Gouvernement du Québec

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2007

ISBN 978-2-550-50227-2 (PDF)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007

Remerciements

L'auteure tient à remercier :

- M^{me} Maryse Laplante ainsi que MM Frédéric Broussau et Saïkou Diallo, pour leur assistance de recherche;
- M. Pierre Ouellette, pour son soutien toujours généreux;
- MM Claude Royer, du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et Thomas J. Boudreau, pour leur confiance et leur patience;
- le personnel du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, pour leurs réponses à toutes mes questions;
- et M. Yannick Routhier, du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, pour sa disponibilité et sa clairvoyance, et pour avoir souvent joué le rôle « d'amortisseur » à toutes sortes de chocs et de stress.

Cette recherche n'aurait pu être menée à bien sans l'intervention de ces personnes.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	7
PREMIÈRE PARTIE	
UNE COMPARAISON À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE	9
I. ACCESSIBILITÉ, QUALITÉ ET FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE.....	13
II. VUE D'ENSEMBLE DE LA SITUATION EN MATIÈRE DE FRAIS DE SCOLARITÉ	29
2.1 Classification des modalités de paiement et perception	29
2.2 Frais de scolarité perçus en Angleterre, en Australie, au Danemark, aux États-Unis et en France.....	31
2.3 Frais de scolarité perçus au Canada.....	36
III. AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES.....	47
3.1 Aide financière aux États-Unis, en France, en Angleterre, au Danemark et en Australie	47
3.2 Aide financière au Canada	53
IV. ÉTAT DE LA SITUATION EN ONTARIO ET EN COLOMBIE-BRITANNIQUE QUANT À L'ACCESSIBILITÉ AUX ÉTUDES SUIVANT LA HAUSSE DES DROITS DE SCOLARITÉ	61
4.1 Vue d'ensemble de la situation quant aux inscriptions et aux frais de scolarité.....	63
4.2 Études sur l'accessibilité aux études en Ontario et en Colombie-Britannique	66
V. FRÉQUENTATION DES ÉTUDIANTS CANADIENS QUI NE RÉSIDENT PAS AU QUÉBEC ET DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS.....	77
5.1 Frais de scolarité pour les étudiants étrangers et non résidents	77
5.2 Fréquentation des étudiants étrangers au Canada et au Québec	84
5.3 Impact de la présence des étudiants étrangers sur les finances publiques	86
VI. FORMATION CONTINUE.....	89
6.1 Aperçu de la situation de la formation continue au Canada	89
6.2 Frais de scolarité en Ontario et en Colombie-Britannique	91
6.3 Situation au Québec	92
DEUXIÈME PARTIE	
SCÉNARIOS DE VARIATION DES DROITS DE SCOLARITÉ.....	95
VII. MODÉLISATION DES FACTEURS INFLUENÇANT L'ACCESSIBILITÉ À L'UNIVERSITÉ	97
7.1 Présentation du modèle	97
7.2 Les variables retenues	97
7.3 Les résultats.....	100
VIII. LES SCÉNARIOS POUR L'ENSEMBLE DU SECTEUR UNIVERSITAIRE ET LEURS CONSÉQUENCES SUR L'ACCESSIBILITÉ.....	103
IX. RÉPERCUSSIONS DES SCÉNARIOS SUR LES FINANCES	115
9.1 Répercussions sur les crédits fiscaux fédéraux aux parents et aux étudiants.....	115
9.2 Répercussions sur les finances des étudiants et de leurs parents	116
9.3 Répercussions sur les revenus des universités.....	121
9.4 Répercussions sur les finances publiques du Québec.....	123
Conclusion.....	125
Bibliographie.....	127

INTRODUCTION

Le montant des frais de scolarité ou leur mise en place pour les pays qui n'en possèdent pas ou n'en disposent qu'à certains ordres d'enseignement est un sujet de débat dans tous les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), y compris au Québec¹. Il en est de même pour les questions d'accessibilité et de qualité. Depuis une vingtaine d'années, les économies industrialisées font face à un phénomène de hausse de la scolarisation dans l'enseignement supérieur.

À travers la présente recherche, nous allons voir, dans une première partie, quels sont les moyens que différents pays de l'OCDE ont mis en place pour répondre aux besoins croissants de la société moderne en ce qui a trait à une main-d'œuvre de plus en plus qualifiée. Nous allons voir ici, par des revues de la documentation et des analyses de statistiques, les options qu'ont prises un certain nombre de pays en matière d'accessibilité, de qualité, de financement de l'enseignement postsecondaire. Les pays à étudier ont été choisis par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), en fonction des différences qu'ils affichent (par exemple, des frais de scolarité plus ou moins généralisés) ou pour leur proximité avec le Québec, permettant de donner un état des lieux le plus large possible, par conséquent des pistes de réflexion les plus ouvertes possible.

Une deuxième partie de notre recherche portera sur des scénarios éventuels quant aux frais de scolarité. Par exemple, si le MELS décidait d'abolir les frais de scolarité ou, au contraire, de les hausser, que se passerait-il pour les comptes publics? De même, quelles conséquences sur l'accessibilité aux études aurait toute hausse de frais? L'impact de ces scénarios sera expliqué dans cette deuxième partie. Les scénarios ont également été choisis par le MELS, dans le but de donner matière à réflexion et à débat.

La première partie qui suit dresse une vue d'ensemble de la situation de l'enseignement postsecondaire selon différentes modalités, et ce, au Québec, au Canada et à l'étranger. Dans un premier temps, une revue de la documentation existante permettra de tracer un tableau de la situation quant à l'accessibilité, à la qualité et au financement de l'enseignement postsecondaire, principalement universitaire.

1. Quelques titres récents d'une liste non exhaustive :

Robert LACROIX et Michel TRAHAN, *Le Québec et les droits de scolarité universitaire*, Cirano, février 2007, 33 p.
Jean-Luc RATEL, *Qu'en est-il de l'indexation des droits de scolarité?*, CADEUL, décembre 2006, 68 p. INSTITUT ÉCONOMIQUE DE MONTRÉAL, *La hausse des droits de scolarité réduirait-elle l'accessibilité aux études universitaires?*, février 2004, 16 p.

PREMIÈRE PARTIE

UNE COMPARAISON À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE

I. ACCESSIBILITÉ, QUALITÉ ET FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Affirmer que, dans notre économie du savoir, l'enseignement postsecondaire est une nécessité, c'est maintenant une tautologie. Chaque élève, ou parent, ou membre du personnel enseignant souhaiterait qu'il y ait un accès facile à un enseignement supérieur de qualité. Cependant, la question que se posent la plupart des gouvernements est celle-ci : dans un monde économique où les ressources sont rares et la population vieillissante tout en ayant des besoins précis, comment parvenir à assurer le financement d'un enseignement universitaire accessible et de qualité? Nous sommes tous au fait des débats que connaît périodiquement la France, où des universités bondées côtoient de grandes écoles mieux nanties. La Grande-Bretagne s'interroge sur le modèle de gestion de ses universités : sont-elles un bien public à financer par les fonds publics ou un bien privé, à gérer selon les lois du marché? Aux États-Unis, le problème de l'accessibilité et des frais de scolarité très élevés se pose, du moins dans les universités privées².

Selon les critères d'accessibilité, de qualité et de financement à l'enseignement universitaire existe-t-il un modèle « idéal »? Avant même de pouvoir juger du caractère idéal d'un de ces modèles, il faudrait pouvoir classer ces modèles selon leur « performance » en ce qui a trait à l'accessibilité, la qualité, etc. À travers une série d'indicateurs, nous allons comparer le degré d'accessibilité, de qualité et de financement de l'enseignement postsecondaire et, principalement, universitaire au Québec et au Canada, aux États-Unis, en France, en Angleterre, au Danemark et en Australie³.

Une grande partie de nos données proviennent de l'OCDE (*Regards sur l'éducation 2006* et *Analyse des politiques d'éducation 2005-2006*). L'OCDE regroupe la formation professionnelle, la formation technique et la formation universitaire sous le vocable « enseignement tertiaire ». Elle distingue l'enseignement tertiaire de type A de l'enseignement tertiaire de type B. L'enseignement tertiaire de type A correspond à l'enseignement universitaire, alors que le tertiaire de type B comprend la formation professionnelle et collégiale⁴.

2. Contrairement aux idées reçues, Usher et Steele (2006) démontrent qu'en tenant compte des frais de scolarité et du matériel scolaire, le coût de la vie et l'aide financière aux études, la fréquentation d'une université publique est moins coûteuse aux États-Unis qu'elle ne l'est au Canada. Le Québec se classe au premier rang des provinces canadiennes où la poursuite d'études universitaires est la moins coûteuse, mais derrière 29 États américains.

3. Des données comparatives étant peu accessibles pour le Massachusetts et l'État de New York, nous allons considérer les États-Unis dans leur ensemble. La comparaison ne sera pas possible pour tous les indicateurs.

4. Selon l'OCDE, les formations tertiaires de type A ont des contenus très largement théoriques et elles doivent permettre d'acquérir des compétences suffisantes pour accéder à des programmes de recherche de haut niveau et à des professions exigeant de fortes compétences, telles que la médecine, la dentisterie ou l'architecture. En théorie, la durée de ces formations est d'au moins trois ans en équivalent temps plein, mais elle est généralement de quatre ans ou plus. Ces formations ne sont pas données exclusivement dans des universités. Des formations dites « universitaires » dans différents pays ne satisferont pas toutes aux critères à respecter pour être classées dans les formations tertiaires de type A. (OCDE, *Nomenclature des systèmes d'éducation*, Guide d'utilisation de la CITE-97 dans les pays de l'OCDE, 1999).

Accessibilité

L'accessibilité aux études tertiaires (donc postsecondaires) peut être mesurée de différentes façons. La première d'entre elles consiste à vérifier l'évolution de l'effectif dans l'enseignement tertiaire. Les chiffres de l'OCDE donnent cette évolution de 1995 à 2004, en présentant l'évolution de l'effectif, puis l'évolution des taux d'inscription (ces taux étant constitués de la sommation des taux établi pour chaque âge dans la population) et celle de la démographie pour les 15 à 29 ans (voir le tableau 1.1).

Tableau 1.1 : Variation de l'effectif dans l'enseignement tertiaire entre 1995 et 2004 (1995=100) (Canada : entre 1995 et 2002)

Pays ou province	Évolution de l'effectif (Étudiants résidents et étrangers)	Évolution du taux d'inscription	Évolution démographique 15-29 ans
Australie	128	124	104
Canada (1)	104	101	102
Danemark	132	149	88
France	105	113	94
Royaume-Uni	124	126	99
États Unis	n. d.	n. d.	n. d.
Moyenne de l'OCDE	149	151	96
Québec	107	n. d.	100
Québec (1)	104	n. d.	99

Sources : REGARDS SUR L'ÉDUCATION, *Les indicateurs de l'OCDE 2006*, Tableau C2.2, p. 299.

Voir aussi les notes à l'Annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2006).

Pour le Québec, les indices ont été calculés par le MELS/DRSI.

Notes : (1) Années de référence : 1995-2002.

Définitions (annexe 3, p. 9) : La variation de l'effectif dans l'enseignement tertiaire est exprimée sous forme d'un indice sur la base de 1995 = 100. Le nombre d'élèves du tertiaire en 2004 est exprimé comme un pourcentage du nombre d'élèves du tertiaire en 1995. L'impact de l'évolution démographique sur le nombre total d'inscriptions est calculé en appliquant les taux d'inscriptions en 1995 aux données sur la population pour 2004; la variation de la population a été prise en considération quand les taux d'inscriptions pour chaque année d'âge ont été tenus constants au niveau de 1995. L'impact des variations des taux d'inscription est calculé en appliquant les taux d'inscriptions pour 2004 sur les chiffres de la population pour 1995. Cela signifie que, pour 2004, les taux d'inscriptions pour chaque année d'âge ont été multipliés, pour 1995, par la population pour une année d'âge afin d'obtenir le nombre total d'élèves auquel on pourrait s'attendre si, depuis 1995, la population avait été constante.

Comme on peut le remarquer, l'effectif du tertiaire, y incluant les étudiants résidents et étrangers, a augmenté dans tous les pays considérés, mais plus faiblement cependant que la moyenne de l'OCDE. De plus, pour la plupart des pays étudiés, c'est l'accroissement des taux d'inscription qui explique l'augmentation de l'effectif dans le tertiaire. Il n'y a qu'au Canada et en Australie que l'évolution démographique contribue, quoique marginalement, à expliquer la hausse de l'effectif.

En analysant, selon le groupe d'âge, la part de la population dont la formation est universitaire, on peut également observer que l'accès à cet enseignement s'est amélioré dans le temps (voir le tableau 1.2). Par ailleurs, on constate que la croissance est plus forte lorsque le niveau de départ est assez bas. C'est le cas en France, notamment, où le pourcentage de la population avec une formation universitaire a doublé selon le groupe d'âge : il n'est que de 11 % parmi les personnes âgées de 45 à 54 ans, mais il passe à 22 % pour les celles qui sont âgées de 25 à 34 ans. C'est le cas au Québec également, où ce taux est passé de 17 % à 27 %. Toutefois, pour les pays qui partent d'un seuil plus élevé, la progression est, en général, beaucoup moins rapide. Il semble même y avoir un plafond ou une certaine stagnation autour de 30 % (cas des États-Unis).

Tableau 1.2 : Pourcentage de la population ayant une formation universitaire en 2004 selon le groupe d'âge

	45-54 ans	25-34 ans
Australie	22	27
Canada	20	27
Danemark	26	27
France	11	22
Royaume-Uni	16	23
États-Unis	31	30
Moyenne OCDE	17	24

Source : Regard sur l'éducation 2006, Tableau A1.3a, p. 41.

Canada	20	27
Québec	17	27

Source : Enquête sur la population active 2004, Statistique Canada.

L'accessibilité ne se mesure pas uniquement en fonction du nombre d'élèves qui s'inscrivent à un diplôme ou qui le reçoivent. Elle se mesure également en fonction de l'évolution du profil socio-économique de ces élèves. À notre connaissance, il n'y a pas d'étude, faite à l'échelle internationale, qui analyse et compare le statut socio-économique des étudiants de l'enseignement tertiaire. De telles études étant souvent difficiles à mener sur le plan national du fait qu'elles nécessitent de larges bases de données, une comparaison à l'échelle internationale serait d'autant plus problématique⁵.

5. On peut citer l'étude ERASMUS à propos des étudiants en Europe. Cependant, cette étude ne touche que les étudiants ayant étudié à l'étranger (voir Manuel Souto Otero and Andrew McCoshan, 2006). On peut aussi citer USHER et CERVENAN qui déterminent un indice d'accessibilité par les taux de participation et de diplomation, la proportion des étudiants dont le père n'a pas de diplôme universitaire et la non-parité dans la représentation des deux sexes à l'université. Sur 13 pays, le Royaume-Uni arrive 3^e, les États-Unis 4^e, le Canada 5^e, l'Australie 6^e et la France 8^e.

Les études à l'échelle nationale que nous avons pu consulter semblent indiquer une hausse de l'inscription, dans le secteur universitaire, des étudiants issus des familles les moins nanties ou des communautés culturelles. Partout, pourtant, ces personnes restent sous-représentées dans la population étudiante. Les étudiants dont les antécédents sont plus modestes préféreraient un enseignement supérieur de type court (collèges au Canada ou aux États-Unis, instituts universitaires de technologie, par exemple, en France, etc.), ce qui accroît leur sous-représentation dans les universités. À l'université, ils seraient par ailleurs sur-représentés dans les sciences sociales ou humaines.

Dans une étude de la commission européenne⁶, il est indiqué qu'alors qu'au cours des trente dernières années, tous les pays de l'Union européenne ont augmenté de manière significative leur population étudiante, ce phénomène ne s'est pas accompagné d'une réduction significative des inégalités dans l'accès aux études supérieures. Ce constat ne doit pourtant pas conduire au désaveu des systèmes d'aide financière. « Il est en effet incontestable qu'ils ont permis à des étudiants de milieux défavorisés d'entamer des études supérieures ». Le déséquilibre dans les taux de participation résulte d'un double mécanisme de sélection sociale. Au moment de l'inscription dans l'enseignement supérieur : les jeunes des milieux défavorisés sont proportionnellement moins nombreux à entamer des études, une donnée qui est corrélée avec le niveau d'éducation des parents. Mais aussi dans les niveaux inférieurs du système d'enseignement, car plus ceux-ci sont socialement sélectifs, plus les enfants des classes sociales défavorisées sont arrêtés dans leur progression.

Les succès obtenus par les élèves du secondaire constituerait un élément qui peut affecter l'accessibilité aux études postsecondaires. L'OCDE organise des examens transnationaux, tels que le « PISA » ou Programme international pour le suivi des acquis des élèves, qui vérifient les aptitudes en mathématiques, lectures et sciences des élèves du secondaire. Parmi les endroits considérés, les élèves du Québec ont obtenu les meilleurs résultats lors du dernier examen, soit en mathématiques, en 2003 (voir le tableau 1.3). Sur le plan statistique, ces résultats sont semblables à ceux du Canada et de l'Australie, et supérieurs à ceux des autres États. Par contre, ce n'est pas le cas aux États-Unis où les résultats des élèves sont inférieurs à la moyenne de l'OCDE.

6 Commission européenne, *Questions clés de l'éducation, volume I, l'aide financière aux étudiants de l'enseignement supérieur en Europe*, Eurydice, 1999, pp.197-198.

Tableau 1.3 : PISA 2003 – Mathématiques

	Moyenne	Erreur-type	Intervalle de confiance de 95 %	
			Inférieure	Supérieure
Québec	537	4,7	528	546
Canada	532	1,8	529	536
Australie	524	2,1	520	528
Danemark	514	2,7	509	520
France	511	2,5	506	516
États-Unis	483	2,9	477	489
Moyenne OCDE	500	0,6	498	502

Source : Patrick BUSSIÈRE, Fernando CARTWRIGHT et Tamara KNIGHTON, *À la hauteur : Résultats canadiens de l'étude PISA de l'OCDE. La performance des jeunes du Canada en mathématiques, en lecture, en sciences et en résolution de problèmes. Premiers résultats de 2003 pour les Canadiens de 15 ans*, Statistique Canada, 2004, Tableau B1.1, p. 72.

Un autre fait marquant est que les résultats en mathématiques du PISA sont fortement corrélés avec le statut professionnel parental. Ainsi, pour l'ensemble de l'OCDE, les élèves situés dans le quantile supérieur selon l'indice de statut professionnel parental obtiennent un meilleur résultat que les autres, supérieur de plus de 90 points par rapport à ceux situés dans le quantile inférieur. La même conclusion s'applique aux élèves issus de familles ayant des revenus plus modestes. Or, les jeunes ayant de moins bons résultats au secondaire — mesurés ici à l'échelle internationale par les résultats du PISA — risquent de se retrouver en moins grand nombre au collège ou à l'université.

Par ailleurs, entre pays, il y a des différences notables. Ainsi, en France, un élève d'origine défavorisée aura 4,3 fois plus de risque d'obtenir de faibles résultats au PISA, en mathématiques, qu'un élève d'origine privilégiée (dans le quantile supérieur de l'indice socioéconomique), alors que ce risque ne sera que de 2,7 fois au Canada, la moyenne de l'OCDE se situant à 3,5 (voir le tableau 1.4). Si l'on se fie à cet indicateur pour prédire l'accès au collège ou à l'université, on peut supposer que, parmi les pays considérés, le Canada est le pays le plus égalitaire, la France étant celui qui l'est le moins.

Tableau 1.4 : PISA 2003 Mathématiques

Rapport de cotes (odds ratio) de la probabilité des résultats les plus faibles en mathématiques chez les élèves dont le statut socioéconomique est le plus faible et chez ceux dont il est le plus élevé.

	Rapport de cote	Erreur-type
Canada	2,7	0,21
Australie	3,2	0,40
Danemark	4,1	0,37
France	4,3	0,51
États-Unis	3,8	0,34
Moyenne OCDE	3,5	0,08

Source : OCDE, *Regards sur l'éducation 2006*, Tableau A6.1, p. 96.

Note : En France, le risque pour un élève issu d'un milieu défavorisé de se situer au bas de l'échelle des aptitudes en mathématiques est de 4,3 fois plus élevé que celui d'un élève issu d'un milieu privilégié. À noter par ailleurs que le rapport de cotes, pour le Canada, est significativement inférieur à la moyenne de l'OCDE.

À noter que le Québec se situe dans une perspective légèrement moins égalitaire que le Canada, mais beaucoup plus que la moyenne des pays de l'OCDE avec 12 % de la variance de rendement qui est expliquée par le statut socioéconomique comparé à 22 % pour la moyenne des pays de l'OCDE (voir le tableau 1.5).

**Tableau 1.5 : PISA 2003 Mathématiques
Variance du rendement des élèves au Canada**

	Variance de rendement
Canada	0,10
Terre-Neuve-et-Labrador	0,16
Île-du-Prince-Édouard	0,10
Nouvelle-Écosse	0,13
Nouveau-Brunswick	0,09
Québec	0,12
Ontario	0,09
Manitoba	0,06
Saskatchewan	0,11
Alberta	0,12
Colombie-Britannique	0,10
Moyenne OCDE	0,22

Source : BUSSIÈRE et autres, *op. cit.*, Statistique Canada, chap. 4, Tableau 4.7.

Note : 10 % de la variance du rendement des élèves est expliquée par le statut socioéconomique (SSE) au Canada, tandis que, pour le Québec, elle est de 12 % et, pour la moyenne des pays de l'OCDE, elle est de 22 %.

Qualité

Différents indicateurs permettent de mesurer la qualité de l'enseignement universitaire. Un premier indicateur de la qualité de l'éducation universitaire pouvant être utilisé est le taux de « survie »⁷. Cet indicateur permet de mesurer quelle proportion d'élèves parvient à obtenir un diplôme au terme de leurs études. En moyenne, dans les pays de l'OCDE, le taux de survie dans les études universitaires est de l'ordre de 70 %, ce qui donne, cependant, un taux d'abandon de 30 %. Cet indicateur est manquant pour plusieurs des pays étudiés ici, mais l'OCDE (2006) nous indique que le taux de « survie » à l'université est, en 2004, de 67 % en Australie, 78 % au Royaume-Uni, mais seulement 54 % aux États-Unis (voir le tableau 1.6). En combinant au faible taux de d'obtention d'un premier diplôme universitaire⁸ le fait qu'en France, l'université est accessible à tout titulaire d'un diplôme de fin d'études secondaires, on peut supposer que, dans ce pays, le taux de survie est faible.

Tableau 1.6 : Taux de survie dans l'enseignement tertiaire de type A (2004)

	Tous les programmes	Durée des programmes		
		De 3 à 5 ans	De 5 à 6 ans	Plus de 6 ans
Australie	67	n.d.	n.d.	n.d.
Canada	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Danemark	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
France	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Royaume-Uni	78	78	84	53
États-Unis	54	n.d.	n.d.	n.d.
Moyenne OCDE	70	71	77	8

Source : OCDE, *Regards sur l'éducation 2006*, Tableau A3.2, p. 62.

	Tous les programmes	Programmes		
		Baccalauréat	Maîtrise	Doctorat
Québec 2003-2004	n.d.	68	71	56

Source : MELS, *Indicateurs de l'éducation 2006*, Fiches 3.6, 3.7 et 3.8.

7. Le taux de « survie » se calcule comme le rapport entre le nombre d'élèves qui obtiennent leur diplôme et le nombre d'élèves qui s'étaient inscrits au programme x années auparavant, « x » étant la durée normale du programme.

8. Le taux d'obtention d'un premier diplôme universitaire, calculé en proportion de la population d'âge « normal » pour l'obtention du diplôme, est de 26 % en France, contre 33,6 % aux États-Unis, en 2004. La moyenne de l'OCDE est de 35 % (OCDE 2006).

Cet indicateur peut refléter la qualité de l'enseignement universitaire, dans le sens où un abandon important en cours d'études peut signifier que le soutien offert par l'établissement d'enseignement ne permet pas à l'étudiant de réussir son programme. Dans ce cas, faut-il privilégier une « sélection » à l'entrée, à l'exemple des grandes écoles en France, ce que refusent de faire les universités? Devrait-on plutôt laisser la chance à chacun de faire ses preuves, quitte à « gaspiller » des ressources financières? Toutefois, un fort taux d'abandon peut également signifier que la préparation offerte par les écoles primaires et secondaires est inadéquate, ou encore que la durée des études se révèle trop longue pour les étudiants, étant donné le coût d'opportunité des études (manque de revenus, frais de scolarité ou offre d'emploi importants en période de prospérité économique⁹).

Le taux de rendement de l'enseignement tertiaire est un bon indicateur de la pertinence de l'enseignement au regard du monde du travail. On le rappelle, le taux de rendement privé calcule la différence entre tous les coûts privés de l'éducation assumés par l'élève par rapport aux bénéfices privés sur le plan financier qui seront obtenus dans sa vie professionnelle en raison de son diplôme. Quant à lui, le taux de rendement public calcule la différence des coûts sociaux de l'éducation assumés par l'État en rapport avec les impôts et taxes qui seront payés en sus parce que la personne diplômée obtient un meilleur salaire que celle qui ne l'est pas. Il faut préciser que certains bénéfices sociaux, telles l'amélioration du bien-être de la population, sa condition de santé, la baisse de criminalité, sont difficilement mesurables, surtout pour une comparaison à l'échelle internationale; ici, ils ne sont pas pris en considération. Les estimations de l'OCDE (2006) donnent un taux de rendement privé et social élevé dans les trois pays pour lesquels le calcul est effectué et qui nous intéressent¹⁰. Les estimations du MELS pour le Québec sont, elles aussi, élevées.

Tableau 1.7 : Taux de rendement annuel privé et public de l'obtention d'un diplôme du tertiaire (2003)

	Hommes		Femmes	
	Privé	Public	Privé	Public
Danemark	8,3 %	7,8 %	8,1 %	6,9 %
Royaume-Uni	16,8 %	13,7 %	19,6 %	16,1 %
États-Unis	14,3 %	14,1 %	13,1 %	13,0 %

Source : OCDE, *Regards sur l'éducation 2006*, Tableaux A9.6 et A9.8, p. 157-158.

9. Le coût d'opportunité des études universitaires, en France par exemple, est élevé malgré la quasi-inexistence des frais de scolarité. En effet, la structure des cours à l'université (cours de jour, études à temps plein, etc.) ne permet quasiment pas aux élèves d'avoir un travail à temps partiel (hormis les emplois d'été).

10. Au Canada, Alan Stark (2007) compare les taux de rendement de différents programmes d'études universitaires pour 1995 et 2002. Tous programmes confondus, sauf médecine, il trouve un taux de rendement de 11.2 % pour des études de baccalauréat pour les femmes, contre 9.3 % pour les hommes, en 2002, en baisse par rapport à 1995.

Taux de rendement annuel, privé et public, de l'obtention d'un baccalauréat (2001)

	Hommes		Femmes	
	Privé	Public	Privé	Public
Québec	10,1 %	11,5 %	12,5 %	10,7 %

Source : Marius DEMERS, « La rentabilité du baccalauréat », *Bulletin statistique de l'éducation*, n° 32, MELS, septembre 2005, Tableau 3, p. 6.

Comme le taux de rendement se calcule directement en fonction du niveau de formation immédiatement inférieur, le gain salarial pour les femmes en passant du secondaire au tertiaire peut être très élevé, comparativement aux frais occasionnés. En effet, pour un homme diplômé du secondaire, il est toujours possible d'obtenir un emploi permanent lui assurant un certain revenu, alors que les femmes diplômées du secondaire ne pourront accéder, souvent, qu'à des emplois plus précaires, moins protégés par conventions collectives, par conséquent moins bien rémunérés. De ce fait, pour les femmes, l'accès aux études postsecondaires peut se révéler très rentable, et plus largement que pour les hommes, comme c'est le cas au Royaume-Uni et au Québec (voir le tableau 1.7). On remarque également que le rendement de l'enseignement tertiaire est plus faible pour la société que pour l'individu, sauf pour les hommes au Québec. Cela peut s'expliquer par le fait que la société prend en charge, une partie plus ou moins grande, des coûts de l'éducation (les calculs ont été faits en 2003, soit avant la hausse des frais de scolarité au Royaume-Uni, ce qui explique l'écart important entre les deux taux) et n'en retire qu'une partie des bénéfices (essentiellement par les revenus fiscaux plus élevés tirés des salaires des diplômés). Il est évident que la variation des frais de scolarité entraînerait des changements dans les taux de rendement, par exemple à la hausse pour le taux privé et à la baisse pour le taux public en cas de baisse des frais de scolarité et vice versa.

Enfin, la qualité des universités se juge plus habituellement par l'enseignement ou la recherche. À ce titre, il existe plusieurs palmarès des universités. Ceux-ci sont compilés soit par domaine, par exemple médecine, administration, soit globalement par région ou pays.

À l'échelle internationale, les deux classements globaux les plus cotés sont celui du Times de Londres¹¹ et celui de l'Université Shanghai Jiao Tong¹².

Depuis 2004, le Times publie dans son édition hebdomadaire sur l'éducation — Times Higher Education Supplement (THES) — un palmarès annuel des 200 meilleures universités au monde. Ce classement est basé sur quatre critères sectoriels : qualité de la recherche, employabilité des sortants, vision internationale et qualité de l'enseignement, mais surtout sur une évaluation globale des pairs (qui compte pour 40 % de la note).

11. <http://www.thes.co.uk>

12. <http://www.ed.sjtu.cn/ranking2006.htm>

L'Université Shanghai Jiao Tong réalise, depuis 2003, un palmarès annuel des 500 meilleures universités au monde. Ce classement permet d'évaluer la qualité de la recherche surtout. Il est basé sur un certain nombre de critères tels que le nombre de citations de recherche, de publications d'articles dans les revues spécialisées, de prix Nobel et de médailles Fields (en mathématiques). Il a un biais envers les sciences pures puisque les publications dans les revues *Nature* et *Science*, à elles seules, ont un poids de 20 % dans l'indice. Par ailleurs, cela favorise les universités anglo-saxonnes spécialisées en sciences pures au détriment des universités non anglophones ou de celles qui mettent un plus grand accent sur l'enseignement ou sur les sciences sociales.

Les deux palmarès indiquent clairement la domination des grandes universités américaines. En effet, parmi les 20 premières universités, on retrouve 11 universités américaines dans le classement du Times et on en compte 17 dans celui de l'Université Shanghai Jiao Tong.

Par contre, si l'on tient compte des 200 ou 500 « meilleures universités » comparativement au poids de la population, on observe que le rendement de certains pays comme l'Australie et le Danemark est excellent. Leurs universités se classent parmi les meilleures et, par rapport à leur population, ces pays ont une forte proportion d'universités de bonne qualité (voir les tableaux 1.8 et 1.9).

**Tableau 1.8 : Palmarès international des 200 meilleures universités – 2006
Selon le Time Higher Education Supplement**

Rang	Pays	Top 20	Top 51	Top 100	Top 200	Population en 2005 (en millions)	T-200/Pop
1	États-Unis	11	22	33	54	296	18,2 %
2	Royaume-Uni	4	8	15	29	60	48,3 %
3	Australie	1	6	7	13	20	65,0 %
6	France	1	2	5	7	61	11,5 %
8	Canada		3	3	7	32	21,9 %
11	Québec		1	1	2	7	28,6 %
16	Danemark			1	3	5	60,0 %
Pays de l'OCDE		18	46	90	176	1 169	15,1 %

Sources : Times Higher Education Supplement, World University Rankings 2006, <http://www.thes.co.uk>. Données sur la population : Statistiques de l'OCDE : <http://stats.oecd.org/WBOS/Default.aspx?QueryName=254&QueryType=View>

Notes : Les universités québécoises sont incluses dans le total canadien. Population et ratio : pays de l'OCDE seulement.

Tableau 1.9 : Palmarès international des 500 meilleures universités – 2006
Selon l'Université Shanghai Jiao Tong

Rang	Pays	Top 20	Top 100	Top 200	Top 300	Top 400	Top 500	Population en 2005 (en millions)	T-500/Pop
1	États-Unis	17	54	87	118	140	167	296	56,4 %
2	Royaume-Uni	2	11	22	33	37	43	60	71,7 %
5	Canada		4	8	16	19	22	32	68,8 %
6	France		4	6	12	17	21	61	34,4 %
10	Australie		2	6	9	11	16	20	80,0 %
13	Danemark		1	3	4	4	5	5	100,0 %
14	Québec		1	2	3	3	5	7	71,4 %
	Pays de l'OCDE	20	99	189	282	368	457	1 169	39,1 %

Sources : Université Shanghai Jiao Tong, 2006. <http://ed.sjtu.edu.cn/ranking2006.htm>; Données sur la population : Statistiques de l'OCDE : <http://stats.oecd.org/WBOS/Default.aspx?QueryName=254&QueryType=View>

Notes : Les universités québécoises sont incluses dans le total canadien. Population et ratio : pays de l'OCDE seulement.

Dans ces classements, le Québec fait bonne figure. Selon le Times, deux universités québécoises sont parmi les 200 meilleures. Par ailleurs, dans le classement de l'Université Shanghai Jiao Tong, cinq universités québécoises comptent parmi les 500 premières.

Financement

Si l'on compare les dépenses de sources publiques et de sources privées effectuées par les établissements d'enseignement¹³, par élève à temps plein, on s'aperçoit que c'est aux États-Unis qu'elles sont le plus élevées; elles sont de l'ordre de 24 000 \$ US par élève en 2003 (le présent calcul étant pour l'ensemble de l'enseignement tertiaire.). À titre de comparaison, ces dépenses se situent à moins de 11 500 \$ US¹⁴ par élève, en moyenne, dans l'OCDE (moyenne simple). En ce qui a trait aux dépenses universitaires par élève, le Québec se situe entre les États-Unis et les autres pays, c'est-à-dire qu'il dépense moins que les États-Unis, mais plus que les autres pays, y compris le Canada (voir le tableau 1.10).

13. Cet indicateur peut donner une idée des dépenses (publiques et privées) consenties par élève pour les salaires, les infrastructures, le matériel pédagogique, les programmes. Les dépenses pour l'aide aux élèves ne sont pas comptabilisées ici.

14. Les sommes en dollars US sont calculées en fonction des parités de pouvoir d'achat.

Tableau 1.10 : Dépenses annuelles au titre des établissements d'enseignement par étudiant en 2003
Converties en équivalents \$ US sur la base de la parité des pouvoirs d'achat

	Ensemble du tertiaire	Type A
Australie	12 406 \$	13 331 \$
Canada ¹	19 992 \$	18 567 \$
Danemark	14 014 \$	n. d.
France	10 704 \$	11 303 \$
Royaume-Uni	11 866 \$	n. d.
États-Unis	24 074 \$	n. d.
Moyenne OCDE	11 254 \$	n. d.

Source : OCDE, *Regards sur l'éducation 2006*, Tableau B1.1a, p. 200.

Note : 1. Les données du Canada sont pour l'année 2002.

Canada		18 941 \$
Québec		20 290 \$

Source : ACPAU et Statistique Canada pour la comparaison Québec-Canada.

On peut mesurer également l'effort national consenti en exprimant ces dépenses en proportion du PIB par habitant. Dans l'OCDE en moyenne, les dépenses au titre des établissements d'enseignement, par élève équivalent temps plein, et pour l'ensemble du tertiaire, représentent 43 % du PIB par habitant. L'Australie, la France, le Royaume-Uni consacrent pour chaque élève, une somme qui représente une part du PIB par habitant plus faible que la moyenne de l'OCDE pour les établissements d'enseignement tertiaire. Toutefois, les États-Unis et le Canada consacrent, respectivement, à chaque élève une somme qui représente 64 % et 66 % du PIB par habitant.

Au chapitre des dépenses universitaires (type A) par étudiant, les sommes consacrées par le Québec équivalent à 75 % de son PIB par habitant. Ce pourcentage est plus important que celui du Canada, où les sommes correspondent à 61 % du PIB par habitant, celui de l'Australie où elles correspondent à 43 %, celui de la France où elles équivalent à 40 % et qu'en moyenne celui des pays de l'OCDE où elles représentent 44 % (voir le tableau 1.11).

Tableau 1.11 : Dépenses annuelles par élève en 2003 en proportion du PIB par habitant

	Ensemble du tertiaire	Type A
Australie	40 %	43 %
Canada ¹	66 %	61 %
Danemark	46 %	n. d.
France	38 %	40 %
Royaume-Uni	40 %	n. d.
États-Unis	64 %	n. d.
Moyenne OCDE	43 %	44 %

Source : OCDE, *Regards sur l'éducation 2006*, Tableau B1.4, p. 206.

Note : . Les données du Canada sont pour l'année 2002.

Canada		61 %
Québec		75 %

Source : ACPAU et Statistique Canada.

On peut analyser les dépenses au titre des établissements d'enseignement tertiaire selon la provenance, publique ou privée, des fonds. À noter que les frais de scolarité payés par les élèves constituent des fonds privés. Par contre, si les élèves reçoivent une bourse pour couvrir une partie de ces frais, cette somme sera comptabilisée par l'OCDE comme dépense publique. En moyenne, dans l'OCDE, les dépenses publiques pour le tertiaire représentaient, en 2003, 1,1 % du PIB, alors que les dépenses privées représentaient une somme inférieure à 0,4 %, pour un total de 1,4 % du PIB (voir le tableau 1.12). Le Royaume-Uni consacrait une part plus faible à l'enseignement tertiaire (1,1 % du PIB) et la France se situait dans la moyenne. Les autres pays considérés dépensaient une plus grande part de leur PIB pour les établissements d'enseignement du tertiaire, jusque 2,4 % du PIB au Canada et 2,9 % aux États-Unis.

Tableau 1.12 : Dépenses annuelles au titre des établissements d'enseignement en 2003 en pourcentage du PIB

	Ensemble du tertiaire			Total
	Dépenses publiques	Dépenses privées	Total	Type A
Australie	0,8	0,8	1,5	1,4
Canada ¹	1,3	1,0	2,4	1,4
Danemark	1,7	0,1	1,8	n. d.
France	1,1	0,2	1,4	1,1
Royaume-Uni	0,8	0,3	1,1	n. d.
États-Unis	1,2	1,6	2,9	n. d.
Moyenne OCDE	1,1	0,4	1,4	1,2

Source : OCDE, *Regards sur l'éducation 2006*, Tableau B2.1b, p. 221.

Note 1 : Les données du Canada sont pour l'année 2002.

C'est aux États-Unis que la part du privé est la plus importante; l'Australie suit. Cependant, il faut noter que, depuis lors, la part du privé a augmenté au Royaume-Uni, à la suite de la hausse des frais de scolarité en 2003. Entre 1995 et 2003, il y a eu croissance des dépenses au titre des établissements d'enseignement tertiaire dans tous les pays (voir le tableau 1-13) étudiés, une croissance toutefois inférieure à celle observée en moyenne dans les pays de l'OCDE. Cette croissance fut surtout d'origine privée en Australie et au Royaume-Uni, et d'origine publique aux États-Unis.

Tableau 1.13 : Variation des dépenses au titre des établissements d'enseignement entre 1995 et 2003 (1995 = 100)

	Ensemble du tertiaire		
	Dépenses publiques	Dépenses privées	Total
Australie	93	185	125
Canada ¹	137	138	138
Danemark	n. d.	n. d.	126
France	n. d.	n. d.	n. d.
Royaume-Uni	106	179	120
États-Unis	167	115	133
Moyenne OCDE	n. d.	n. d.	146

Source : OCDE, *Regards sur l'éducation 2006*, Tableau B2.2, p. 223.

Note 1 : Pour le Canada, variation entre 1995 et 2002.

Enfin, la répartition entre financements, public et privé, en 2003 au sein des établissements d'enseignement tertiaire montre que la France (81,3 %) et le Danemark (96,7 %) assument une part publique du financement qui est supérieure à la moyenne de l'OCDE (76,4 %). C'est aux États-Unis (36,7 %) et en Australie (34,8 %) que les dépenses des ménages (essentiellement en frais de scolarité) représentent la plus grande part du financement privé des établissements d'enseignement tertiaire en 2003 (voir le tableau 1.14).

Les établissements d'enseignement universitaire québécois bénéficient principalement d'un financement public (67,8 %). Quant à la part des ménages, elle correspond à 11,0 % du financement total, comparativement à la situation canadienne où les proportions sont, respectivement, de 52,9 % et de 21,6 %.

Tableau 1.14 : Répartition du financement public et privé des établissements d'enseignement, en 2003

	Ensemble du tertiaire				Total type A			
	Financement public	Financement privé			Financement public	Financement privé		
		Dépenses des ménages	Autres dépenses au privé	Total du financement privé		Dépenses des ménages	Autres dépenses au privé	Total du financement privé
Australie	48,0 %	34,8 %	17,2 %	52,0 %				
Canada ¹	56,4 %	20,6 %	23,0 %	43,6 %				
Danemark	96,7 %	3,3 %	n.d.	3,3 %				
France	81,3 %	11,8 %	6,9 %	18,7 %				
Royaume-Uni	70,2 %	18,5 %	11,2 %	29,8 %				
États-Unis	42,8 %	36,7 %	20,4 %	57,2 %				
Moyenne OCDE	76,4 %		n.d.	23,6 %				

Source : OCDE, *Regards sur l'éducation 2006*, Tableau B3.2b, p. 237.

Note 1 : Les données du Canada sont pour l'année 2002.

Canada	52,9 %	21,6 %	25,5 %	47,1 %
Québec	67,8 %	11,0 %	21,2 %	32,2 %

Source : ACPAU et Statistique Canada.

Somme toute

Dans ce premier chapitre, nous avons observé que, de façon générale, les taux d'inscription au tertiaire et la délivrance des diplômes (ou sanction des études) universitaires ont augmenté au cours des dernières années. Il semble bien y avoir tendance à l'accroissement de l'accessibilité ou, du moins, de la participation. Même s'ils

fréquentent davantage l'université qu'auparavant, les moins nantis la fréquentent moins que les mieux nantis, ce qui s'explique, du moins en partie, par la scolarité des parents.

Le Danemark se distingue par une forte sanction des études et de bonnes universités, l'importance des dépenses publiques et, en corollaire, un taux de rendement public inférieur à celui des autres pays (voir le tableau 1.15).

De son côté, l'Australie se distingue aussi par une forte sanction des études et de bonnes universités. Toutefois, l'importance des dépenses publiques est moindre.

La France, où le financement des universités repose sur une part importante de financement public, obtient les résultats les moins élevés. Et ce, autant pour la sanction des études, que pour la qualité de ses universités et la dépense par étudiant.

Tableau 1.15 : Rang selon divers indicateurs utilisés

	Proportion des 25-34 ans ayant une formation universitaire en 2004	Nombre d'universités dans le TOP 200 Times sur la population en 2006	Nombre d'universités dans le TOP 500 Jiao Tong sur la population en 2006	Dépense par étudiant type A en 2003	Importance du financement public dans la dépense en 2003	Taux de rendement public tertiaire en 2003
Québec	2	4	3	1	2	3*
Canada	2	5	3	2	4	n. d.
États-Unis	1	6	6	n. d.	6	2
Royaume-Uni	6	3	3	n. d.	4	1
France	7	7	7	4	2	n. d.
Danemark	2	1	1	n. d.	1	4
Australie	2	1	2	3	6	n. d.

* Québec = universitaire 2001.

Le financement de l'enseignement universitaire dépend, en plus ou moins grande partie, des frais de scolarité payés par les étudiants. Une vue d'ensemble de la situation sera dressée dans le prochain chapitre, quant aux frais de scolarité imposés en formation professionnelle, en formation technique et à l'université, à temps plein, et ce, pour le Québec, dans le reste du Canada, dans le Massachusetts et dans l'État de New York, en Angleterre, en France, au Danemark et en Australie. Cependant, l'information n'est pas toujours disponible pour tous les ordres d'enseignement et pour tous les pays. En ce qui concerne certains pays (le Danemark, notamment), nous n'avons pas pu dresser le tableau complet de la situation. Pour présenter l'état des lieux, nous avons choisi de classer les pays selon les modalités généralement retenues pour le paiement des frais de scolarité, et ce, en suivant Chapman et Ryan (2003).

II. VUE D'ENSEMBLE DE LA SITUATION EN MATIÈRE DE FRAIS DE SCOLARITÉ

Les frais de scolarité sont constitués des droits de scolarité et des autres frais afférents obligatoires payés par les élèves ou leurs parents. Sauf indication contraire, les données ont été obtenues à la fin de l'année 2006 dans les sites Internet de divers ministères. Les frais, tous exprimés en dollars canadiens, ont été convertis selon le taux de change publié le 9 février 2007 dans *The Economist*.

2.1 Classification des modalités de paiement et perception

a. Système sans frais de scolarité

Actuellement¹⁵, très peu de pays conservent un système où les élèves et étudiants ne paient pas de frais de scolarité. On observe qu'une charge de frais peut être imposée si la durée des études dépasse une norme déterminée : c'est le cas en Allemagne dans différents *Landers*.

De plus, les finances publiques sont fortement sollicitées dans les pays industrialisés. Par exemple, il suffit de penser aux dépenses de santé croissantes et à celles qui sont liées aux questions de sécurité. Par ailleurs, une tension croissante sur ces finances existe en raison du vieillissement de la population. C'est pourquoi la plupart des gouvernements des pays de l'OCDE ont décidé qu'ils ne peuvent pas soutenir, à eux seuls, le financement de l'éducation non obligatoire. Des frais de scolarité existent donc dans la majorité des pays.

b. Existence des frais de scolarité, à payer par l'étudiant¹⁶

Dans un tel système, les étudiants participent directement au financement de leur éducation, en couvrant une partie des frais qui y sont liés¹⁷. Comme l'éducation apporte de grandes externalités positives, c'est-à-dire des avantages qui reviennent à l'ensemble de la société, et pas uniquement aux élèves et étudiants, les gouvernements des pays de l'OCDE assument tout de même une bonne part du coût de la formation et, de plus, ils apportent une aide aux élèves et étudiants qui éprouveraient des difficultés à payer leurs frais de scolarité.

En effet, sans aucune aide, certains élèves et étudiants pourraient subir une contrainte de prix (Junor et Usher, 2004). Ainsi, avant d'entamer des études, un étudiant va souvent effectuer (même si cela est plus ou moins conscient) une comparaison entre le coût de ses études et les avantages escomptés du diplôme (généralement le surcroît de salaire que perçoit le diplômé par rapport au non-diplômé). Un étudiant va se trouver devant une contrainte de prix s'il pense que les avantages prévus ne sont pas suffisants pour compenser les coûts de son éducation (que les coûts soient trop élevés ou les avantages attendus, trop faibles). Cette contrainte va alors affecter directement la société dans son ensemble. En effet, si la population étudiante qui se trouve dans la même situation est

15. Différents pays ne faisaient payer aucuns frais de scolarité à leurs étudiants dans le passé. Par exemple, en Australie, de 1973 à 1983, les frais de scolarité ont été abolis à l'université.

16. Par opposition à l'ancien étudiant.

17. Nous n'entrerons pas ici dans le débat du montant « idéal » que devraient payer les étudiants.

nombreuse, le nombre de personnes qualifiées ne sera pas optimal, dans le sens où celles-ci seront sous-représentées par rapport aux besoins de la société en main-d'œuvre qualifiée. C'est pourquoi, généralement, le gouvernement d'un pays qui exige des frais de scolarité, offre également une aide financière à sa population étudiante. De plus, cette mesure en est une de justice de redistribution permettant aux moins nantis d'avoir, tout de même, accès aux études supérieures. C'est cette situation qui a cours au Canada et aux États-Unis, par exemple¹⁸.

Cependant, malgré cette aide financière, la population étudiante peut encore subir une contrainte de liquidité. Celle-ci survient quand cet effectif ne peut avancer les fonds nécessaires pour couvrir les frais de scolarité qui lui sont propres, ou même les frais de subsistance. Là encore, la société subira une perte. En effet, par manque de fonds immédiats, il y a risque qu'une certaine partie de la population étudiante ne puisse s'engager dans des études. Cela peut se comprendre dans un système où les banques sont peu enclines à accorder des prêts bancaires (non garantis par le gouvernement) aux personnes qui étudient et qui, contrairement au cas d'un prêt hypothécaire ou automobile par exemple, n'ont pas de bien collatéral à déposer en garantie. C'est pourquoi les gouvernements garantissent les prêts aux étudiants. Cependant, outre les aides financières disponibles, certains pays ont adopté un autre système qui permet de pallier le problème : le paiement de frais de scolarité par l'ancien étudiant.

c. Existence des frais de scolarité à payer par l'ancien étudiant

Pour un gouvernement qui adopte un tel système, l'idée est simple. Au lieu de faire payer les frais de scolarité par l'étudiant pendant qu'il est aux études (ou les faire payer par sa famille), les frais sont payés par l'ancien étudiant, une fois qu'il met un terme à ses études¹⁹ (et, idéalement, une fois qu'il a reçu son diplôme). Ce système a été mis en place en 1989 en Australie, pays précurseur dans le domaine. L'idée en était que les étudiants qui ne pouvaient pas assumer leurs frais de scolarité au moment de l'entrée à l'université puissent en différer le paiement après avoir reçu leur diplôme. De cette façon, la contrainte de liquidité disparaît, du moins en partie, le gouvernement accordant, implicitement, une forme de prêt à l'étudiant qui le souhaite pour la durée de ses études. Ce système a l'avantage de favoriser la gratuité de l'éducation²⁰ au moment où elle est reçue. Toutefois, un escompte est accordé à l'étudiant qui paie une partie ou la totalité des frais de scolarité au moment de son inscription.

La forme des frais de scolarité, tels qu'ils peuvent être perçus (ou pas), nous donne un schéma d'analyse de ces frais dans différents pays, que nous utilisons dans la section suivante.

18. Le détail des aides financières sera donné plus loin.

19. Le système vise les universités principalement.

20. Sans considérer ici les frais de subsistance et le manque à gagner pendant les études.

2.2 Frais de scolarité perçus en Angleterre, en Australie, au Danemark, aux États-Unis et en France

a. Pays sans frais de scolarité

➤ *Le Danemark*

Au Danemark, le système éducatif public est gratuit à tous les ordres d'enseignement. Nous n'avons pas trouvé d'information pouvant y confirmer la présence d'une surcharge si la durée des études dépasse une durée prédéterminée. Toutefois, des « frais d'usage » doivent être payés dans certaines écoles réservées aux adultes. L'enseignement supérieur est divisé en deux secteurs : le secteur collégial, qui offre une éducation supérieure de type professionnel (de type court) ou technique (cycles de 3 à 4 ans conduisant, depuis 2003, à un baccalauréat technique dans la plupart des cas) et les universités. L'enseignement secondaire supérieur offre également des programmes professionnels. De même, certains établissements d'enseignement privés offrent ces programmes au secondaire, mais ils sont minoritaires. Ils demandent alors des frais de scolarité. Une gratuité comparable est notée en Allemagne²¹ et en Italie.

b. Pays avec frais de scolarité payables par l'étudiant

➤ *Les États-Unis*

Aux États-Unis, la plus grande partie de la formation professionnelle et technique se donne au postsecondaire. À cet ordre d'enseignement, on trouve des collèges communautaires, des instituts techniques, des écoles privées techniques offrant des programmes professionnels et techniques. Les collèges communautaires offrent, généralement, des programmes de deux ans menant à un *associate degree*, ainsi que des programmes plus courts, qui peuvent être techniques. Certains étudiants, après une ou deux années d'études au collège communautaire, se dirigent vers un collège offrant des programmes de quatre ans (*four-year-college*) ou vers une université, donc vers des programmes qui sont plus théoriques. Des établissements d'enseignement privés, à but lucratif ou non lucratif, offrent également des programmes techniques et non techniques.

Les frais de scolarité sont payables par les élèves au moment de l'entrée dans leur programme. Ces frais varient selon que l'étudiant a obtenu ou non un diplôme, la durée des études (quatre ans, deux ans, moins de deux ans), le genre d'établissement d'enseignement (public, privé à but lucratif ou non lucratif), le lieu d'origine de l'étudiant et l'État considéré. Dans le présent rapport, seuls l'État du Massachusetts et celui de New York sont considérés (voir le tableau 2.1).

21 Une majorité des *Länders* allemands ne demandent pas de frais de scolarité aux étudiants qui fréquentent l'université. Cependant, la plupart d'entre eux imposent une surcharge de frais aux étudiants qui étudient plus longtemps que ce que les autorités jugent une durée « normale » des études (plus de cinq ou sept ans, selon le champ d'études). Cependant, il faut noter que les *Länders* qui n'imposent pas de frais prévoient en mettre en place prochainement, sauf trois d'entre eux. En effet, la cour constitutionnelle allemande a confirmé, au début de l'année 2005, que les *Länders* avaient la possibilité de fixer leurs propres frais, sans que le gouvernement allemand ne puisse l'interdire. Même si la « surcharge » pour études trop longues existe depuis 1997 dans certains *Länders*, les frais proprement dits n'ont été mis en place que depuis 2006 (trois *Länders* les appliquent actuellement). De la même façon, tout citoyen de l'Union européenne (et ceux du Liechtenstein, de la Norvège ou de l'Islande) ne paie pas de frais de scolarité dans les établissements d'enseignement supérieur au Danemark. En revanche, depuis août 2006, les nouveaux étudiants venant d'un pays hors de l'Union européenne doivent assumer des frais.

Tableau 2.1. Frais de scolarité moyens, pour un élève non diplômé, en 1^{re} inscription (2003-2004) au tertiaire²²

en \$ CAN

		Étudiants		
		du District	de l'État	d'un État voisin
Établissements d'enseignement publics				
<i>Quatre ans</i>				
	Massachusetts	6 800 \$	6 800 \$	15 100 \$
	New York	5 800 \$	5 800 \$	11 600 \$
<i>Deux ans</i>				
	Massachusetts	3 200 \$	3 200 \$	9 300 \$
	New York	3 500 \$	3 600 \$	6 600 \$
<i>Moins de deux ans</i>				
	Massachusetts	4 900 \$	6 800 \$	6 800 \$
	New York	8 700 \$	8 700 \$	8 700 \$

Source : NCES, IPEDS

22. Pour le calcul des frais de scolarité, les établissements d'enseignement sont classés selon la durée des études (NCES 2006).

- Moins de deux ans : établissements d'enseignement qui offrent des programmes de moins de deux ans, en dessous du baccalauréat. Cela inclut les écoles professionnelles, dont les programmes n'excèdent pas 1 800 heures de cours.
- De deux à quatre ans : établissements d'enseignement qui offrent des programmes d'au moins deux ans, mais de moins de quatre ans. Cela inclut les écoles professionnelles dont le programme dure au moins 1 800 heures et les établissements d'enseignement universitaire avec des programmes de moins de quatre ans. Cela n'inclut pas les établissements d'enseignement offrant le baccalauréat, même si celui-ci peut être terminé en trois ans.
- Quatre ans : établissements d'enseignement qui offrent des programmes d'une durée d'au moins quatre ans, et ceux qui offrent des programmes qui relèvent d'une scolarité de baccalauréat et des études de 3^e cycle.

Tableau 2.1. Frais de scolarité moyens, pour un élève non diplômé, en 1^{re} inscription (2003-2004) au tertiaire - suite

Établissements d'enseignement privés à but lucratif		
<i>Quatre ans</i>	Massachusetts	15 400 \$
	New York	16 300 \$
<i>Deux ans</i>	Massachusetts	17 300 \$
	New York	13 600 \$
Moins de deux ans	Massachusetts	13 600 \$
	New York	10 600 \$
Établissements d'enseignement privés à but non lucratif		
<i>Quatre ans</i>	Massachusetts	24 700 \$
	New York	18 000 \$
<i>Deux ans</i>	Massachusetts	12 700 \$
	New York	9 100 \$
Moins de deux ans	Massachusetts	s. o.
	New York	12 700 \$

Source : NCES, IPEDS

Ces frais peuvent être comparés à la moyenne des États-Unis pour un étudiant n'ayant pas reçu de diplôme, à temps plein et fréquentant un établissement d'enseignement du district auquel il appartient. En 2003-2004, les frais de scolarité moyens étaient de 2 100 \$ pour un établissement d'enseignement public (deux ans), de 5 400 \$ (public, quatre ans) et de 18 100 \$ (privé à but non lucratif, quatre ans). Ces frais avaient augmenté de 12 % à 17 % en 2005-2006 par rapport à l'année précédente (NCES 2006). Des frais moins élevés reflètent le fait que les établissements d'enseignement public reçoivent des subventions du fédéral.

➤ *La France*

En France, la formation professionnelle peut être donnée par les lycées techniques relevant du secondaire. Dans ce cas, la scolarité est gratuite dans les établissements d'enseignement publics. À l'enseignement supérieur, les étudiants doivent payer des frais de scolarité. Ces frais varient non seulement entre les différents secteurs de l'éducation supérieure (grandes écoles, universités, lycées techniques), mais aussi entre les établissements d'enseignement (écoles d'ingénieurs contre écoles commerciales, par exemple). Cependant, dans les établissements d'enseignement publics, les étudiants ne paient que des frais modérés. Par exemple, en 2006-2007, les frais étaient de 250 \$ pour une année dans un cursus licence (non diplômé), dans un établissement public d'enseignement supérieur. Les frais de scolarité varient dans les grandes écoles. Par

exemple, dans les écoles publiques d'ingénieurs, les frais de scolarité pour une année sont d'environ 600 \$. Dans les écoles vétérinaires, les frais de scolarité s'élèvent à 1 120 \$ par année. En revanche, les écoles de commerce sont, en très grande majorité, privées. Les frais de scolarité y sont plus élevés, variant entre 6 900 \$ et 10 800 \$ par année. Les écoles normales supérieures, enfin, visent à former des enseignants et des chercheurs de haut niveau. Dans ces écoles, les étudiants français sont fonctionnaires; par conséquent, ils reçoivent un salaire pendant leur scolarité (remboursable si l'étudiant ne rentre pas dans la fonction publique après avoir obtenu son diplôme).

c. Pays où existent des frais de scolarité payables par l'ancien étudiant

➤ *L'Australie*

En Australie, le schéma de paiement des frais de scolarité est différent, que l'on considère la formation professionnelle et technique ou la formation universitaire. C'est dans le cadre universitaire que le paiement des frais de scolarité se fait par l'ancien étudiant.

La formation professionnelle et technique se donne en Australie, soit dans des collèges privés, soit dans des instituts publics, les TAFE (Technical And Further Education)²³. Les TAFE offrent plusieurs degrés de formation, parmi lesquels le *Certificate* d'une durée allant de quelques semaines à 6 mois, et le *Diploma* (allant de 18 à 24 mois d'études), de même que l'*Advanced Diploma*. Ce dernier peut également être complété à l'université et il dure de 24 à 36 mois. Un *Diploma* peut permettre d'accéder à l'université avec deux ou trois semestres de cours crédités dans un programme universitaire apparenté. Les étudiants inscrits à un programme de TAFE subventionné par le gouvernement (ce qui exclut les étudiants internationaux et ceux qui sont inscrits à des cours de 3^e cycle ou à des cours de courte durée) paient des frais de scolarité minimes. En effet, ces frais sont de 1,02 \$ par heure de contact par étudiant avec un minimum de 40 heures sur une période continue de 12 mois et un maximum de 640 heures, soit 650 \$ au maximum²⁴ et 40 \$ au minimum. À cela peuvent s'ajouter des frais de service (pour une année et un programme de 540 heures ou plus, le montant à la Swinburne University of Technology est de 135 \$ par exemple, Swinburne 2006). Les frais sont payables au moment de l'inscription.

Dans les universités, le gouvernement a mis en place, en 1989, le HECS (*Higher Education Contribution Scheme*). Selon ce système, les étudiants (principalement ceux qui n'ont pas encore reçu de diplôme) ont la possibilité de différer le paiement de leurs droits de scolarité. Par contre, les étudiants qui payent au moins 80 % de leurs frais de scolarité, avant une date donnée au début de leur année de scolarité, reçoivent un escompte : c'est le gouvernement qui paie les 20 % qui restent. Il en est de même pour tout paiement de 390 \$ ou plus : un escompte de 20 % est reçu également dans ce cas. En 2005, 23 % des étudiants payaient leurs frais de scolarité à l'inscription (Australian Government 2007) contre 15 % en 1989 (Jackson 2002)²⁵.

23. Certaines universités ont également une division « TAFE ».

24. Ce sont les frais imposés par le gouvernement de Victoria qui sont rapportés ici. Ailleurs en Australie, ils peuvent être légèrement différents. Ainsi, les étudiants du Queensland ont été amenés à payer un maximum de 800 \$ par année (Queensland Government 2006).

25. À noter que ce pourcentage regroupe non seulement les étudiants admissibles au HECS, qui paient tous leurs frais de scolarité à l'inscription, mais également les étudiants non admissibles au programme d'aide HECS (2 % du total en 2005).

À la fin de l'année 2003, les universités ont été autorisées à augmenter leurs frais de scolarité d'un montant maximal de 25 %. Pour les étudiants nouvellement inscrits, les frais de scolarité à payer pour l'année 2006-2007 s'échelonnent entre 3 100 \$ au maximum pour les secteurs que le gouvernement juge prioritaires (éducation, soins infirmiers) et un maximum de 6 500 \$ (droit, médecine, dentisterie). Deux autres catégories de frais de scolarité existent. Pour la comptabilité, le commerce, l'ingénierie, les sciences, les frais s'élèveront au maximum à 5 600 \$ par année. Pour les arts, la psychologie, les sciences sociales et la linguistique, le montant maximal des frais sera de 3 900 \$ par année. Depuis 2005, les universités peuvent augmenter les frais de scolarité du montant de l'inflation d'une année sur l'autre (par exemple, un étudiant ayant des frais de scolarité de 4 700 \$ lors de sa première année, devra payer 4 800 \$ la deuxième année et 4 900 \$ la troisième, en supposant une inflation de 2,4 %).

➤ *L'Angleterre*

En Angleterre, la formation professionnelle se donne après l'âge de 16 ans (fin de l'enseignement obligatoire)²⁶. Les entreprises participent à la formation et y contribuent financièrement. Pour les élèves anglais âgés de moins de 19 ans, il n'y a pas de droits de scolarité dans les établissements d'enseignement professionnel publics. Toutefois, des frais d'inscription ou d'examen peuvent exister. Les étudiants âgés de plus de 19 ans doivent payer des frais de scolarité, sauf à certaines conditions (perception d'une allocation de chômage ou de subsistance versée par le gouvernement, réfugié reconnu, étudiant qui n'a pas acquis toutes les formations de base, soit une formation entière dite de niveau 2²⁷, ou qui s'inscrit en vue d'une première formation). Les frais de scolarité pour les étudiants anglais âgés de plus de 19 ans sont, par exemple, de 800 \$ au Hadlow College²⁸. Pour un programme de soins esthétiques, ils sont de 1 500 \$ au Hertford Regional College²⁹.

À l'enseignement tertiaire, le système actuel anglais relatif aux frais de scolarité a été mis en place en 1998-1999. Avant cette date, les étudiants ne payaient pas de frais pour leur scolarité au collège et à l'université. Les montants des frais de scolarité sont maintenant déterminés en fonction du revenu familial des étudiants. Ainsi, en 2005-2006, les nouveaux étudiants ne payaient aucuns frais de scolarité si le revenu familial était inférieur à 43 200 \$. Dans ce cas, les frais sont payés par le gouvernement. Entre 43 200 \$ et 64 200 \$, une aide progressive est disponible pour aider à payer les frais de scolarité, qui varient donc selon le revenu familial. Pour tout revenu supérieur à 64 200 \$, les frais de scolarité sont au maximum de 2 300 \$. Pour les nouveaux étudiants inscrits en septembre 2006, le montant maximal des frais est de 5 900 \$ par année. Ce montant est variable selon la filière et l'université choisies. Cependant, à partir de 2006-2007, le montant des frais n'est plus payable à l'entrée à l'université puisque tout étudiant, qui le souhaite, pourra contracter un prêt couvrant ses frais de scolarité, lequel sera remboursable après les études. Les frais de scolarité qui peuvent être payés par les étudiants au collège et à l'université, ne seront augmentés qu'au rythme de l'inflation jusqu'en 2010.

26. Il existe également un système d'apprentissage directement en entreprise.

27. « Level 2 qualification ».

28. http://www.hadlow.ac.uk/content/fees_and_finance_fe.html

29. <http://www.hrc.ac.uk>

2.3 Frais de scolarité perçus au Canada

Au Canada, des disparités importantes existent en matière de frais de scolarité entre les provinces. Cependant, dans chacune d'entre elles, sauf au Québec en formation professionnelle, des frais de scolarité doivent être payés, au moment de l'inscription, par l'étudiant (ou sa famille).

Collèges

Au Canada, il est difficile de distinguer la formation professionnelle de la formation technique. En effet, si, au Québec, la formation professionnelle est donnée principalement au secondaire par les commissions scolaires, elle est offerte ailleurs au Canada dans les collèges communautaires ainsi que dans des écoles ou collèges techniques ou professionnels. Un même lieu (le collège) donnant les deux formations, professionnelle et technique, il devient nécessaire de constituer des critères de différenciation entre les deux types de formation. Cela n'est pas aisé à faire et, pour appliquer la distinction entre les deux formations, l'on peut se reporter aux définitions d'organismes fédéraux.

Une définition de la formation professionnelle est donnée par Statistique Canada, dans le cadre de son *Enquête sur les effectifs des programmes de formation professionnelle*. La formation professionnelle y est définie comme « l'éducation et la formation qui préparent une personne à occuper un emploi qui exige des compétences et la connaissance de procédures bien définies pour l'utilisation d'outils, de machinerie, d'instruments ou d'équipement. La formation professionnelle diffère de la formation technique parce qu'elle insiste davantage sur les habiletés manuelles d'une profession que sur le contenu théorique. » (Oderkirk et Skof, 1997, p. 5).

Dans le cas qui nous occupe ici, une telle définition n'est pas directement utilisable. En effet, nous ne pouvons pas analyser chaque programme offert dans les collèges canadiens pour décider s'il s'agit ou non de formation professionnelle. Un moyen plus simple est de suivre la définition donnée par Statistique Canada toujours, pour son Enquête nationale auprès des diplômés (END). En effet, la formation professionnelle y est définie en fonction de la durée des études. Ainsi, les diplômés de la formation professionnelle sont des « diplômés des programmes de métiers spécialisés (cours de formation préalable à l'emploi) dont la durée est normalement d'*au moins trois mois* » et aussi des « diplômés des programmes d'études postsecondaires (programmes *d'un an ou plus* dont les conditions d'admission sont habituellement l'obtention d'un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent) dispensés dans les collèges d'arts appliqués et de technologie (CAAT), les CEGEP, les collèges communautaires, les écoles techniques et autres établissements d'enseignement semblables » (Boothby, 2000, p. 14). En revanche, dans l'*Enquête sur la population active*, il semble que les formations de moins de trois mois puissent également être considérées comme de la formation professionnelle (Boothby, 2000). Boothby (2000) ajoute qu'il « existe des ambiguïtés même au sein de la définition assez précise de la formation professionnelle utilisée par l'END, et il y a des personnes dans l'échantillon dont la présence est difficile à concilier avec les critères d'inclusion. Bon nombre des difficultés rencontrées dans l'échantillon de l'END peuvent

être attribuables à la très grande diversité des systèmes de formation professionnelle au sein des provinces et territoires. » (p. 25)

Il faut ajouter également que, dans bon nombre de provinces (par exemple, la Saskatchewan ou la Nouvelle-Écosse), la formation professionnelle repose, essentiellement ou en partie, sur la formation d'apprentis. Comme ici il s'agit de comparer des frais de scolarité, il est évident que ce type de formation ne peut être comparé à de la formation en établissement d'enseignement. En effet, en apprentissage, l'employeur assumant une grande partie des frais liés à la formation (notamment par la perte de productivité découlant de l'embauche de l'apprenti), les frais de scolarité y sont moindres.

Compte tenu de cette situation, il nous a semblé approprié de comparer les frais de scolarité pour la formation de quelques métiers particuliers uniquement, choisis pour leur caractère indéniable de métiers « professionnels » et non « techniques », et offerts dans toutes les provinces : arts culinaires, menuiserie, soudure, plomberie. Même si ne prendre que ces métiers est limitatif, cela permet d'obtenir une vision des disparités de frais de scolarité sur presque l'ensemble des provinces (nous avons écarté les provinces où ces métiers sont offerts en apprentissage). Les frais sont ceux de la première année pour les métiers où la formation dure plus de douze mois et, pour les autres, ils sont ceux de la durée réelle de formation. Le cas échéant, ils sont basés sur la moyenne simple des frais de différents collèges d'une même province.

Tableau 2.2 : Droits de scolarité annuels en vigueur dans les collèges pour 2006-2007 pour quelques métiers particuliers

	Î.P.E.	C.-B.	Man.	Ont.	N.-B.	N.-E.
Arts culinaires	6 450 \$	2 904 \$	1 569 \$			
Plomberie	3 250 \$	3 900 \$	2 051 \$			
Menuiserie	3 250 \$	3 900 \$	2 101 \$			
Soudure		3 060 \$	2 521 \$			
Plupart des programmes				1 820 \$	2 600 \$	2 600 \$

Source : Sites Web des collèges.

Pour les métiers mentionnés ci-dessus, une moyenne simple des frais de scolarité en formation professionnelle peut être estimée à 3 000 \$ annuellement. À noter que les frais en formation d'apprentis peuvent être estimés à l'intérieur d'une fourchette variant de 300 \$ à 500 \$.

À la différence des frais réclamés par les universités, les données sur les frais de scolarité au collège ne font pas l'objet d'une recension systématique de la part de Statistique Canada. Il est donc difficile d'obtenir des données précises et de déterminer les frais de scolarité de chaque programme, de chaque collège, de chaque province au Canada, cela

étant hors de notre portée dans le présent rapport (pour mémoire, au Québec seulement il y a huit programmes de formation pré-universitaire, sans compter les doubles cheminements et le baccalauréat international. À cela s'ajoutent les programmes techniques, regroupés dans cinq familles de programmes).

Nous avons donc choisi de tenir compte des données du Council on Post-Secondary Education du Manitoba³⁰ qui, chaque année, détermine les frais de scolarité par enquête téléphonique, pour les collèges du Canada. On comprendra donc que ces données ne font aucune différence entre formation technique ou formation de type général. De plus, ces frais représentent des frais de scolarité moyens, mais la moyenne n'est pas pondérée par le nombre d'étudiants. Si certains programmes à frais très élevés sont très prisés par les étudiants, il est possible que ces moyennes sous-estiment la réalité vécue par l'effectif étudiant. Le tableau 2.3 illustre l'évolution des frais de scolarité au collège dans les diverses provinces canadiennes, en dollars constants, pour la période allant de 1993-1994 à 2004-2005. Le Québec n'y est pas illustré, les cégeps ne prélevant pas de droits de scolarité. Des frais afférents, de l'ordre de 200 \$ annuellement, y sont toutefois appliqués. Afin de mieux refléter la réalité de chacune des provinces, c'est l'indice des prix à la consommation de chaque province qui a été utilisé comme déflateur des séries (et non pas l'indice des prix canadiens).

30. COUNCIL ON POST-SECONDARY EDUCATION, « Statistical compendium », Manitoba, Fall 2006.

Tableau 2.3 : Frais de scolarité au collège au Canada (en dollars constants de 2005)

	1993-94	1994-95	1995-96	1996-97	1997-98	1998-99	1999-00	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05
Canada	1 202,00	1 309,19	1 355,53	1 602,10	1 745,97	1 903,51	2 047,55	2 060,10	2 223,13	2 309,59	2 403,63	2 460,97
Terre-Neuve-et-Labrador	991,94	1 078,41	1 207,85	1 427,55	1 538,37	1 689,09	1 664,52	1 616,04	1 599,10	1 560,93	1 516,96	1 489,81
Île-du-Prince-Édouard	1 790,68	1 895,28	1 865,92	2 442,97	2 413,15	2 424,53	2 395,15	2 300,81	3 644,20	3 548,22	3 425,96	3 354,42
Nouvelle-Écosse	982,25	975,48	998,84	1 227,27	1 202,23	1 373,64	1 762,47	1 985,99	2 173,00	2 325,88	2 353,51	2 466,61
Nouveau-Brunswick	754,59	1 001,18	985,69	1 457,39	1 906,83	2 370,23	2 800,00	2 710,64	2 665,74	2 578,08	2 493,96	2 560,29
Ontario	1 155,35	1 271,39	1 365,25	1 545,89	1 669,56	1 819,29	1 947,98	1 931,62	1 911,27	1 909,43	1 895,28	1 860,57
Manitoba	1 053,94	1 091,44	1 115,63	1 260,34	1 438,97	1 534,92	1 634,31	1 435,31	1 398,60	1 377,01	1 352,84	1 326,37
Saskatchewan	1 363,07	1 542,54	1 714,02	1 922,91	2 069,89	2 228,95	2 389,37	2 537,51	2 675,87	2 839,57	3 023,36	3 226,78
Alberta	1 255,41	1 378,34	1 460,67	1 685,95	2 045,78	2 332,96	2 522,57	2 675,70	2 785,52	2 868,74	2 940,72	3 154,77
Colombie-Britannique	1 591,98	1 591,49	1 556,09	1 541,80	1 530,56	1 526,38	1 509,91	1 481,92	1 384,61	1 903,41	2 691,24	2 775,37

Source : COUNCIL ON POST-SECONDARY EDUCATION OF MANITOBA, 2006.

La situation des frais de scolarité dans les collèges reflète des schémas différents entre les provinces. Ainsi, c'est au Manitoba que les frais de scolarité sont les plus faibles (si l'on exclut le Québec), soit 1 326 \$, et à l'Île-du-Prince-Édouard qu'ils sont les plus élevés, soit 3 354 \$. Cependant, c'est au Nouveau-Brunswick que les frais ont le plus augmenté au cours de la période (plus de 240 % de 1993-1994 à 2004-2005). La Nouvelle-Écosse et l'Alberta suivent (+150 %). Cependant, depuis 2000-2001, on note, dans certaines provinces, des baisses de frais de scolarité en dollars constants : -7,5 % à Terre-Neuve-et-Labrador et au Manitoba, -5.5 % au Nouveau-Brunswick. On notera, enfin, que les frais ont beaucoup augmenté depuis 2001-2002 en Colombie-Britannique (+100 %), pour s'établir à 2 775 \$ en 2004-2005.

Universités

Selon les données de Statistique Canada, les droits de scolarité, en dollars courants, qu'exigent les universités de la part des étudiants canadiens à temps plein du premier cycle sont passés en moyenne à 4 347 \$ en 2006-2007, alors qu'ils étaient de 2 023 \$ en 1993-1994. Pendant cette période, au Québec, ces droits étaient « gelés » à 1 668 \$ pour les étudiants québécois. Ainsi, en 2006-2007, les droits de scolarité moyens variaient entre 1 668 \$ et 6 571 \$ selon la province (voir le tableau 2.4).

À ces droits s'ajoutent les frais afférents obligatoires. En moyenne, ils ont doublé au Canada entre 1993-1994 et 2006-2007, passant de 297 \$ à 619 \$, en dollars courants. Au Québec, ils ont triplé, passant de 205 \$ à 624 \$, en moyenne (voir le tableau 2.5).

En faisant la somme des droits et des frais afférents, il apparaît que, pour les étudiants québécois, les frais de scolarité soient passés, en moyenne, de 2 320 \$ à 4 966 \$ au Canada, et de 1 835 \$ à 2 292 \$ au Québec (voir le tableau 2.6).

Lorsque nous exprimons ces valeurs en dollars de 2005, nous observons alors que les frais de scolarité ont augmenté, en termes réels, de 67 % au Canada entre 1993-1994 et 2006-2007, passant de 2 902 \$ à 4 855 \$, alors qu'en se situant autour de 2 300 \$, ils sont demeurés à peu près inchangés au Québec pour les étudiants québécois, (voir le tableau 2.7).

Tableau 2.4 : Moyenne des droits de scolarité des étudiants canadiens inscrits à temps plein au premier cycle universitaire, Québec et provinces du Canada (en dollars courants)¹

	1993-94	1994-95	1995-96	1996-97	1997-98	1998-99	1999-00	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06	2006-07
Canada	2 023	2 221	2 384	2 648	2 869	3 064	3 328	3 447	3 577	3 711	3 975	4 141	4 211	4 347
Terre-Neuve-et-Labrador	2 000	2 150	2 312	2 702	3 211	3 216	3 373	3 373	3 036	2 729	2 606	2 606	2 606	2 606
Île-du-Prince-Édouard	2 509	2 647	2 846	2 948	3 162	3 327	3 499	3 499	3 710	3 891	4 132	4 374	4 645	4 947
Nouvelle-Écosse	2 701	2 975	3 249	3 597	3 892	4 074	4 262	4 631	4 855	5 214	5 556	6 003	6 323	6 571
Nouveau-Brunswick	2 385	2 390	2 534	2 795	3 026	3 225	3 350	3 585	3 863	4 186	4 457	4 719	5 037	5 328
Québec²	1 550	1 704	1 703	1 705	1 804	1 804	1 813	1 819	1 843	1 852	1 865	1 888	1 900	1 916
Ontario	2 076	2 286	2 518	2 992	3 293	3 640	4 084	4 256	4 492	4 572	4 808	4 831	4 933	5 160
Manitoba	2 272	2 393	2 520	2 689	2 921	3 149	3 488	3 219	3 243	3 144	3 155	3 235	3 333	3 338
Saskatchewan	2 341	2 544	2 680	2 726	3 074	3 279	3 367	3 668	3 879	4 287	4 645	5 063	5 063	5 063
Alberta	2 209	2 475	2 744	2 975	3 241	3 519	3 723	3 907	4 030	4 165	4 512	4 953	4 838	4 828
Colombie Britannique	2 240	2 434	2 563	2 577	2 518	2 525	2 568	2 592	2 527	3 176	4 084	4 735	4 867	4 960

Source : STATISTIQUE CANADA.

Québec³	1 630	1 668	1 668	1 668	1 668	1 668	1 668	1 668	1 668	1 668	1 668	1 668	1 668	1 668
---------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

Source : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, DERU, DRSI.

- Notes :
1. Les moyennes des droits de scolarité ont été pondérées selon le nombre d'étudiants inscrits par établissement d'enseignement et par domaine d'études, à l'aide des données les plus récentes sur les inscriptions qui étaient disponibles au moment de la compilation. Les calculs des moyennes pondérées tiennent compte des droits tant dans les établissements d'enseignement publics que dans les établissements d'enseignement privés.
 2. Au Québec, depuis l'automne 1997, les étudiants canadiens non résidents du Québec doivent payer un montant supplémentaire qui a été pris en considération dans le calcul de la moyenne des droits de scolarité. Cela explique l'augmentation des droits de scolarité observée ces dernières années, malgré le gel des droits pour les étudiants résidents.
 3. Droits de scolarité pour un étudiant québécois. Les droits de scolarité annuels sont basés sur une norme de 30 unités (30 * 55,61 \$ = 1 668 \$) applicable depuis 1994-1995 pour un étudiant québécois. Pour les étudiants québécois, 1994-1995 a été la dernière année de hausse de leurs droits de scolarité.

Tableau 2.5 : Moyenne des autres frais obligatoires des étudiants canadiens de premier cycle, par province, exprimée en dollars courants^{1, 2, 3}

	1993-94	1994-95	1995-96	1996-97	1997-98	1998-99	1999-00	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06	2006-07
Canada	297	295	326	317	341	368	428	437	462	535	588	594	595	619
Terre-Neuve-et-Labrador	120	197	198	200	200	330	358	366	366	446	450	455	466	466
Île-du-Prince-Édouard	292	328	343	348	357	369	393	396	415	448	468	519	584	728
Nouvelle-Écosse	209	219	216	212	241	246	292	315	380	391	462	487	519	572
Nouveau-Brunswick	135	174	194	202	175	179	184	182	208	272	302	309	345	341
Québec	205	156	219	218	272	327	345	387	426	491	522	544	596	624
Ontario	421	425	457	420	435	455	560	537	554	638	693	696	695	729
Manitoba	230	287	296	326	345	352	409	324	371	516	542	629	352	458
Saskatchewan	95	99	129	206	224	310	421	397	493	506	554	479	456	431
Alberta	315	347	352	375	391	411	427	430	447	513	530	545	557	567
Colombie-Britannique	201	203	218	232	250	231	230	350	345	432	584	546	476	442

Source : Statistique Canada.

1. Les moyennes des frais de scolarité ont été pondérées à l'aide des données les plus actuelles sur les inscriptions dont on disposait.
2. Les facultés de premier cycle comprennent : agriculture, architecture, arts, commerce, art dentaire, éducation, génie, sciences économiques, droit, médecine, musique et sciences.
3. Les calculs des moyennes pondérées tiennent compte des frais tant dans les établissements d'enseignement publics que dans les établissements d'enseignement privés.

Tableau 2.6 : Moyenne des frais de scolarité des étudiants canadiens inscrits à temps plein au premier cycle universitaire, Québec et provinces du Canada (en dollars courants)¹

	1993-94	1994-95	1995-96	1996-97	1997-98	1998-99	1999-00	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06	2006-07
Canada	2 320	2 516	2 710	2 964	3 209	3 432	3 756	3 884	4 040	4 245	4 563	4 736	4 805	4 966
Terre-Neuve-et-Labrador	2 120	2 347	2 510	2 902	3 411	3 546	3 731	3 739	3 402	3 175	3 056	3 061	3 072	3 072
Île-du-Prince-Édouard	2 801	2 975	3 189	3 296	3 519	3 696	3 892	3 895	4 125	4 339	4 600	4 893	5 229	5 675
Nouvelle-Écosse	2 910	3 194	3 465	3 809	4 134	4 320	4 555	4 946	5 235	5 604	6 019	6 490	6 842	7 143
Nouveau-Brunswick	2 520	2 564	2 728	2 998	3 201	3 404	3 534	3 768	4 071	4 458	4 759	5 029	5 382	5 669
Québec²	1 754	1 860	1 922	1 923	2 076	2 131	2 159	2 206	2 269	2 342	2 387	2 433	2 496	2 540
Ontario	2 497	2 711	2 975	3 412	3 728	4 095	4 645	4 792	5 046	5 210	5 500	5 527	5 627	5 889
Manitoba	2 502	2 680	2 816	3 015	3 266	3 501	3 896	3 542	3 614	3 661	3 697	3 864	3 684	3 796
Saskatchewan	2 436	2 643	2 809	2 932	3 298	3 589	3 788	4 065	4 372	4 793	5 199	5 542	5 519	5 494
Alberta	2 523	2 822	3 097	3 350	3 632	3 930	4 151	4 336	4 477	4 678	5 041	5 498	5 396	5 395
Colombie-Britannique	2 441	2 637	2 781	2 809	2 768	2 756	2 798	2 943	2 872	3 607	4 668	5 281	5 343	5 402

Source : Statistique Canada.

Québec**	1 835	1 824	1 887	1 886	1 940	1 995	2 013	2 055	2 094	2 159	2 190	2 212	2 264	2 292
-----------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

Source : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, DERU, DRSI.

1. Les moyennes des droits de scolarité ont été pondérées selon le nombre d'étudiants inscrits par établissement d'enseignement et par domaine d'études à l'aide des données les plus récentes sur les inscriptions qui étaient disponibles au moment de la compilation. Les calculs des moyennes pondérées tiennent compte des droits tant dans les établissements d'enseignement publics que dans les établissements d'enseignement privés.
2. Au Québec, depuis l'automne 1997, les étudiants canadiens non résidents du Québec doivent payer un montant supplémentaire qui a été pris en considération dans le calcul de la moyenne des droits de scolarité. Cela explique l'augmentation des droits de scolarité observée ces dernières années, malgré le gel des droits pour les étudiants résidents.
3. Les moyennes des frais de scolarité ont été pondérées à l'aide des données les plus actuelles sur les inscriptions dont on disposait.
4. Les facultés de premier cycle comprennent : agriculture, architecture, arts, commerce, art dentaire, éducation, génie, sciences économiques, droit, médecine, musique et sciences.
5. Les calculs des moyennes pondérées tiennent compte des frais tant dans les établissements d'enseignement publics que dans les établissements d'enseignement privés.

** Les droits de scolarité annuels sont basés sur une norme de 30 unités (30 * 55,61 \$ = 1 668 \$) applicable depuis 1994-1995 pour un étudiant québécois. La dernière année de hausse des droits de scolarité pour les étudiants québécois a été 1994-1995. À ces droits s'ajoutent les frais afférents.

Tableau 2.7 : Moyenne des frais de scolarité des étudiants canadiens inscrits à temps plein au premier cycle universitaire, Québec et provinces du Canada (en dollars constants de 2005 de chaque province)¹

	1993- 94	1994-95	1995-96	1996-97	1997-98	1998-99	1999-00	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06	2006-07
Canada	2 902	3 140	3 310	3 563	3 797	4 023	4 327	4 356	4 418	4 541	4 749	4 838	4 805	4 855
Terre-Neuve-et-Labrador	2 673	2 965	3 122	3 544	4 116	4 298	4 468	4 301	3 814	3 466	3 222	3 160	3 072	3 024
Île-du-Prince-Édouard	3 587	3 769	3 982	4 046	4 230	4 414	4 573	4 420	4 597	4 694	4 812	5 029	5 229	5 554
Nouvelle-Écosse	3 659	3 998	4 269	4 626	4 927	5 120	5 314	5 586	5 815	6 020	6 254	6 647	6 842	7 019
Nouveau-Brunswick	3 069	3 167	3 310	3 580	3 769	3 951	4 041	4 207	4 442	4 767	4 964	5 145	5 382	5 582
Québec²	2 213	2 346	2 367	2 332	2 470	2 513	2 497	2 480	2 475	2 504	2 485	2 487	2 496	2 499
Ontario	3 190	3 416	3 651	4 099	4 383	4 755	5 290	5 324	5 462	5 553	5 759	5 674	5 627	5 789
Manitoba	3 211	3 378	3 482	3 660	3 914	4 140	4 530	4 013	3 972	3 912	3 864	3 951	3 684	3 725
Saskatchewan	3 232	3 460	3 593	3 670	4 045	4 354	4 486	4 650	4 889	5 183	5 383	5 660	5 519	5 396
Alberta	3 055	3 352	3 596	3 854	4 149	4 477	4 677	4 796	4 869	4 972	5 246	5 610	5 396	5 110
Colombie-Britannique	2 957	3 126	3 257	3 235	3 119	3 073	3 090	3 179	3 041	3 794	4 820	5 399	5 343	5 276

Source : Statistique Canada. (À partir de données de Statistique Canada, les calculs ont été faits effectués par le MELS, DRSI)

Québec (\$ const.)*	2 235	2 253	2 289	2 253	2 284	2 316	2 302	2 295	2 285	2 309	2 284	2 263	2 264	2 254
----------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

Source : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, DERU, DRSI.

1. Les frais de scolarité comprennent les droits de scolarité et les frais afférents obligatoires payés par les étudiants. Les moyennes des droits de scolarité ont été pondérées selon le nombre d'étudiants inscrits par établissement d'enseignement et par domaine d'études à l'aide des données les plus récentes sur les inscriptions qui étaient disponibles au moment de la compilation. Les calculs des moyennes pondérées tiennent compte des droits tant dans les établissements d'enseignement publics que dans les établissements d'enseignement privés.
2. Au Québec, depuis l'automne 1997, les étudiants canadiens non résidents du Québec doivent payer un montant supplémentaire qui a été pris en considération dans le calcul de la moyenne des droits de scolarité. Cela explique l'augmentation des droits de scolarité observée ces dernières années, malgré le gel des droits pour les étudiants résidents.
3. Les moyennes des frais de scolarité ont été pondérées à l'aide des données les plus actuelles sur les inscriptions dont on disposait.
4. Les facultés de premier cycle comprennent : agriculture, architecture, arts, commerce, art dentaire, éducation, génie, sciences économiques, droit, médecine, musique et sciences.
5. Les calculs des moyennes pondérées tiennent compte des frais tant dans les établissements d'enseignement publics que dans les établissements d'enseignement privés.
6. Les calculs en dollars constants sont effectués sur la base 2005=100. Pour 2006, l'indice des prix à la consommation utilisé est celui pour le mois de décembre 2006.

* Les droits de scolarité annuels sont basés sur une norme de 30 unités (30 * 55,61 \$ = 1 668 \$) applicable depuis 1994-1995 pour un étudiant québécois. La dernière année de hausse des droits de scolarité pour les étudiants québécois a été 1994-1995. À ces droits s'ajoutent les frais afférents.

On remarque aussi qu'au Québec, les frais de scolarité universitaires, qui représentent 11,6 % de la dépense globale par étudiant universitaire en 1997-1998, en représentaient 8,4 % en 2005-2006. Durant cette période, ailleurs au Canada, ce ratio est resté stable, se maintenant autour de 22 % (voir le tableau 2.8).

Tableau 2.8 : Moyenne des frais de scolarité des étudiants universitaires canadiens par rapport à la dépense globale

	1997-1998	1999-2000	2001-2002	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Québec (sans les Canadiens non résidents du Québec)	11,6 %	10,5 %	9,5 %	8,7 %	8,5 %	8,4 %
Québec (y compris les Canadiens non résidents du Québec)	12,4 %	11,3 %	10,3 %	9,5 %	9,3 %	9,3 %
Canada sans le Québec	21,9 %	22,2 %	20,9 %	22,3 %	22,2 %	22,5 %
Provinces de l'Atlantique	26,8 %	24,8 %	25,5 %	26,5 %	25,9 %	26,8 %
Ontario	23,9 %	25,5 %	23,5 %	25,2 %	24,6 %	24,9 %
Provinces de l'Ouest	18,4 %	17,7 %	16,0 %	16,7 %	18,3 %	17,9 %
Canada	19,8 %	20,0 %	18,6 %	19,4 %	19,2 %	19,3 %

Source : ACPAU pour la dépense globale et Statistique Canada pour les effectifs universitaires.

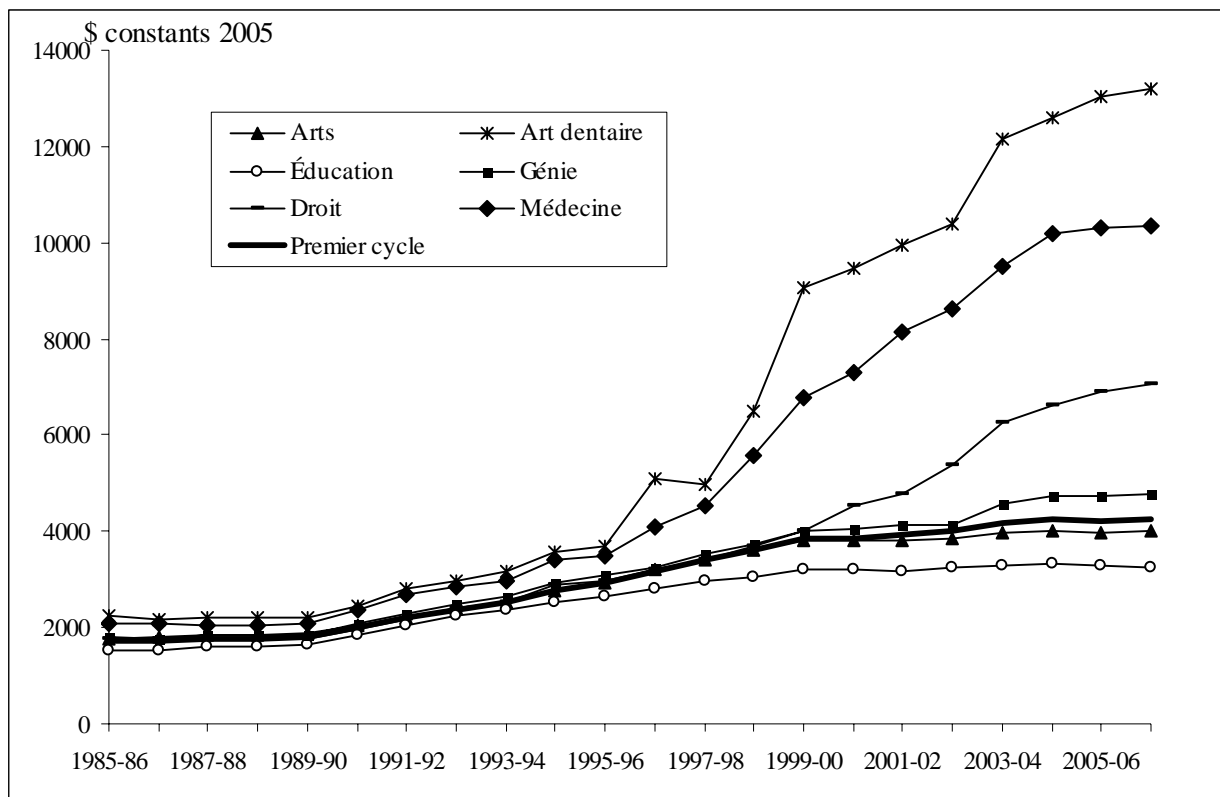
Il faut également noter qu'au Canada, tous les programmes n'ont pas connu les mêmes hausses de frais de scolarité. Ainsi, comme le montrent le tableau 2.9 et la figure 2.3, la hausse, observée surtout à partir du milieu des années 1990, a touché principalement les secteurs comme la médecine dentaire, la médecine et le droit. D'ailleurs, ce sont les hausses dans ces programmes surtout qui ont fait l'objet d'études sur l'accessibilité en Ontario et Colombie-Britannique, comme nous le verrons plus tard.

Tableau 2.9 : Moyenne des frais de scolarité des étudiants canadiens inscrits à temps plein au premier cycle universitaire, par faculté (en dollars constants de 2005)

	1993-94	1994-95	1995-96	1996-97	1997-98	1998-99	1999-00	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06
Agriculture	2 518	2 675	2 827	3 075	3 315	3 464	3 526	3 543	3 518	3 531	3 638	3 704	3 643
Architecture	2 526	2 784	2 978	3 173	3 400	3 542	3 889	3 937	3 918	3 770	3 733	3 688	3 610
Arts	2 533	2 768	2 915	3 225	3 424	3 604	3 814	3 826	3 799	3 869	3 969	4 021	3 982
Commerce	2 424	2 651	2 773	3 023	3 235	3 419	3 654	3 701	3 867	4 004	4 148	4 207	3 806
Art dentaire	3 164	3 559	3 705	5 092	4 991	6 480	9 058	9 449	9 958	10 380	12 159	12 598	13 033
Éducation	2 365	2 545	2 641	2 799	2 964	3 062	3 211	3 204	3 183	3 229	3 278	3 310	3 277
Génie	2 661	2 916	3 089	3 268	3 516	3 734	4 010	4 065	4 130	4 135	4 580	4 717	4 740
Sciences ménagères	2 519	2 889	2 955	3 176	3 349	3 420	3 666	3 685	3 673	3 729	3 819	3 962	3 914
Droit	2 528	2 877	2 958	3 214	3 402	3 672	4 026	4 536	4 775	5 371	6 240	6 612	6 904
Médecine	2 976	3 402	3 506	4 105	4 551	5 577	6 790	7 283	8 157	8 625	9 511	10 193	10 318
Musique	2 482	2 686	2 813	3 065	3 329	3 545	3 856	3 764	3 778	3 836	3 912	3 967	3 936
Sciences	2 565	2 818	2 967	3 226	3 449	3 630	3 841	3 836	3 879	3 988	4 119	4 183	4 219

Source : Statistique Canada.

Figure 2.3 : Moyenne des frais de scolarité des étudiants canadiens inscrits à temps plein au premier cycle universitaire, par faculté (en dollars constants de 2005)



Source : Statistique Canada

Pour terminer l'étude de la variation des frais de scolarité, il faut aussi dresser un tableau de l'aide financière aux études. En effet, même si une province ou un pays connaît une baisse dans les frais à l'université, rien ne garantit que cela va s'accompagner d'une hausse des inscriptions d'étudiants si, dans le même temps, l'aide financière à ceux-ci diminue dramatiquement. Par contre, une hausse des frais accompagnée d'une amélioration de l'aide financière aux études permet le maintien des inscriptions. Le chapitre qui suit présente la situation de l'aide financière aux études.

III Aide financière aux études

L'aide financière aux études peut revêtir différentes formes. Quelle que soit cette forme, elle va servir à réduire, voire tenter de faire disparaître, le plus possible, le coût privé de l'éducation pour les moins nantis, en offrant à l'étudiant, ou à sa famille, des bourses, des prêts, des avantages fiscaux. Dans la présente section, les faits saillants des systèmes d'aide financière aux études seront présentés pour l'Angleterre, l'Australie, le Danemark, les États-Unis, la France, ainsi que pour le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique³¹. Les valeurs monétaires, lorsque non disponibles en devises canadiennes, ont été converties selon le taux de change en vigueur le 9 février 2007, tel que l'a publié la revue *The Economist*.

3.1 Aide financière aux États-Unis, en France, en Angleterre, au Danemark et en Australie

- Les États-Unis (*programmes fédéraux et programmes du Massachusetts et de New York*)

Aux États-Unis, l'aide financière aux étudiants prend généralement trois formes : des bourses, des prêts et des programmes de travail-étude. Aussi bien les citoyens américains que les résidents permanents et les réfugiés sont admissibles aux programmes américains de prêts et bourses. Les prisonniers en liberté conditionnelle sont admissibles également, sauf ceux d'entre eux qui ont été condamnés pour vente ou possession de drogues.

Les bourses sont issues principalement du gouvernement fédéral, ainsi que des établissements d'enseignement. Le programme fédéral le plus courant est le *Federal Pell Grant Program* qui aide les étudiants non diplômés selon leurs besoins et cible principalement ceux qui ont de faibles revenus. En 2006-2007, la somme maximale pouvant être perçue dans ce contexte est de 4 800 \$. Par ailleurs, pour des étudiants dont les besoins financiers sont exceptionnels, un programme fédéral supplémentaire (le *Federal Supplemental Educational Opportunity Grant*) peut compléter le programme Pell. La bourse maximale est de 4 800 \$. Cinquante-cinq pour cent des étudiants à temps plein non diplômés fréquentant une université privée à but lucratif sont aptes à recevoir une aide fédérale, contre environ le tiers des étudiants fréquentant d'autres établissements d'enseignement. L'aide des États peut être basée sur le mérite, sur les besoins ou sur une combinaison des deux. Beaucoup d'établissements d'enseignement offrent des bourses au mérite ou pour aptitudes ou circonstances particulières (athlètes de haut calibre, par exemple).

En ce qui concerne les prêts aux étudiants, les programmes les plus courants de l'État fédéral sont les *Stafford Loans* et les *Perkins Loans*. Les prêts Stafford prennent deux formes : des prêts provenant de prêteurs privés (banques), mais garantis par le gouvernement fédéral; ou des prêts provenant directement du gouvernement. Les prêts Stafford peuvent être subventionnés ou ne pas l'être. En cas de prêts subventionnés, le gouvernement paie les intérêts sur l'emprunt pendant la durée des études et pendant une période de grâce de six mois après la fin des études. Les prêts

31. Sauf indication contraire, les données du présent chapitre sont tirées des sites Internet des divers organismes qui assurent l'aide financière aux études et, de façon complémentaire, du document de la direction générale de la politique du ministère des Ressources humaines et du Développement social du Canada, *Programmes internationaux de prêts étudiants*, disponible depuis février 2004.

Stafford subventionnés sont basés sur les besoins. Des prêts Stafford peuvent être également non subventionnés, c'est-à-dire que les étudiants doivent rembourser les intérêts de leur emprunt (mais pas le capital) pendant leurs études. Ils peuvent également choisir de les capitaliser pour les rembourser après les études. Tous les étudiants sont admissibles à un prêt Stafford non subventionné. Depuis le 1^{er} juillet 2006, les intérêts sur les prêts Stafford sont fixes à 6,8 %. Le remboursement de l'emprunt se fait généralement en dix ans, mais des méthodes alternatives de remboursement existent : remboursement sur une durée étendue, ou remboursement proportionnel au revenu par exemple. La somme maximale du prêt dépendra de l'année d'étude ou du statut (dépendant ou non) de l'étudiant, jusqu'à 4 200 \$ pour la première année et jusqu'à 6 500 \$ pour les dernières années pour un étudiant dépendant (un étudiant indépendant pourra emprunter de 4 800 \$ à 6 000 \$ de plus). Beaucoup d'étudiants choisissent de combiner les deux types de prêts Stafford afin d'augmenter la somme de l'emprunt permise chaque année.

Les prêts Perkins s'adressent aux étudiants dont les besoins financiers sont très importants. Ce sont des emprunts subventionnés, dont les intérêts sont payés par le gouvernement, et qui comportent un délai de neuf mois de grâce. Le taux d'intérêt est de 5 %. Pour un étudiant non diplômé, la somme maximale de cet emprunt est de 4 800 \$ par année .

À noter que des prêts pour les parents, dont les étudiants sont dépendants, sont également disponibles afin de les aider à payer leur contribution.

Les étudiants fréquentant une université sont plus aptes à recevoir une aide (76 % des étudiants à temps plein dans une université publique et 89 % dans une université privée à but non lucratif reçoivent une aide) que ceux dans les établissements d'enseignement de deux ans (61 %). L'aide totale reçue est plus élevée dans les établissements d'enseignement privés (aide moyenne de 19 400 \$) que dans les établissements d'enseignement publics (aide moyenne de 10 400 \$, universités publiques de quatre années d'études).

Il existe quatre plans de remboursement; l'ancien étudiant peut changer de plan à n'importe quel moment.

Parmi les programmes étatiques, on peut noter au Massachusetts le *MASS Grant*, qui apporte une aide financière basée sur les besoins pour les étudiants non diplômés, inscrits dans une université, un collège ou tout autre établissement d'enseignement autorisé qui fournit un programme d'éducation supérieure. D'autres programmes, tels que le *Cash Grant*, qui est un programme d'appoint pour les étudiants dans le besoin, le *Performance Bonus Grant Program*, destiné à soutenir les étudiants les plus pauvres jusqu'à la sanction des études, et le *Commonwealth Futures Grant Program* qui encourage l'inscription dans les programmes en forte demande par l'industrie, fournissent également des bourses aux étudiants. Un programme de prêt sans intérêt, le *No Interest Loan* est également disponible pour les étudiants dans le besoin qui s'inscrivent dans des études postsecondaires. Ce prêt est financé par l'État.

Dans l'État de New York, outre les programmes fédéraux, les étudiants peuvent bénéficier du *Tuition Assistance Program* qui fournit une bourse selon les besoins des étudiants. Un programme similaire existera en 2007-2008 pour les étudiants à temps partiel. D'autres programmes spéciaux existent également (aides financières pour les enfants ou conjoints de

pompiers ou policiers décédés pendant leur service dans l'État de New York; pour les enfants ou le conjoint d'une victime du 11 septembre 2001; pour les Amérindiens, etc.).

➤ La France

En France, un système d'aide financière est offert aux étudiants qui fréquentent le système public ou des établissements d'enseignement privés reconnus par l'État. Cette aide se décompose en aide directe et indirecte. Parmi les aides directes, on trouve des bourses et des prêts d'honneur, des aides au transport, des aides au logement (sous forme d'allocations non exclusivement réservées aux étudiants), des allocations d'études ainsi que des avantages fiscaux. Ceux-ci permettent une réduction d'impôt pour étudiant à charge, ainsi que l'octroi d'une demi-part supplémentaire pour rattachement au foyer fiscal³². Les aides indirectes sont, principalement, les activités gérées par les CROUS³³, l'exonération des droits d'inscription pour les boursiers. Les CROUS gèrent des restaurants universitaires (55 millions de repas servis en 2005-2006, avec le prix d'un repas complet fixé à 4,16 \$) et des résidences universitaires (une chambre variant de 110 \$ à 460 \$ par mois). En 1995, les aides aux étudiants se chiffraient à 5,4 milliards de dollars et, en 2005, elles atteignaient 7 milliards de dollars. Les bourses et prêts représentent 2 milliards de dollars en 2005, soit un peu plus de la moitié des aides directes, les aides directes représentant presque 87 % du total des aides budgétaires³⁴. En 2005-2006, 30 % des étudiants recevaient une aide financière (bourses sur critères sociaux ou universitaires, prêts d'honneur, allocations d'études). Parmi les boursiers sur critères sociaux, presque 10 % étaient à l'échelon 0³⁵, ce qui ne donne droit qu'à l'exonération des droits d'inscription et du paiement de la sécurité sociale étudiante. La proportion des boursiers qui se trouvaient au cinquième et dernier échelon s'élevait à 40 %; en 2005-2006, ils recevaient alors 5 500 \$ répartis sur l'année. En 2005-2006, la somme moyenne des bourses annuelles a été de 3 900 \$.

Les bourses sur critères sociaux sont accordées en fonction du revenu de l'étudiant et de ceux de sa famille, ainsi que de la composition de la famille (plusieurs enfants à charge dans la famille fréquentant un établissement scolaire par exemple, enfants à la charge de l'étudiant). De plus, elles ne sont accordées qu'aux étudiants de moins de 26 ans (sauf dans des circonstances particulières, telles que grossesse ou service civil, par exemple), qui sont aux études à temps plein. Certains compléments à ces sommes existent, comme un complément de maternité pour les étudiantes qui s'inscrivent dans un établissement d'enseignement supérieur au moment de la rentrée suivant leur accouchement, ou un complément transport pour les étudiants d'Île-de-France. À noter que tous les étudiants bénéficient de réductions dans les transports en commun. Les étudiants boursiers bénéficient de l'exonération de leurs droits de scolarité et de celle de la sécurité sociale étudiante. Le barème d'attribution des bourses sur critères sociaux est déterminé en fonction du revenu annuel et de la comptabilisation d'un certain nombre de points (par exemple, un point si l'établissement d'enseignement universitaire est éloigné de plus de 30 km,

32. En France, l'impôt se calcule en fonction d'un quotient familial. Pour cela, chaque foyer fiscal se voit attribuer un certain nombre de parts. Une personne seule compte pour une part, un couple, pour deux parts. Les deux premiers enfants à charge comptent pour une demi-part chacun, les autres pour une part chacun. Le calcul de l'impôt se fait en appliquant un certain taux d'imposition sur le revenu global de la famille, divisé par le nombre de parts de la famille.

33. Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires.

34. Voir MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE, « Budget; coûts et financement », dans *Repères et références statistiques*, France, 2006.

35. L'échelon est déterminé par un système de points abordé plus loin.

un point pour chaque enfant à charge). La bourse reçue sera d'autant plus élevée que le nombre de points est élevé et que le revenu familial est faible.

Les bourses sur critères universitaires, qui tiennent compte des résultats des étudiants, en plus de certains critères sociaux, sont réservées aux étudiants qui sont en début de 3^e cycle (DEA-DESS) ou aux étudiants préparant l'agrégation (qui donne une « certification » d'enseignement en classes préparatoires aux grandes écoles, par exemple). En 2005-2006, la somme annuelle de la bourse sur critères universitaires pour DEA-DESS était de 6 000 \$.

Le gouvernement français distribue également des allocations d'études par l'intermédiaire des CROUS. Ces allocations sont versées aux étudiants qui, dans l'année, ne peuvent bénéficier d'une bourse d'enseignement supérieur.

Les étudiants — seulement ceux qui sont de nationalité française — qui ne peuvent obtenir une bourse peuvent solliciter un prêt d'honneur géré par les CROUS. Il s'agit d'un prêt sans intérêt dont la somme s'élève, en moyenne, à 2 200 \$ annuellement et qui est obtenu en un seul versement. Ce prêt est accordé pour des études suivies dans un établissement d'enseignement supérieur dépendant du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche. Un engagement écrit de remboursement du prêt est demandé au candidat; celui-ci s'y engage à rembourser le prêt, au plus tard, dans la dixième année qui suit l'obtention du diplôme ou du titre postulé. Pour les étudiants qui auraient abandonné les études en vue desquelles un prêt leur aurait été consenti, le délai de dix ans commence à courir à partir de la date du dernier versement.

➤ L'Angleterre

Les citoyens de l'Angleterre ayant résidé dans le pays pendant les trois dernières années ont droit aux bourses, alors que les étudiants venant des autres pays de l'Union européenne ont droit seulement au prêt pour payer les droits de scolarité. Les étudiants à temps partiel ont droit à d'autres mesures qui ne sont pas décrites dans le présent texte.

Depuis 2006-2007, l'Angleterre a adopté la possibilité de paiement différé des frais de scolarité à l'université et au collège. Ainsi, les étudiants qui le souhaitent peuvent contracter un prêt couvrant leurs frais de scolarité. Ce prêt sera remboursable après les études, quand l'ancien étudiant recevra un salaire supérieur à 29 400 \$ par année. Un prêt supplémentaire est également offert pour couvrir les frais de subsistance. La somme maximale de ce prêt varie de 6 700 \$ à 12 100 \$ selon que l'étudiant vit, ou non, chez ses parents et selon son lieu d'études (Londres ou en dehors de Londres). Vingt-cinq pour cent de ce prêt est accordé selon le revenu familial de l'étudiant. Les 75 % qui restent sont disponibles pour tous les étudiants admissibles, quel que soit leur revenu.

Comme pour le prêt couvrant les frais de scolarité, le prêt pour frais de subsistance est remboursable après les études, proportionnellement au revenu perçu par l'étudiant. Le taux de remboursement est de 9 % pour toute portion de revenu au-dessus de 29 400 \$, ce qui équivaut, par exemple, à 0,6 % du revenu total si celui-ci est de 31 400\$. Le remboursement se fait directement par l'intermédiaire du système d'imposition. Le seul taux d'intérêt sur la dette est

calculé selon le taux d'inflation. La dette reste donc constante en valeur réelle. Le tableau 3.1 indique le montant du remboursement de l'emprunt en pourcentage du revenu total.

À noter qu'un remboursement accéléré est possible. Toutefois, après 25 ans, toute dette sera effacée dans la mesure où la personne demeure sous le seuil de 24 900 \$ de revenu annuel.

Tableau 3.1 : Taux de remboursement de l'emprunt pour frais de scolarité, en Angleterre

Revenu annuel avant impôt (\$ canadiens)	Pourcentage appliqué au revenu total
Inférieur à 29 400 \$	0 %
31 400 \$	0,6 %
33 300 \$	1,1 %
35 300 \$	1,5 %
37 200 \$	1,9 %
39 200 \$	2,3 %
41 200 \$	2,6 %
43 100 \$	2,9 %
45 100 \$	3,1 %
45 800 \$	3,4 %
49 000 \$	3,6 %

Le gouvernement accorde également des bourses pour frais de subsistance. On estime qu'environ la moitié des étudiants sera admissible, en tout ou partie, à cette bourse. La bourse est allouée selon les revenus familiaux. Le maximum est de 5 300 \$ par année si le revenu est inférieur à 34 300 \$. Pour tout revenu supérieur à 73 400 \$, aucune bourse n'est octroyée. Une bourse partielle est remise si le revenu se situe entre ces deux seuils. Cependant, il faut noter que la somme du prêt pour frais de subsistance sera réduite d'un dollar pour chaque dollar reçu en bourse (jusqu'à concurrence de 2 400 \$). Il est à noter également que toute université ou tout collège qui impose des frais de scolarité de plus de 5 300 \$ doit fournir une aide supplémentaire aux étudiants à faibles revenus, ou à ceux qui reçoivent la pleine somme de la bourse pour frais de subsistance. Ainsi, un étudiant qui doit payer des frais de scolarité de 5 900 \$, et qui reçoit une bourse de 5 300 \$ pour frais de subsistance, recevra une bourse supplémentaire de 600 \$ de l'établissement d'enseignement. En 2006-2007, on a pu constater que la bourse moyenne versée par les établissements d'enseignement s'élevait à 2 000 \$ environ.

➤ Le Danemark

Au Danemark, un système de bons d'éducation existe depuis 1988. Comme il n'y a pas de droits de scolarité, cette aide financière sert à couvrir les frais de subsistance. L'aide financière est distribuée selon ce système pour l'enseignement supérieur. Elle peut aussi s'appliquer aux jeunes du secondaire et, dans ce cas, elle dépend de l'échelle de revenu des parents.

Ainsi, chaque étudiant reçoit, au début de ses études postsecondaires, des bons représentant une aide pour l'équivalent de la durée des études *plus* 12 mois³⁶. Ces bons sont répartis en mois d'aide, ce qui permet aux étudiants d'organiser leurs études selon leurs besoins financiers. De la sorte, si un étudiant travaille un mois donné, il peut « économiser » son bon d'études, pour l'utiliser plus tard. Des bons « double mois » peuvent ainsi servir à financer certaines périodes d'études (rédaction de mémoire, par exemple).

Environ 75 % de l'aide financière ainsi reçue par l'ensemble des étudiants prend la forme de bourses, le reste étant constitué de prêts. Tous les bénéficiaires de bourses, qui sont considérés comme dépendants de leurs parents, reçoivent une somme minimale à titre de bourse, quel que soit le revenu de leurs parents. Cependant, cette somme est inférieure à ce que reçoivent les étudiants autonomes. Environ la moitié des étudiants utilise le système de prêts. Les étudiants doivent commencer à rembourser leur emprunt au plus tard un an après la fin de l'année durant laquelle ils ont obtenu leur diplôme. Le prêt doit être remboursé en 15 ans au maximum. En cas de circonstances particulières (maladie, naissance), un prêt supplémentaire peut être offert. Le prêt engendre un intérêt annuel de 4 % pendant la durée des études, puis un taux correspondant au taux d'escompte plus ou moins un ajustement. En 2006, la bourse maximale pour un étudiant vivant chez ses parents est de 400 \$ par mois et de 800 \$ par mois si l'étudiant ne vit pas chez ses parents. Le prêt peut s'élever à 400 \$ par mois. À noter que, pour les parents dont un enfant fréquente un établissement d'enseignement postsecondaire, il n'existe pas d'aide indirecte (pas de remise d'impôt par exemple).

➤ L'Australie

En Australie, on trouve des programmes qui offrent de l'aide sous forme de prêts ainsi que sous forme de bourses. Dans le présent chapitre, seul le programme HECS-HELP est présenté puisqu'il représente la principale composante du système d'aide financière de ce pays.

Ce programme s'adresse aux étudiants qui sont soutenus par le Commonwealth (*Commonwealth supported*). Pour déterminer l'admissibilité, les ressources financières de l'étudiant, de ses parents ou de son conjoint ne sont pas prises en considération.

En Australie, trois modes de paiement des frais de scolarité sont offerts aux étudiants :

1. payer la totalité des frais de scolarité et, ainsi, obtenir un rabais de 20 % sur le montant de ces frais;
2. payer une partie des frais de scolarité et reporter le solde : si l'étudiant fait un paiement égal ou supérieur à 390 \$, il obtient un rabais de 20 % sur le montant payé;
3. demander un report de paiement de la totalité du montant correspondant aux frais de scolarité.

Chaque session, l'étudiant peut modifier son mode de paiement des frais de scolarité. Lorsqu'il opte pour le deuxième ou pour le troisième mode de paiement, c'est le gouvernement qui prend la relève en payant à la place de l'étudiant les frais de scolarité dus à l'établissement

36. Un maximum de bons pour 70 mois d'études est accordé, sauf pour les programmes durant officiellement plus de 58 mois, qui permettent de recevoir autant de bons que la durée officielle plus 12 mois.

d'enseignement. L'étudiant doit rembourser, directement au gouvernement, la somme empruntée. Durant les études et après, le prêt est sans intérêt. Il est toutefois indexé selon le taux d'inflation annuel. Les prêts sont remboursables en fonction du revenu. Le remboursement se fait au moyen de la fiscalité.

La somme maximale qui peut être empruntée correspond au montant maximal des frais de scolarité. Le montant des frais de scolarité est établi par catégorie de programmes d'études (par exemple, une des catégories regroupe les programmes suivants : droit, médecine et sciences vétérinaires). Comme nous l'avons vu au chapitre 2, les montants maximaux varient de 3 100 \$ à 6 500 \$³⁷.

Tableau 3-2 : Taux de remboursement du HELP

Revenu pour 2006-2007 en \$ canadiens	Pourcentage appliqué au revenu total
Inférieur à 29 800 \$	s. o.
29 800 \$ – 33 100 \$	4,0 %
33 101 \$ – 36 500 \$	4,5 %
36 501 \$ – 38 500 \$	5,0 %
38 501 \$ – 41 300 \$	5,5 %
41 301 \$ – 44 800 \$	6,0 %
44 801 \$ – 47 100 \$	6,5 %
47 101 \$ – 51 900 \$	7,0 %
51 901 \$ – 55 300 \$	7,5 %
55 301 \$ et plus	8,0 %

3.2 Aide financière au Canada

3.2.1 Avantages fiscaux³⁸

Il existe plusieurs avantages fiscaux au Canada pour les étudiants de niveau postsecondaire :

- le régime enregistré d'épargne étude, qui permet d'obtenir une subvention et de reporter les intérêts jusqu'à ce que l'étudiant touche les gains;
- l'exemption visant les bourses d'études, allant jusqu'à 3 000 \$;
- la déduction pour frais de déménagement;
- le crédit pour les frais de scolarité;
- le montant mensuel relatif aux études;
- le crédit au titre des intérêts sur prêts étudiants.

37. Bien qu'en Angleterre et en Australie, les pourcentages soient très différents pour les tableaux de remboursement des emprunts (tableaux 3.1 et 3.2), il s'agit bien, dans les deux cas, du pourcentage qui s'applique à la totalité du revenu.

38. *Le prix du savoir 2004*, chapitre IV.

Les provinces offrent sensiblement les mêmes avantages fiscaux. Le Québec n'offre pas de montant relatif aux études.

3.2.2 Aide financière aux études

Le gouvernement fédéral offre des prêts d'études au moyen du Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE). Il offre aussi des subventions destinées à des groupes de clientèle particulière (par exemple, la Subvention canadienne pour études à l'intention des étudiantes inscrites au doctorat).

Toutes les provinces, sauf le Québec, participent au PCPE. Ces entités administrent également leur propre programme d'aide financière aux études. Lorsqu'un étudiant présente une demande dans une de ces entités, cette dernière évalue la demande en vue de l'octroi d'un prêt canadien pour études et d'un prêt provenant de l'entité en question.

Le Québec gère son propre programme d'aide financière. Il ne participe pas au PCPE et exerce son droit de retrait avec compensation financière. Les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut ne participent pas non plus au PCPE.

Le Québec³⁹

Au Québec, l'aide financière est offerte aux étudiants de l'enseignement postsecondaire à temps plein ainsi qu'à ceux qui sont inscrits à la formation professionnelle. Elle prend la forme de prêts et de bourses. L'aide financière est versée directement dans le compte bancaire de l'étudiant, de façon périodique ou mensuelle.

Le programme québécois d'aide financière aux études est à caractère contributif et supplétif : l'étudiant, ses parents, son répondant ou son conjoint sont les premiers responsables du financement des études. L'aide gouvernementale vise à couvrir la différence entre les dépenses admises et la contribution de l'étudiant et, éventuellement, de ses proches. Ainsi, le principe de base est que l'aide financière est calculée en soustrayant, des dépenses admises, les contributions attendues de l'étudiant ou de ses parents.

Pour être admissible au Programme de prêts et bourses, l'étudiant doit :

- ✓ avoir la citoyenneté canadienne ou être résident permanent au sens de la loi canadienne sur l'immigration et la protection des réfugiés;
- ✓ résider au Québec ou être réputé l'être;
- ✓ être admis dans un établissement d'enseignement reconnu pour y suivre à temps plein⁴⁰ des études reconnues;
- ✓ ne pas avoir atteint sa période d'admissibilité ou sa limite d'endettement en fonction de son programme d'études.

39. La présente section est tirée du site Internet du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

40. Une personne peut bénéficier du programme sans être à temps plein si elle suit au moins vingt heures de cours par mois et si elle a la responsabilité d'un jeune enfant, si elle est chef de famille monoparentale avec un enfant de moins de 12 ans, si elle est enceinte ou encore atteinte d'une déficience fonctionnelle majeure.

Le Programme de prêts et bourses couvre, notamment, les frais de subsistance, les droits de scolarité et les frais de matériel scolaire. La somme des dépenses admises dépend de la situation de l'étudiant :

- ✓ nombre de mois d'études;
- ✓ statut résidentiel;
- ✓ ordre et réseau d'enseignement;
- ✓ lieu de résidence et d'études;
- ✓ présence d'enfants à charge.

Dans le cadre du Programme de prêts et bourses, la contribution de l'étudiant est établie en considérant une partie de ses revenus.

La contribution des parents ou du conjoint est établie à partir de tables de contribution. Certains étudiants sont considérés comme autonomes et ils sont exemptés de contribution parentale. Ce statut dépend :

- ✓ de l'état matrimonial et du statut familial;
- ✓ du programme d'études;
- ✓ de la présence sur le marché du travail.

Pour établir la somme de l'aide financière à laquelle l'étudiant a droit, on soustrait des dépenses les contributions exigées. Pour combler le besoin financier, l'aide est d'abord versée sous forme de prêt. S'il existe encore des besoins, la bourse vient combler la différence.

La portion de prêt est déterminée par :

- ✓ le nombre de mois d'études;
- ✓ l'ordre et le réseau d'enseignement.

La somme maximale de prêt accordée en 2006-2007 était de 200 \$ par mois en formation professionnelle et de 220 \$ par mois au collégial (plus les frais de scolarité si la personne fréquente un établissement d'enseignement privé), de 305 \$ par mois au 1^{er} cycle universitaire et de 405 \$ par mois aux études de 3^e cycle.

Les intérêts sont à la charge de l'étudiant à partir du mois suivant la fin de ses études. Celui-ci doit toutefois commencer le remboursement de sa dette six mois après la fin de ses études. En cas de difficulté de remboursement, l'étudiant peut bénéficier du Programme de remboursement différé par tranches de 6 mois, et ce, pour un maximum de 24 mois dans les cinq années suivant une période d'exemption partielle.

En 2005-2006, parmi les élèves et les étudiants à temps plein, 27,7 % des élèves de la formation professionnelle du secondaire, 26,6 % des élèves du collégial et 41,3 % des étudiants des universités recevaient une aide. Au total, on compte 132 891 bénéficiaires du Programme de prêts et bourses. De ce nombre, 51 288 ont obtenu un prêt seulement et 79 841, un prêt et une bourse; pour 1 222 autres, l'aide a été totalement attribuée en bourse. L'aide totale accordée sous

forme de prêts représente 495,4 millions de dollars et l'aide totale accordée sous forme de bourses, 302,9 millions de dollars.

En 2005-2006, à l'université, parmi les bénéficiaires de l'aide financière aux études, 36,6 % ont obtenu un prêt seulement dont la somme moyenne était de 3 748 \$, alors que 63,4 % ont bénéficié d'un prêt et d'une bourse pour une aide totale de 8 323 \$. Ceux qui ont bénéficié d'un prêt et d'une bourse ont obtenu, en moyenne, un peu moins de la moitié de cette aide sous forme de bourse.

En 2005-2006, les prêts représentaient 61,2 % du total des sommes allouées et les bourses, 38,8 %. Il est prévu que la proportion de l'aide accordée sous forme de bourse va augmenter en 2006-2007⁴¹.

Le gouvernement du Québec offre aussi des programmes complémentaires : le Programme de prêts pour études à temps partiel, le Programme d'allocation pour des besoins particuliers, le Programme de remise de dette, le Programme de remboursement différé, le Programme de bourses pour permanents élus des associations étudiantes ainsi que le Programme études-travail.

L'Ontario

Le Régime d'Aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) gère les programmes d'aide financière du Canada et de la province de l'Ontario. Différents programmes d'aide existent. Le plus important est le prêt d'études intégré Canada-Ontario. L'aide se fait en calculant les besoins financiers, établis selon les frais d'études admissibles (droits de scolarité, frais obligatoires, livres et matériel, dépenses de subsistance, etc.) nets de contributions financières attendues (par exemple, les contributions des parents, voir le tableau 3.3).

Le prêt maximal consenti sous le RAFEO (prêt intégré Ontario-Canada) est de 350 \$ par semaine pour un étudiant seul ou de 545 \$ pour des étudiants mariés ou en union de fait ou seuls soutiens de famille, dans le cas où ceux-ci fréquentent un collègue, une université au Canada financée par des fonds publics ou un établissement d'enseignement postsecondaire privé approuvé et situé en Ontario⁴². Les étudiants sont admissibles pour un maximum de 340 semaines d'études postsecondaires à vie. Cette limite peut être prolongée pour les étudiants inscrits dans un programme de doctorat ou pour les personnes ayant un handicap permanent.

41. MELS, *Indicateur de l'éducation*, à paraître en 2007.

42. La somme maximale du prêt est plus faible pour un établissement privé hors de l'Ontario ou un établissement postsecondaire à l'extérieur du Canada, par exemple.

Tableau 3.3 : Exemple de contribution des parents sous le RAFEO

Revenu brut des parents 2004-2005	Contribution prévue – Famille de quatre ⁽¹⁾		
	2004-2005	Pour 2005-2006 (Nouvelle contribution)	Différence
50 000 \$ ou moins	0	0	0
60 000 \$	1 107 \$	473 \$	- 631 \$
70 000 \$	4 307 \$	2 140 \$	- 2 167 \$
80 000 \$	7 434 \$	4 547 \$	- 2 887 \$
90 000 \$	10 791 \$	7 904 \$	- 2 887 \$

(1) Famille de quatre dont les deux parents travaillent et gagnent un revenu identique. On présume que le revenu provient entièrement d'un revenu d'emploi. Un seul enfant inscrit à des études postsecondaires, dans un programme d'études de 34 semaines. Les parents doivent contribuer aux études de leurs enfants qui sont des étudiants à charge.

Source : Ministère de la formation et des collèges et universités. Ontario.
www.edu.gov.on.ca/fre/general/postsec/studentassistance/

Autre forme d'aide financière

Pour les étudiants de familles à faibles revenus⁴³, une aide du gouvernement du Canada est disponible afin de les aider à payer leurs droits de scolarité (jusqu'à la moitié des droits de scolarité, avec une somme maximale de 3 000 \$). Cette aide est disponible pour les étudiants s'inscrivant pour la première fois à des études postsecondaires (en première année). À noter, toutefois, qu'un étudiant recevant cette bourse ne pourra recevoir qu'un prêt d'études canadien réduit de la somme de cette subvention. Pour les étudiants de deuxième année issus de familles à revenus faibles ou moyens⁴⁴, le gouvernement de l'Ontario offre des subventions ontariennes. Ces subventions doivent permettre de couvrir une partie des frais de scolarité des étudiants.

À ces aides, on peut ajouter, par exemple, les bourses du sommet de l'excellence de la reine Élisabeth II (bourse pour couvrir les frais de scolarité jusqu'à 3 500 \$ par année, valable durant quatre ans au maximum, pour des étudiants dans le besoin, ayant obtenu d'excellentes notes au secondaire et maintenant l'excellence de leur dossier); les bourses du millénaire; le régime travail-études de l'Ontario; le programme d'exemption du paiement d'intérêts (pour les anciens étudiants incapables temporairement de rembourser leur prêt d'études); les programmes de réduction de dette pendant le remboursement (pour les anciens étudiants éprouvant des difficultés financières récurrentes).

Il faut noter, par ailleurs, que les universités ontariennes doivent redistribuer aux étudiants 30 % des fonds provenant de l'augmentation annuelle des droits de scolarité. Cette aide est sensée être dirigée vers les étudiants moins fortunés, mais elle prend diverses formes : mérite scolaire ou sportif, subvention à l'emploi, etc. En 2002-2003, la contribution des collèges a été de 38 millions de dollars et celle des universités s'est élevée à 127 millions de dollars. De plus,

43. Pour qu'en 2006-2007 l'étudiant soit admissible au programme, le revenu net des parents doit être au maximum de 36 440 \$, avec jusqu'à trois enfants à charge.

44. Seuil de revenu net pour une famille ayant un enfant à charge : 70 100 \$ en 2006-2007.

chaque établissement d'enseignement peut mettre sur pied une fondation destinée à l'aide aux étudiants. La province y contribue 1 \$ pour chaque dollar recueilli, dons qui sont déductibles d'impôt. En 2002-2003, les collèges ont octroyé 1,3 million de dollars en bourses et les universités ont octroyé 30 millions de dollars en bourses⁴⁵.

La Colombie-Britannique

Le *British Columbia Student Assistance Program* (BCSAP) donne accès aux différentes sources d'aide disponibles en Colombie-Britannique. En plus du prêt d'études canadien, la Colombie-Britannique offre un prêt d'études provincial. Au contraire de l'Ontario, il s'agit ici de deux prêts séparés qui nécessitent que l'étudiant doive faire deux démarches différentes quant au remboursement.

Avec le prêt britanno-colombien, un étudiant sans enfant peut recevoir jusqu'à 320 \$ par semaine d'études, soit un maximum de 10 880 \$ pour 34 semaines d'études. L'étudiant peut bénéficier du programme de prêt de la Colombie-Britannique pour un maximum de 80 mois et de 35 000 \$. Les bourses canadiennes disponibles sont les mêmes qu'en Ontario. Des programmes d'allègement de la dette comme le programme de réduction de prêt, des programmes de remise de prêts pour les professionnels de la santé (qui recevront des remises de leurs prêts en cas de travail dans une institution publique dans une région non desservie) et de réduction d'intérêts sont également disponibles.

Aide et endettement

Le tableau 3.4 présente les différentes formes d'aide financière offertes aux étudiants des trois provinces canadiennes retenues. En 2003-2004, le Québec se distinguait par un plafond de prêt maximal moins élevé, un plafond de bourse plus élevé et l'absence de bourses universitaires. Par la suite, le plafond de ce prêt a été rehaussé, puis réduit à la suite des pressions étudiantes.

45. Source : M. Tim Colfe, ministère de l'Éducation de l'Ontario, Student Support Branch.

Tableau 3.4 : Plafond de l'aide financière annuelle accordée par l'État, en 2003-2004, pour un étudiant à temps plein, célibataire, sans personne à charge, et bourses d'aide pour le besoin, le mérite scolaire ou sportif directement versées par les universités

Provinces	Aide de l'État			Bourses des universités 2002-2003
	Prêt maximal	Bourse maximale	Aide maximale	
Colombie-Britannique	9 350 \$	3 740 \$	9 350 \$	878 \$
Ontario	9 350 \$	3 000 \$	9 350 \$	1 276 \$
Québec (cégep)	2 005 \$	12 787 \$	14 792 \$	s. o.
Québec (baccalauréat)	2 460 \$	14 853 \$	17 293 \$	302 \$

Sources : Fondation des bourses du millénaire pour l'aide de l'État et MELS-ACPAU-Statistique Canada pour les bourses des universités. En ce qui a trait à l'aide de l'État, une partie du prêt peut, dans certaines provinces, être versée sous forme de bourse, et les deux sommes ne s'additionnent pas. Dans d'autres provinces, les bourses sont versées à des personnes handicapées ou ayant des personnes à charge. En Ontario, l'université doit offrir des bourses d'aide pour le besoin totalisant 30 % de la portion des droits de scolarité se situant au-delà de 2 250 \$ par trimestre à temps plein. Tiré du *Rapport sur l'accès à l'éducation* (2005).

L'endettement moyen d'un étudiant ayant pris son prêt sous sa responsabilité à la fin de ses études de premier cycle en 2001-2002 (envers l'État ou toute autre partie), présenté au tableau 3.5, était moindre au Québec que dans les deux autres provinces et s'établissait à 13 000 \$.

Tableau 3.5 : Endettement moyen d'un étudiant ayant pris sous sa responsabilité ses prêts de l'État ou d'un autre tiers à la fin de ses études de premier cycle, en 2001-2002

Région canadienne	Somme totale
Québec	13 100 \$
Ontario	22 700 \$
Ouest	20 300 \$

Source : Fondation des bourses du millénaire. Selon le MELS (AFE), la dette envers l'État au Québec était de 10 800 \$. Tiré du *Rapport sur l'accès à l'éducation* (2005).

IV. ÉTAT DE LA SITUATION EN ONTARIO ET EN COLOMBIE-BRITANNIQUE QUANT À L'ACCESSIBILITÉ AUX ÉTUDES SUIVANT LA HAUSSE DES DROITS DE SCOLARITÉ

Différentes études ont déjà été menées pour vérifier l'effet d'une hausse des droits de scolarité sur l'accès aux universités. La plupart de ces études sont larges, généralement à l'échelle d'un pays⁴⁶.

Ainsi, globalement, les enquêtes de Statistique Canada révèlent qu'au pays, la fréquentation universitaire par les jeunes des familles les moins nanties (25 000 \$ ou moins) est restée stable. Même, elle peut avoir augmenté, ces dernières années, en dépit de la croissance des droits de scolarité observée dans toutes les provinces, à l'exception du Québec (Corak, Lipps et Zhao, 2003).

Pour expliquer le degré de fréquentation des établissements d'enseignement supérieur, des chercheurs ont repéré plusieurs facteurs autres que la hauteur relative des frais de scolarité, en particulier la formation et la profession ou métier des parents, le rendement scolaire des jeunes au secondaire et les attentes des parents (Frenette, 2005 et 2007; Finnie, Lascelles et Sweetman, 2005; Junor et Usher, 2004). Selon eux, les droits de scolarité ne seraient pas le principal facteur déterminant.

Par contre, il faut mentionner que l'évaluation du rapport coût-bénéfice de l'enseignement supérieur effectué par les jeunes venant des familles à faible revenu serait inférieure à celle perçue par les jeunes des familles aux revenus plus élevés (Compas inc., 2005). Par ailleurs, il faut préciser que, depuis 1995-1996, le coût global de l'éducation au Canada, une fois prises en considération l'aide financière aux études et les déductions fiscales, a augmenté plus rapidement pour les moins nantis que pour les mieux nantis (Usher, 2006).

Quant à lui, Coelli (2004) soutient qu'il est vraisemblable que la hausse importante des droits de scolarité au Canada a eu un effet négatif sur le taux de fréquentation universitaire des moins nantis, mais non dans les établissements d'enseignement collégial.

À notre connaissance, peu d'études de ce type ont été menées à l'échelle du Québec. On peut citer les travaux de Houle et Ouellet (1982) et de Baril, Robidoux et Lemelin (1987), qui analysent les facteurs sociodémographiques et socioéconomiques qui expliquent la fréquentation postsecondaire. Toutefois, les auteurs ne tiennent pas compte des droits de scolarité.

Au plan statistique, nous savons que la seule hausse substantielle de droits de scolarité au Québec a eu lieu entre 1989-1990 et 1993-1994, alors qu'ils ont triplé, passant selon Statistique Canada de 519 \$ à 1 630 \$, en dollars courants⁴⁷. Entre ces mêmes années, la fréquentation universitaire est passée de 156 686 à 171 408 étudiants équivalents au temps complet (EETP). Elle est ensuite passée à 159 850 EETP en 1997-1998, donc en diminution de 6,7 % pendant cette période, pour ensuite remonter. Nous ne disposons pas de données pour le 1^{er} cycle

46. Aux États-Unis, par exemple, voir Leslie et Brinkman (1987) et Heller (1997, 1998a, 1998b) pour obtenir, notamment, une revue de la littérature.

47. Les droits ont été multipliés par un facteur de 3,1 en dollars courants, et de 2,7 en dollars constants.

universitaire avant 1992-1993. La fréquentation au 1^{er} cycle a quant à elle diminué de 8,1 % entre 1993-1994 et 1997-1998, pour ensuite amorcer une remontée.

En 1992, Laliberté, en cherchant à expliquer les différences dans les taux de scolarité postsecondaire au Québec par rapport au reste du Canada, considère les frais de scolarité comme un facteur explicatif, entre autres éléments. Elle trouve ainsi que, dans un grand nombre de cas, les frais de scolarité ne sont pas significatifs (ils le sont, par exemple, pour les étudiants à temps partiel et les étudiants diplômés) et, lorsqu'ils le sont, leur impact est faible.

Enfin, le *Rapport sur l'accès à l'éducation* (2005) faisait état d'une fréquentation universitaire au Québec moindre que celle qui a cours au Canada, peu importe la scolarité ou les revenus des parents (voir le tableau 4.1). Toutefois, il faut mentionner qu'au Québec, à 18 ans, un étudiant fréquente le cégep et non l'université, ce qui implique que les ratios illustrés pour le Québec sous-estiment la fréquentation québécoise par rapport à la fréquentation canadienne.

Tableau 4.1 : Proportion des personnes âgées de 18 à 24 ans qui, en 2001, fréquentaient l'université au Canada et au Québec, selon la scolarité et le revenu de leurs parents

Scolarité la plus élevée de l'un ou l'autre des parents et revenu brut total annuel des parents	Proportion des 18-24 ans qui fréquentent l'université	
	Canada	Québec <i>À noter qu'au Québec, les personnes âgées de 18 ans fréquentent habituellement le cégep</i>
Études secondaires ou moins	18 %	14 %
Certificat ou diplôme du collégial	29 %	25 %
Grade universitaire	51 %	46 %
Moins de 25 000 \$	20 %	18 %
De 25 000 \$ à 49 999 \$	27 %	13 %
De 50 000 \$ à 74 999 \$	27 %	22 %
De 75 000 \$ à 99 999 \$	38 %	40 %
Plus de 100 000 \$	48 %	37 %

Source : STATISTIQUE CANADA, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu*, compilation spéciale réalisée pour le MELS.

Dans une certaine mesure, la hausse des frais en Colombie-Britannique et en Ontario a été illustrée au chapitre II. Cependant, les études sont assez rares et, généralement, elles sont limitées (par exemple, limitées aux facultés de droit; voir King, Warren, Miklas, 2004). Tel que le mandat le précisait, une revue de la documentation existant à propos de l'accessibilité aux études à la suite de la hausse des frais de scolarité (les frais de scolarité étant constitués des droits de scolarité et des frais afférents obligatoires) dans ces deux provinces est présentée ci-dessous.

4.1 Vue d'ensemble de la situation quant aux inscriptions et aux frais de scolarité

a. Évolution des frais de scolarité à l'université

Comme nous l'avons vu dans le tableau 2.7, les frais de scolarité au Canada (en dollars constants de 2005) pour les résidents des provinces respectives sont passés, en moyenne, de 2 902 \$ en 1993-1994 à 4 855 \$ en 2006-2007, ce qui représente une augmentation de 67 % en 13 ans. Pendant la même période, les frais de scolarité ont augmenté de 81 % en Ontario et de 78 % en Colombie-Britannique, alors qu'ils diminuaient de 3 % au Québec.

Il faut cependant noter que la hausse importante des frais est récente en Colombie-Britannique, ayant débuté en 2002, et que le gouvernement a décidé, en 2004-2005, de réglementer de nouveau les droits de scolarité, en imposant une limite de hausse de 2 % environ par an (soit le niveau de l'inflation). En Ontario, la hausse a été plus régulière et s'est faite antérieurement, avec une hausse marquée, surtout, à partir de 1996-1997 jusqu'en 1999-2000. L'augmentation annuelle moyenne a donc été élevée en Ontario entre 1993-1994 et 2001-2002, alors que ce fut le cas en Colombie-Britannique entre 2001-2002 et 2006-2007 (voir le tableau 4.2).

Tableau 4.2 : Augmentation annuelle moyenne des frais de scolarité pour les résidents des provinces (en dollars constants)

	De 1993-1994 à 2001-2002	De 2001-2002 à 2006-2007
<i>Canada</i>	6,0 %	1,6 %
Québec	0,0 %	-0,5 %
Ontario	8,0 %	1,4 %
Colombie-Britannique	-0,4 %	11,7 %

La même analyse peut se faire pour les établissements d'enseignement collégial, où l'on constate que la hausse des droits de scolarité a été antérieure en Ontario par rapport à celle de la Colombie-Britannique. En revanche, alors qu'en Ontario, les droits se sont stabilisés, la hausse est devenue très forte en Colombie-Britannique (voir le tableau 4.3).

Tableau 4.3 : Évolution des droits de scolarité (en dollars constants de 2005) dans les établissements d'enseignement collégial

	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999
Ontario	1 155,35	1 271,39	1 365,25	1 545,89	1 669,56	1 819,29
Colombie-Britannique	1 591,98	1 591,49	1 556,09	1 541,80	1 530,56	1 526,38
	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Ontario	1 947,98	1 931,62	1 911,27	1 909,43	1 895,28	1 860,57
Colombie-Britannique	1 509,91	1 481,92	1 384,61	1 903,41	2 691,24	2 775,37

Source : Council of Manitoba pour les données en dollars courants.

Pour les droits à la formation professionnelle, nous ne disposons pas de données similaires sur une longue période.

b. Évolution de l'effectif étudiant

Entre 1992 et 2004, soit sur une période de hausse des droits de scolarité à l'université, l'effectif étudiant a progressé plus fortement que la part des jeunes âgés de 20 à 24 ans dans la population totale (voir le tableau 4.4). En Ontario et en Colombie-Britannique, la hausse de l'effectif de 1^{er} cycle est même supérieure à celle du Canada pris dans son ensemble (34 % sur l'ensemble de la période en Colombie-Britannique, 27 % en Ontario et 16 % au Canada)⁴⁸. Il semble donc que, globalement, la hausse des droits de scolarité, parfois substantielle, n'ait pas été accompagnée d'une baisse de la fréquentation.

48. Les données à propos de l'effectif universitaire proviennent de Statistique Canada. Cependant, il est important de noter qu'après 2003, les données relatives à la Colombie-Britannique pourraient ne pas être fiables. En effet, les données de l'université Simon Fraser pour 2003-2004 ont été l'objet d'erreurs de compilation et sont en révision.

**Tableau 4.4 : Évolution de l'effectif universitaire de 1992 à 2004
(accroissement en pourcentage, moyenne annuelle)**

	1 ^{er} Cycle					2 ^e et 3 ^e cycle	Total		Popu- lation
	Total	Architecture, génie	Commerce, gestion, adminis- tration publique	Éducation	Sciences humaines	Total	Temps Plein	Temps partiel	20-24 ans
<i>Canada</i>	1,25	2,19	1,46	-2,16	0,01	2,59	2,40	-1,70	0,61
Ontario	2,03	3,51	3,90	-2,86	-0,59	1,98	3,12	-2,49	0,53
Colombie- Britannique	2,47	1,56	2,04	-3,37	2,70	2,94	3,01	0,53	1,59

Source : Selon les données de Statistique Canada.

Cependant, des nuances peuvent être apportées. Ainsi, dans le cas de l'Ontario, on peut constater que la hausse de l'effectif au 1^{er} cycle dans les domaines de l'architecture, du génie et du commerce est beaucoup plus importante que celle que connaît le Canada. Le même phénomène se produit en Colombie-Britannique pour la filière commerce. Les filières vers lesquelles se dirigent généralement les étudiants issus de familles moins aisées (éducation, par exemple, voir Boudarbat et Montmarquette, 2006⁴⁹) connaissent des baisses plus prononcées en Ontario que la moyenne canadienne. La hausse des inscriptions en premier cycle à l'université pourrait donc cacher une baisse des inscriptions des étudiants les moins nantis dans certaines filières.

On peut également observer que les inscriptions à temps partiel connaissent, en Ontario, une baisse marquée plus forte que la moyenne canadienne. Ici encore, on peut supposer que les étudiants à temps partiel, dont certains ont fait ce choix parce qu'il leur était nécessaire de subvenir à leurs besoins au moyen du marché du travail, ne sont plus incités à s'inscrire, la rémunération de leur travail à temps partiel n'étant plus suffisante pour couvrir la hausse des droits de scolarité. Une autre explication pourrait résider dans le fait que le coût d'opportunité des études (essentiellement le manque à gagner sur le marché du travail, en plus des coûts liés à la vie étudiante) va devenir trop élevé, à cause de la hausse des droits, par rapport au bénéfice escompté d'une année d'études supplémentaire.

Enfin, il faut noter qu'en Ontario, la progression des inscriptions à l'université tient également à l'effet de la « double cohorte ». En effet, en 2002-2003, deux cohortes d'étudiants ont terminé leurs études secondaires en Ontario, à cause de l'élimination de la 13^e année du secondaire (correspondant à un cours préparatoire à l'université). Sur le plan des inscriptions à l'université, l'impact de cette double cohorte va se faire ressentir pendant plusieurs années encore.

49. Boudarbat et Montmarquette (2006) obtiennent des résultats nuancés quant aux domaines d'études, selon le sexe de l'étudiant et le fait que la mère OU le père soit diplômé de l'université. Cependant, en ce qui a trait au domaine de l'éducation, une mère diplômée de l'université n'incitera pas sa fille à poursuivre des études en éducation, tandis qu'un père diplômé de l'université n'incitera pas son fils à faire le même choix d'études.

Depuis 2004-2005 en Colombie-Britannique, la hausse des droits de scolarité à l'université est limitée au niveau de l'inflation (soit 2 %). Les données que nous avons sur l'effectif étudiant ne nous permettent pas de voir l'impact de ce récent « quasi-gel ». En revanche, elles nous permettent de mesurer l'impact de la hausse, depuis 2001-2002, sur les inscriptions. De même, en Ontario, les droits sont à la baisse depuis 2003-2004. Cependant, l'impact réel de cette baisse est caché par la hausse des inscriptions occasionnée par la double cohorte. De la sorte, si la croissance annuelle moyenne des inscriptions en 1^{er} cycle à l'université est de 5 % au Canada en 2001 et 2004, la hausse moyenne est plus faible en Colombie-Britannique (3 %) et plus élevée en Ontario (8 %) (voir le tableau 4.5).

**Tableau 4.5 : Évolution de l'effectif universitaire de 2001 à 2004
(accroissement en pourcentage, moyenne annuelle)**

	1 ^{er} Cycle					2 ^e et 3 ^e cycle	Total		Popu- lation
	Total	Architecture, génie	Commerce, gestion, administra- tion publique	Éducation	Sciences humaines	Total	Tps plein	Tps partiel	20-24 ans
<i>Canada</i>	4,90	3,77	6,02	-0,31	4,83	6,09	6,03	0,78	1,79
Ontario	7,89	3,93	11,65	-3,49	7,82	5,52	9,41	-0,47	2,57
Colombie- Britannique	2,98	7,88	6,63	5,93	5,11	5,53	3,47	0,54	3,29

Source : Selon les données de Statistique Canada.

4.2 Études sur l'accessibilité aux études en Ontario et en Colombie-Britannique

Nous avons retracé quelques études qui permettent d'analyser l'impact, pour les provinces de la Colombie-Britannique et de l'Ontario, de la hausse des droits sur l'accessibilité.

En Ontario, les droits de scolarité augmentent, en dollars constants, depuis le début des années 1990. Cependant, au milieu des années 1990, la hausse a été plus prononcée, le gouvernement ayant annoncé la possibilité, pour les universités, de fixer les droits de scolarité pour certains programmes et ceux du deuxième cycle, de même que pour les programmes de l'établissement d'enseignement collégial où les diplômés sont assurés de trouver, ensuite, un emploi bien rémunéré (voir King, Warren et Miklas, 2004). En contrepartie, en 1997-1998, le gouvernement impose que l'aide financière, accordée par les universités aux étudiants, soit augmentée d'une somme égale à 30 % de la hausse annuelle des droits de scolarité. Quelques études sur les répercussions de la hausse des droits de scolarité ont été menées à partir de la fin des années 1990, pour vérifier l'influence qu'a eue cette hausse sur les étudiants.

Ainsi, en 1999, Michael vérifie que le taux de participation aux études postsecondaires en Ontario a continué d'augmenter malgré la hausse des droits de scolarité. Selon lui, l'explication tient au fait que, même avec des droits de scolarité plus élevés, la rentabilité du diplôme postsecondaire est encore largement positive (rendement privé du diplôme calculé selon la différence entre la valeur présente des bénéficiaires escomptés et la valeur présente des coûts). De plus, l'analyse de Michael montre que la hausse des bourses permet une hausse des inscriptions à temps plein : pour chaque hausse de 10 % du montant moyen des bourses, les inscriptions à temps plein augmentent de 0,4 %.

Cependant, le résultat sur l'impact direct de la hausse des droits de scolarité est plus surprenant. En effet, d'une part la hausse des droits de scolarité implique une baisse des inscriptions à temps partiel à l'université (si les droits de scolarité augmentent de 10 %, les inscriptions à temps partiel diminuent de 2,1 %). D'autre part, toute hausse des droits de scolarité de 10 % implique une *hausse* des inscriptions à temps plein de 0,5 %. Selon Michael, l'explication de cette relation tient au fait que les universités ontariennes ont été « lourdement subventionnées ». De ce fait, malgré la hausse des droits de scolarité, la valeur de l'éducation à l'université reste supérieure à son coût. Les jeunes continuent donc de s'y inscrire, malgré la hausse des frais de scolarité.

Toutefois, une remarque peut être apportée à ce résultat. L'analyse de Michael, datant de 1999, ne peut mesurer que les répercussions à très court terme de la forte hausse des droits de scolarité (la déréglementation des droits dans les programmes universitaires professionnels n'a été annoncée qu'en décembre 1997). Or, la décision d'aller à l'université est une décision de long terme. Entre 1997 et 1999, année de l'étude, ces comportements de long terme n'ont pas eu le temps de changer. Des études plus récentes apportent une autre perspective à la hausse des droits dans les programmes de droit, de médecine et de dentisterie, où les hausses des droits de scolarité ont été particulièrement importantes.

Ainsi, en 2002, Kwong *et al.*, dans une étude souvent citée, analysent l'impact de la hausse des droits de scolarité dans les facultés de médecine en Ontario. Pour cela, les auteurs ont mené une étude pancanadienne auprès des étudiants en médecine; toutefois, bien que les étudiants du Québec aient été interrogés, pour des questions méthodologiques leurs réponses n'ont pas été incluses. Ainsi, la comparaison entre les résultats pour des étudiants ontariens et le groupe témoin, soit le reste du Canada, permet d'analyser l'impact de la hausse des droits en Ontario. En effet, selon l'auteur, si les droits de scolarité ont doublé, depuis 1997, dans les facultés de médecine en Ontario, ils sont restés stables dans les autres provinces (+116 % en Ontario de 1997 à 2000, contre +13 % dans le groupe de contrôle). En interrogeant des étudiants ayant à leur actif un nombre différent d'années d'étude, les auteurs peuvent comparer le profil des étudiants inscrits en 1997, par rapport à ceux inscrits en 2000.

Ils trouvent ainsi qu'en Ontario, la proportion des répondants avec un revenu familial de moins de 40 000 \$⁵⁰ a diminué pour atteindre 15 % en 2001, alors qu'elle était de 22,6 % en 1997. Bien que très frappant, ce résultat doit être nuancé. En effet, les auteurs affirment que cette baisse n'est pas significativement différente, sur le plan statistique, de celle observée dans le groupe témoin, où la proportion des étudiants, dont le revenu familial est inférieur à 40 000 \$, est passée

50. Selon Statistique Canada, le revenu familial médian en 1996 était de 46 951 \$. Les auteurs ont choisi de prendre un revenu de 40 000 \$ comme indicateur de faible revenu.

de 16 % à 15,8 %⁵¹. Dans ce cas, on ne peut attribuer à la hausse des droits de scolarité une baisse importante de la représentation des étudiants à faible revenu. Les auteurs expliquent ce phénomène de différentes façons. Le point le plus important semble la faible représentativité initiale des étudiants à faible revenu. Étant peu nombreux, la hausse des droits de scolarité ne peut avoir sur eux que des répercussions plus limitées. De plus, des explications méthodologiques peuvent être apportées pour comprendre le fait que la différence ne soit pas significative. En effet, les auteurs notent un faible taux de participation à l'étude parmi les étudiants les plus âgés — donc ceux qui se sont inscrits en 1997 —, ce qui peut fausser les résultats. Selon nous, cette observation est d'autant plus vraie que ces étudiants, plus âgés, ont une probabilité plus grande d'avoir eux-mêmes fondé une famille que les étudiants plus jeunes, et de ce fait, de rapporter leur propre revenu familial et non pas, celui de leurs parents. Les premiers pourraient être issus de familles plus aisées et, malgré cela, se retrouver dans la catégorie de revenus modestes, en raison de leurs propres revenus.

Il faut aussi noter que les auteurs ont recherché la corrélation entre le revenu de « voisinage » des étudiants, et le revenu déclaré directement par eux-mêmes. En effet, le revenu auto-déclaré n'étant pas, généralement, une donnée très fiable, les auteurs ont voulu que celui-ci et le revenu moyen, déterminé selon le code postal par Statistique Canada, soient couplés, le code postal utilisé ici étant celui du *high school* où a été obtenue la sanction des études. Cependant, les auteurs trouvent une corrélation faible, ce qui peut également limiter la portée de leurs résultats.

Enfin, les auteurs constatent que les étudiants le plus récemment inscrits prévoient que les contraintes financières vont influencer sur leur choix de filière d'étude. En effet, les étudiants vont privilégier les filières qui leur assureront des revenus adéquats pour rembourser leur dette d'études. Ce n'était pas le cas des plus anciens dans le programme. Ils remarquent également que la proportion des candidats en faculté de médecine, ajustée à la hausse de la population des jeunes âgés de 22 à 24 ans, a augmenté en Ontario plus qu'ailleurs au Canada et, ici, malgré la hausse des droits de scolarité (+7 % contre +0,5 %). Ici encore, les auteurs précisent que l'étude est récente par rapport au début de la hausse des droits de scolarité, et que ces résultats ne peuvent être considérés autrement que comme des résultats à court terme. Cependant, ils concluent que la hausse du nombre de candidats en Ontario pourrait refléter la perception suivante : la qualité est proportionnelle au coût.

Dans une étude menée à l'université de Guelph, Quirke et Davies (2002) estiment que la représentation des étudiants venant de familles à faible revenu a beaucoup baissé de 1987 à 1998. En effet, de 40 % qu'elle était en 1987, la proportion d'étudiants déclarant venir d'une famille dont le revenu familial était inférieur à 40 000 \$ passait à 16 % en 1998. Cette baisse est à mettre en parallèle avec celle du pourcentage des familles ayant un revenu inférieur à 40 000 \$ en Ontario, lequel pourcentage est passé, au cours de ces mêmes années, de 33 % à 23 %. Par ailleurs, ce seuil de 40 000 \$ est discutable parce qu'en 1998, il est proche du seuil de faible revenu, ce qui n'était pas le cas en 1987 compte tenu de l'inflation. Outre le problème de la déclaration par eux-mêmes des revenus parentaux (que beaucoup d'étudiants ne connaissent pas exactement), il faut noter aussi que l'enquête, menée chaque année, ne permettait pas aux

51. « However, the change in Ontarians' family incomes was not statistically significant when compared to the change in family incomes of the control students. » Kwong *et al.* (2002), p. 1026.

étudiants avant 1994 de répondre qu'ils ne connaissaient pas les revenus de leurs parents. On peut alors se demander dans quelle proportion les indécis ont classé le revenu familial sous la barre des 40 000 \$. L'auto-déclaration quant à la scolarité des parents étant beaucoup plus fiable, on peut avancer avec beaucoup moins de réserve que la hausse des droits de scolarité a eu un impact sur le profil des étudiants : en effet, ceux dont le père avait une scolarité de *high school* ou moins étaient moins nombreux en 1998 (27 %) qu'ils ne l'étaient en 1987 (52 %). À titre de comparaison, la proportion de résidents ontariens avec une scolarité de *high school* ou moins est passée en Ontario à 50 % en 1998, alors qu'elle était de 56 % en 1987, soit une baisse beaucoup moins importante que celle enregistrée à Guelph. Cependant, cette sous-représentation des familles à faible scolarité est représentative de ce qui se passe dans les autres universités canadiennes où l'on observe que les pères de 33 % de la population étudiante ont une faible scolarité.

King, Warren et Miklas ont fait une étude comparable en 2004, mais fondée, cette fois-ci, sur les facultés de droit de l'Ontario où, entre 1997-1998 et 2003-2004, les droits de scolarité ont augmenté de 5 318 \$ (université de Windsor) à 12 192 \$ (université de Toronto), pour les étudiants de 1^{re} année. Pour analyser l'impact de la hausse des droits de scolarité, les étudiants et diplômés de cinq facultés de droit ont été interrogés. Comme il existe une différence dans les réponses entre les diplômés et les étudiants de 1^{re} année, on peut conclure que la hausse des droits de scolarité a eu des répercussions sur les étudiants en droit. Ainsi, la scolarité de la mère a changé entre les étudiants de 1^{re} année et les diplômés (donc ceux qui, quatre ans auparavant, étaient inscrits pour la première fois). La scolarité du père a également progressé (voir le tableau 4.6).

Tableau 4.6 : Part des étudiants en droit dont la mère ou le père n'est pas titulaire d'un diplôme universitaire⁵²

	Mère	Père
1^{re} année	51,2 %	40,3 %
Diplômés	60,8 %	49,5 %

Source : KING, WARREN ET MIKLAS (2004).

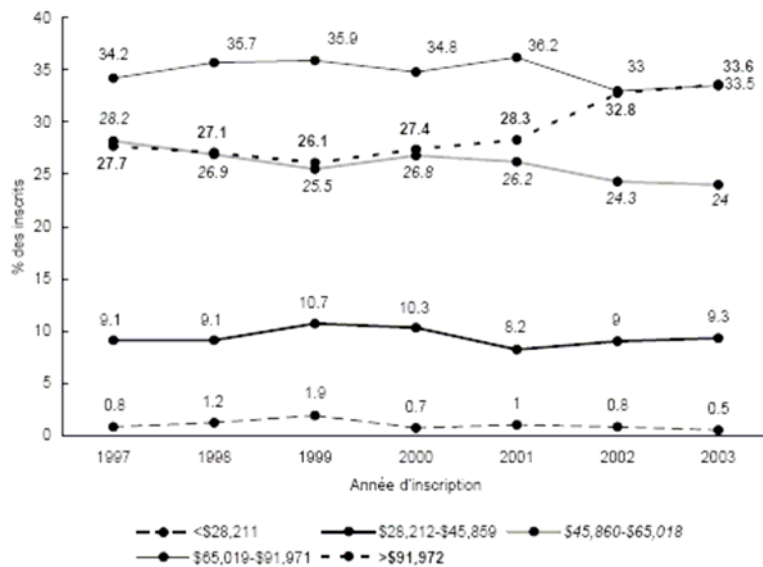
La hausse importante des droits de scolarité a donc comme corrélation que les étudiants venant de familles moins scolarisées sont maintenant moins représentés. Cependant, un autre résultat est relié à la variation du revenu familial des étudiants. Contrairement à l'étude de Kwong *et al.* (2002), les auteurs ne trouvent pas ici une baisse de la fréquentation des étudiants à faible revenu. En effet, la proportion des étudiants dans les deux premiers quintiles reste stable entre 1997 et 2003 à moins de 10 %. Le 1^{er} quintile représente les étudiants dont le revenu familial est inférieur à 28 211 \$, ce qui regroupe 0,5 % des étudiants inscrits en 1^{re} année dans les cinq facultés de droit en 2003. Le deuxième quintile représente les étudiants dont le revenu familial est compris entre 28 212 \$ et 45 859 \$, soit 9,3 % des étudiants inscrits en 2003 (voir la

52. Les auteurs se basent sur des données d'inscription allant de 1997 à 2003. Les étudiants de 1^{re} année se sont donc inscrits, pour la première fois, en 2003. Les diplômés étaient en première année trois années avant au moins.

figure 4.1)⁵³. En revanche, les auteurs estiment que ce sont les étudiants à revenu familial moyen (représentant le troisième quintile de la distribution des revenus familiaux dans la population) qui subissent, le plus fortement, la hausse des droits de scolarité. En effet, leur proportion dans le total des étudiants inscrits baisse de 4 points (de 28,2 % en 1997 à 24 % en 2003), alors que les étudiants du quatrième quintile voient leur participation augmenter de 6 points (de 27,7 % à 33,6 % au cours de la même période). Selon les auteurs, l'explication doit être recherchée dans l'aide financière aux études. Les étudiants du troisième quintile ne seraient pas admissibles aux bourses et, avec la hausse des droits de scolarité, beaucoup d'entre eux se retrouveraient dans l'impossibilité d'en assumer les frais. Un dernier point à noter selon les auteurs : bien que les étudiants inscrits prévoient une forte hausse de leur endettement, les auteurs constatent que les nouveaux inscrits sont moins endettés au début de leur scolarité en droit que leurs prédécesseurs. Les auteurs supposent qu'il s'agit là d'un effet d'auto-sélection : les étudiants déjà endettés ne se sont pas inscrits en droit, parce qu'ils jugeaient ne pas pouvoir supporter un endettement supplémentaire.

Figure 4.1 : Pourcentage des inscrits en 1^{re} année de droit selon le quintile du revenu familial

Source : King, Warren et Miklas (2004).

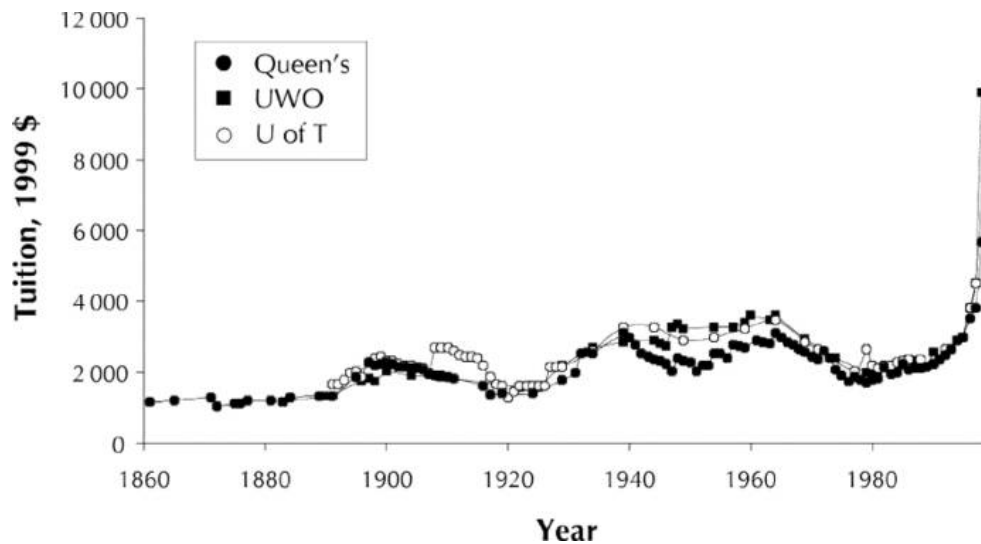


53. À noter, ici aussi, que le revenu des parents a été déterminé selon le code postal de la résidence de ceux-ci.

Une dernière étude à propos de l'Ontario touche, de nouveau, un programme particulier, celui de la médecine. Dans sa recherche, Duffin (2001) fait un historique des variations de droits de scolarité dans trois facultés de médecine ontariennes. Si nous constatons différentes hausses importantes des droits dans les facultés de médecine (après la Deuxième Guerre mondiale, à la fin des années 1970 et au milieu des années 1990 principalement), nous pouvons observer que les droits du milieu des années 1990, exprimés en dollars constants de 1999, correspondaient à ceux qui étaient en vigueur au milieu des années 1960, après un rattrapage de plusieurs années (voir la figure 4.2).

**Figure 4.2 : Droits de scolarité moyens dans trois facultés de médecine, en Ontario
En dollars constants de 1999**

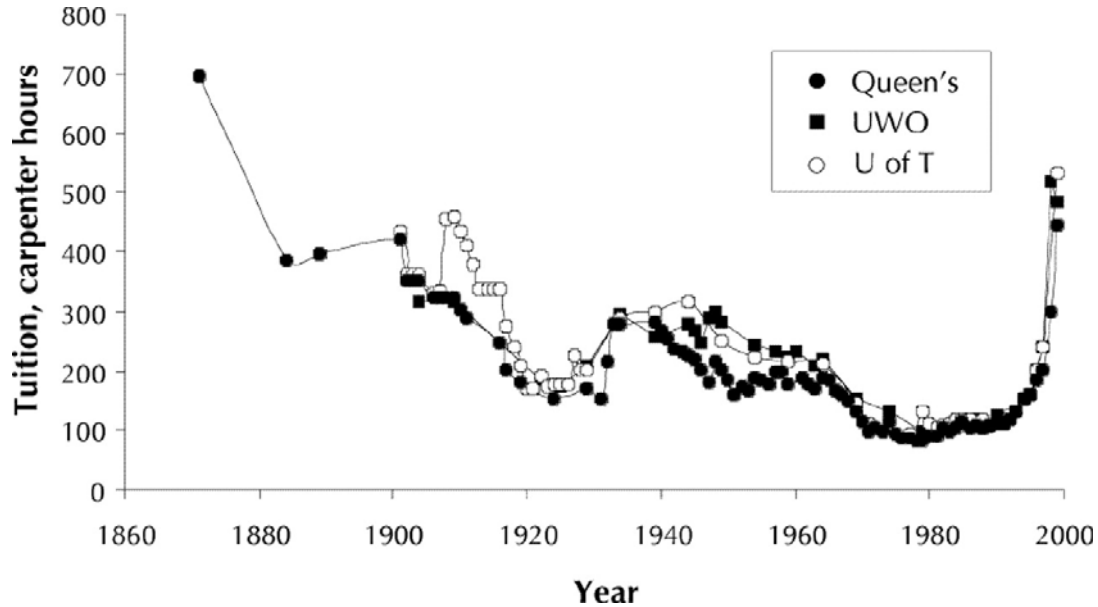
Source : Duffin (2001).



Cependant, afin de vérifier si la hausse des droits de scolarité à partir de 2000 a de réelles répercussions sur la capacité à payer des parents des étudiants, l'auteur compare les droits de scolarité au salaire d'un menuisier (métier choisi parce qu'il apparaît dans l'historique de 150 ans que fait l'auteur) et se demande combien d'heures celui-ci devrait travailler pour payer les droits de scolarité en médecine. Sans surprise, nous constatons que, pour payer une année d'études en médecine, un menuisier devrait travailler beaucoup plus d'heures (environ 500 heures) en 2000, qu'il devait le faire en 1980 (83 heures à la fin des années 1970). Cependant, cela reste un nombre moindre que celui des 700 heures qu'aurait dû travailler un menuisier dans les années 1870, afin de couvrir les droits de scolarité en médecine (même si, nous le savons, la profession médicale a radicalement changé) (voir la figure 4.3). L'auteur conclut, cependant, que, loin de s'en consoler, il faut s'alarmer de cette hausse du nombre d'heures exigé, notamment si les droits de scolarité devaient s'élever encore. En effet, cela aurait un impact sur la composition de la clientèle étudiante en médecine, donc sur les futurs médecins et leur choix de carrière, ainsi que sur la « qualité intellectuelle » (p. 55) des futurs médecins (et ce, même si l'auteur note déjà une sous-représentativité des étudiants d'origine modeste en faculté de médecine). Il faut noter, toutefois, que l'auteur ne tient pas compte de la disponibilité de l'aide financière aux études.

Figure 4.3 : Droits de scolarité moyens dans trois facultés de médecine, en Ontario, en termes d'heures de travail d'un menuisier

Source : Duffin (2001).



Enfin, Frenette (2005) analyse les répercussions, sur l'accès aux études, de la forte hausse des droits de scolarité dans les programmes de droit, de médecine et de dentisterie en Ontario⁵⁴. Plus récente, cette étude est intéressante dans le sens où elle analyse les hausses très importantes des droits de scolarité en Ontario à la fin des années 1990 alors que, pour les précédentes, beaucoup développaient les répercussions d'une hausse progressive, par conséquent prévisible, des droits de scolarité.

Les résultats de Frenette sont conformes aux études déjà évoquées : pour l'ensemble du Canada, la probabilité de suivre des études dans ces programmes est plus forte pour les étudiants dont un des parents a fait des études postsecondaires, avec un avantage encore plus prononcé pour ceux dont l'un des parents est titulaire d'un diplôme de ces mêmes programmes ou un diplôme de 2^e ou de 3^e cycle. Par ailleurs, cet impact du diplôme du parent est plus marqué en 2000 qu'il ne l'était en 1995.

Frenette compare ensuite l'importance du diplôme des parents selon les provinces, classées en fonction d'une hausse minimale, modérée ou forte (Ontario) des droits de scolarité. Dans ce dernier cas, l'auteur constate que l'influence d'un diplôme de 2^e ou de 3^e cycle, que possède le parent, sur la probabilité de suivre des études en droit, en médecine ou en dentisterie, a beaucoup augmenté entre 1995 et 1997, alors que ce n'est pas le cas (provinces où les droits ont peu varié) ou faiblement ou modérément le cas (provinces où les droits ont modérément augmenté) dans les autres provinces. En fait, si nous les considérons du point de vue des antécédents socioéconomiques dans les provinces autres que celle de l'Ontario, les inscriptions ont très peu

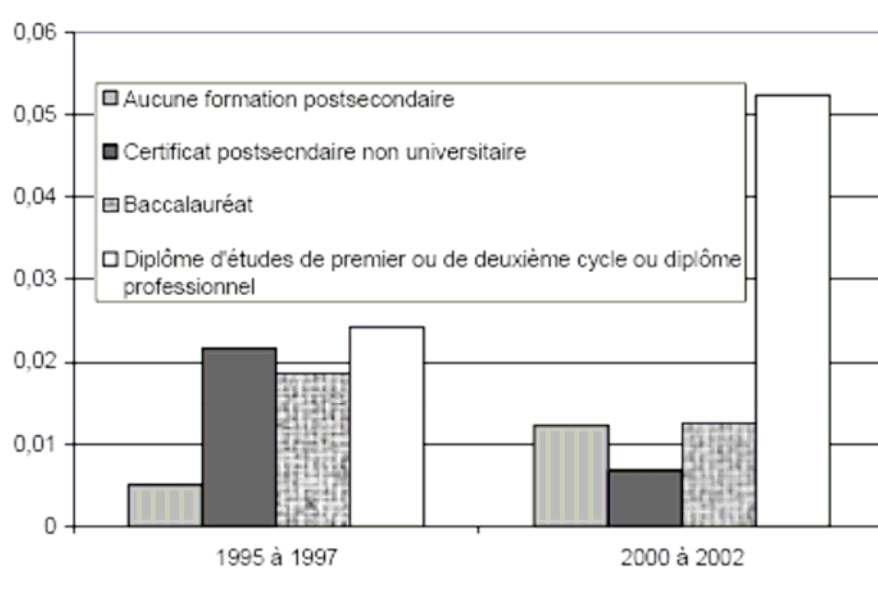
54. Entre 1995-1996 et 2001-2002, les droits de scolarité ont augmenté de 315 % en dentisterie, de 241 % en médecine et de 141 % en droit.

varié, ou varié modérément. En Ontario, si la probabilité de s'inscrire à l'un de ces programmes a augmenté (passant de 2,4 % à 5,2 % de 1995 à 2000) pour les étudiants dont les parents sont titulaires d'un diplôme universitaire professionnel ou d'un grade de 2^e ou de 3^e cycle, l'auteur note que la probabilité est également en hausse (même si modérée, de 0,5 % à 1,2 %) pour les étudiants dont les parents n'ont aucune formation postsecondaire. L'auteur explique ce résultat par le programme d'aide financière mis en place en Ontario (une partie de la hausse des droits de scolarité retourne aux étudiants sous forme de bourses). L'auteur précise également que les étudiants à faibles revenus ont pu s'inscrire dans les autres provinces où les droits de scolarité n'avaient pas augmenté. L'augmentation des capacités d'accueil a pu expliquer également cette hausse.

Enfin, il est important de noter que les étudiants dont les parents étaient titulaires d'un diplôme universitaire inférieur à un grade de 2^e cycle ou titulaires d'un autre diplôme ont vu diminuer leur probabilité d'inscription à l'un de ces programmes (voir la figure 4.4). L'auteur suppose que ces étudiants n'avaient pas la capacité financière de payer des droits de scolarité plus élevés, puisqu'ils n'étaient pas admissibles à l'aide financière et aux bourses.

Figure 4.4 : Probabilité de poursuivre des études de type « professionnel », selon la scolarité des parents

Source : Frenette (2005).



En Colombie-Britannique, comme nous l'avons vu, la hausse des droits de scolarité est encore plus récente qu'en Ontario. De ce fait, nous n'avons trouvé que peu d'études analysant les répercussions de cette hausse.

Sans doute est-il possible de s'attendre à ce que l'impact de la hausse des droits de scolarité en Colombie-Britannique soit plus important qu'en Ontario. Par exemple, à l'université, après six années de gel des droits, le gouvernement a autorisé la déréglementation de ces derniers, ce qui a amené une forte hausse (voir le tableau 2.7 où l'évolution des frais à l'université est donnée en dollars constants) pendant trois ans. Une fois le niveau moyen canadien atteint (ce qui n'avait pas été le cas depuis 1995), la hausse a été limitée au niveau de l'inflation (soit environ 2 % par année). Ainsi, de 2001-2002 à 2004-2005, les droits de scolarité à l'université ont augmenté de 2 100 \$ (87 %) en moyenne.

Cependant, Malcolmson et Lee (2004) notent que, si les droits de scolarité ont augmenté, il en est de même des autres frais obligatoires (sport, santé, etc.). En effet, selon ces auteurs, ces frais ont doublé entre 2001-2002 et 2004-2005. Dans les établissements d'enseignement collégial, les droits de scolarité ont, quant à eux, connu une hausse de 72 % (en dollars constants) de 2001-2002 à 2003-2004⁵⁵. Cependant, malgré l'importance de la hausse, Malcolmson et Lee observent que le taux de participation n'a pas chuté en Colombie-Britannique.

Même s'ils avancent que la Colombie-Britannique a rattrapé son retard dès l'année 2000 quant au taux de participation de ses jeunes âgés de 20 à 29 ans et présents aux études postsecondaires (les chiffres cités viennent de Lee et Long, 2001), la Colombie-Britannique passant de la 6^e à la 4^e place, avec un taux de participation de 21,4 % en 2000, ces chiffres doivent être relativisés. En effet, selon Junor et Usher (2004), si nous regardons le taux de participation des jeunes âgés de 18 à 21 ans, qui sont aux études postsecondaires (excluant les programmes professionnels courts), la Colombie-Britannique a un taux de 23,4 % en 2002-2003, soit le taux le plus bas du Canada. De plus, l'écart entre le taux de participation britanno-colombien et la moyenne canadienne ne cesse de s'accroître, passant de 9,3 points de pourcentage à 11,5 points (avec un écart qui s'est stabilisé autour de 11 points pendant la période de gel). Dans le cas de la Colombie-Britannique, il semble que le taux de participation aux études ne puisse trouver son explication dans les frais de scolarité. En effet, même pendant la période de gel, où les droits de scolarité en Colombie-Britannique étaient les plus bas au Canada, après le Québec, le taux de participation est toujours resté plus faible en Colombie-Britannique que dans les autres provinces canadiennes.

En 2005, Dumaresq dresse le tableau des étudiants de quatre universités britanno-colombiennes (*Simon Fraser University, University of British Columbia, University of Northern British Columbia, University of Victoria*), en se basant sur deux enquêtes. Parmi les répondants aux enquêtes, 73 % ont, en 2004-2005, un père qui a terminé une éducation postsecondaire (65 % pour les mères) et, pour 54 % des répondants, le père a un revenu supérieur à 40 000 \$ par année⁵⁶. Une comparaison des deux enquêtes (2003-2004 et 2004-2005) pourrait donner quelques indications sur les sources de financement des étudiants. En effet, nous pouvons remarquer qu'entre les deux enquêtes, les revenus d'emploi des étudiants ont augmenté de 3 000 \$, qu'ils reçoivent plus de prêts du gouvernement (plus de 2 000 \$) et une plus grande participation financière de leurs parents (sous forme d'emprunts ou de cadeaux). Cependant, nous ne pouvons conclure, avec assurance, que ces différences sont significatives sur le plan

55. Les chiffres obtenus du Council on Post-Secondary Education du Manitoba sembleraient indiquer une hausse plus importante encore, de l'ordre de 90 %.

56. Cette observation va dans le même sens que les observations faites dans des études semblables, comme celle de Corak, Lipps et Zhao (2003), selon laquelle un plus faible revenu familial diminue la possibilité d'aller à l'université.

statistique, et nous ne pouvons affirmer que c'est la hausse des droits de scolarité qui en est l'unique cause.

En plus d'utiliser la même enquête, l'université de Victoria (2006) développe l'aspect accessibilité pour ses propres étudiants. Ainsi, en estimant le revenu familial des étudiants à partir des codes postaux de résidence, les auteurs trouvent que, sur une période de six ans, soit de 2000 à 2005, les échelles de revenu sont demeurées relativement stables. Cependant, nous pouvons observer que, selon les percentiles, le revenu familial moyen des étudiants a augmenté de 3 % à 4,5 %, la hausse la plus élevée se retrouvant dans le 10^e percentile de revenus les plus bas, et ce, même si le revenu moyen des candidats a pu, lui, baisser (voir le tableau 4.7). À noter, cependant, que l'université de Victoria ne constate pas de différence significative dans cette évolution.

Tableau 4.7 : Revenu médian des candidats et des étudiants inscrits à l'université de Victoria, au cours de la période allant de 2000 à 2005, selon le percentile de revenu

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2000-2005 % Change
Change in UVic tuition	0%	0%	30%	30%	16.6%	2.0%	
10th Percentile Applicant	\$ 42,700	\$ 42,700	\$ 43,400	\$ 42,700	\$ 42,700	\$ 42,100	-1.41%
10th Percentile Registrant	\$ 42,700	\$ 44,400	\$ 44,300	\$ 44,700	\$ 45,000	\$ 44,700	4.68%
20th Percentile Applicant	\$ 47,400	\$ 47,400	\$ 47,800	\$ 47,400	\$ 47,400	\$ 47,400	0.00%
20th Percentile Registrant	\$ 47,400	\$ 49,100	\$ 47,900	\$ 50,200	\$ 50,500	\$ 49,100	3.59%
Median (50th pct) Applicant	\$ 59,600	\$ 59,700	\$ 60,900	\$ 60,000	\$ 60,500	\$ 61,000	2.35%
Median (50th pct) Registrant	\$ 59,300	\$ 60,500	\$ 59,800	\$ 60,900	\$ 61,200	\$ 61,200	3.20%
80th Percentile Applicant	\$ 73,000	\$ 73,000	\$ 73,000	\$ 73,000	\$ 75,300	\$ 75,300	3.15%
80th Percentile Registrant	\$ 73,000	\$ 73,100	\$ 73,000	\$ 73,000	\$ 77,200	\$ 75,300	3.15%

Source : University of Victoria (2006).

Enfin, au cours de l'enquête, les auteurs ont interrogé les étudiants sur leurs intentions en cas de hausse des droits de scolarité. Selon que les étudiants se déclarent aidés ou non par leurs parents sur le plan financier, les réponses diffèrent. Ainsi, presque 20 % des étudiants qui ne sont pas aidés déclarent qu'ils quitteraient définitivement les études si les droits de scolarité augmentaient et un peu plus de 40 % d'entre eux quitteraient temporairement. Plus de 60 % d'entre eux travailleraient un plus grand nombre d'heures sur le marché du travail, par conséquent rallongeraient la durée de leurs études.

En définitive, nous constatons qu'en Ontario et en Colombie-Britannique, il y a eu des hausses substantielles des droits de scolarité. Et nous observons que, malgré tout, la fréquentation universitaire a crû plus rapidement que la part des jeunes âgés de 20 à 24 ans dans la population.

Ce fait peut s'expliquer par la disponibilité de l'aide financière aux études, la présence de déductions fiscales, l'offre accrue de places à l'université, la formation des parents et la rentabilité des diplômes. Dans la province de l'Ontario, la présence d'une double cohorte à la suite de l'abolition de la 13^e année contribue aussi à ce phénomène.

L'écart entre la fréquentation universitaire des moins nantis et celle des mieux nantis demeure. Les statistiques et la recherche ne permettent pas de porter un jugement certain sur l'effet des hausses des droits de scolarité sur la fréquentation des études universitaires, pour les classes moins nanties. Elles suggèrent tantôt une moindre participation des moins nantis, tantôt non; tantôt une moindre participation des classes moyennes (profitant moins de l'aide financière aux études) ou encore des étudiants dont les parents ont une moindre scolarité, plus particulièrement dans les programmes ayant connu les plus fortes hausses des droits de scolarité, soit en droit, en médecine et en dentisterie.

V. FRÉQUENTATION DES ÉTUDIANTS CANADIENS QUI NE RÉSIDENT PAS AU QUÉBEC ET DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

En 2004, il y avait 20 991 étudiants étrangers dans les universités du Québec, ce qui représentait 8,1 % du total de la population étudiante. Cette proportion est supérieure aux proportions observées dans l'ensemble du Canada (7,4 %) et dans les pays de l'OCDE (7,2 %)⁵⁷.

En 2005, le nombre d'étudiants étrangers dans les universités québécoises était passé à 21 319 alors qu'au niveau collégial, on dénombrait 1 853 étudiants étrangers.

Partout au Canada, les frais de scolarité que doivent payer les étudiants étrangers ne sont pas les mêmes que ceux des étudiants canadiens. Au Québec, des frais différenciés sont également demandés aux étudiants canadiens qui ne résident pas au Québec.

5.1 Frais de scolarité pour les étudiants étrangers et non résidents

a. Au Québec

Depuis plusieurs années, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport distingue trois catégories d'étudiants en ce qui a trait aux frais de scolarité : les étudiants résidents du Québec, les étudiants canadiens non résidents du Québec et les étudiants étrangers. Les étudiants de ces deux dernières catégories paient des montants forfaitaires en plus du montant de base exigé des étudiants québécois. Neuf situations confèrent le statut de résident québécois⁵⁸ :

- naissance au Québec;
- résidence d'un des parents ou du répondant au Québec, actuellement;
- résidence d'un des parents au Québec au moment de son décès;
- résidence du conjoint au Québec;
- résidence de l'étudiant au Québec, même si ses parents ont cessé d'y résider;
- résidence de l'étudiant au Québec depuis les douze derniers mois sans être inscrit aux études à temps plein durant cette période;
- étudiant titulaire d'un certificat de sélection du Québec selon la loi sur l'immigration;
- résidence au Québec depuis au moins trois mois sans avoir résidé dans une autre province durant plus de trois mois;
- résidence au Québec pendant trois années consécutives au cours des cinq dernières années.

Il faut rappeler qu'un étudiant ayant le statut légal de résident permanent est considéré comme étudiant canadien. À ce titre, il peut être résident ou non résident du Québec.

57. MELS, 2006; STATISTIQUE CANADA, *Le Quotidien*, 1^{er} septembre 2006; et OCDE, *Regards sur l'éducation 2006*, Tableau C3.1, p. 327. Les statistiques québécoises et canadiennes n'incluent pas, parmi les étudiants étrangers, ceux qui ont le statut de « résidents permanents ». Conséquemment, la comparaison avec les pays de l'OCDE se fait au sujet des étudiants qui sont mobiles.

58. Voir *Le guide administratif du Québec dans le réseau universitaire* : http://www.mels.gouv.qc.ca/ens-sup/ens-univ/2005-06-22_guide_SRQ_universite.pdf

Au collégial

Dans le réseau collégial, les étudiants canadiens non résidents du Québec paient les mêmes montants forfaitaires dans les établissements d'enseignement collégial privés et les cégeps, soit en 2006-2007, 990 \$ par trimestre à temps plein ou 4,83 \$ par heure à temps partiel⁵⁹.

Les montants forfaitaires pour les étudiants canadiens ont été introduits en 2001-2002 (avant cette date, ils bénéficiaient, dans les cégeps, de la gratuité des frais de scolarité). L'indexation du montant forfaitaire s'est faite en 2002-2003, 2003-2004 et 2004-2005, selon les augmentations des droits de scolarité observées dans des universités canadiennes. Depuis 2005-2006, les montants forfaitaires sont calculés en fonction de l'écart observé entre les droits de scolarité des étudiants québécois et ceux exigés en Ontario et dans les Provinces maritimes, en moyenne, dans vingt établissements du collégial. Mis à part l'année 2001-2002, les droits ont augmenté de 4,0 % à 5,5 % par année (voir le tableau 5.1 pour les années allant de 2003-2004 à 2006-2007).

Tableau 5.1 : Droits de scolarité additionnels exigés, au cégep et dans les établissements d'enseignement collégial privés, des étudiants canadiens non résidents québécois

Année 2003-2004		Année 2004-2005		Année 2005-2006		Année 2006-2007	
Temps plein (par trimestre)	Temps partiel (à l'heure)	Temps plein (par trimestre)	Temps partiel (à l'heure)	Temps plein (par trimestre)	Temps partiel (à l'heure)	Temps plein (par trimestre)	Temps partiel (à l'heure)
865,00 \$	4,22 \$	912,00 \$	4,45 \$	949,00 \$	4,63 \$	990,00 \$	4,83 \$

Pour les étudiants étrangers, les droits exigés sont différents selon le domaine d'étude, le réseau (public ou privé) et le régime d'études. Le principe est le suivant : les étudiants paient des droits qui tendent vers l'allocation de base par étudiant que verse le MELS aux établissements d'enseignement collégial. Ainsi, en 2006-2007, les droits additionnels s'échelonnent de 3 931 \$ à 6 093 \$ par session pour un étudiant étranger fréquentant le cégep à temps plein, et de 2 357 \$ à 3 659 \$ dans un établissement d'enseignement collégial privé (voir le tableau 5.2).

59. On se rappelle que les étudiants québécois ne paient pas de droits de scolarité quand ils étudient à temps plein dans les cégeps.

Tableau 5.2 : Droits de scolarité additionnels par session exigés des étudiants étrangers à temps plein au cégep et dans les établissements d'enseignement collégial privés, en 2006-2007

	Domaine A	Domaine B	Domaine C
Cégeps	3 931 \$	5 089 \$	6 093 \$
Établissements d'enseignement privés	2 357 \$	3 058 \$	3 659 \$

Domaine A : Formation préparatoire à l'université, techniques humaines, techniques administratives.

Domaine B : Techniques physiques, techniques des arts et des lettres.

Domaine C : Techniques biologiques.

À l'université

Pour les étudiants canadiens non résidents du Québec, les montants forfaitaires à l'université sont fixés en fonction des droits de scolarité moyens exigés dans les autres provinces canadiennes. Ainsi, le montant de base payé par les étudiants québécois, plus le montant forfaitaire, doit correspondre aux droits moyens exigés dans les autres provinces. Depuis 2003-2004, les droits totaux exigés de la part des étudiants canadiens non résidents québécois sont passés de 4 173 \$ au 1^{er} cycle à l'université pour 30 unités à 4 913,70 \$ en 2006-2007, soit une hausse d'environ 5,5 % par année (voir le tableau 5.3).

Pour les étudiants étrangers, les montants forfaitaires visent à ce que les droits totaux s'ajustent à la subvention par étudiant payée en moyenne par le MELS aux universités. Ainsi, par unité, en 2006-2007, les montants forfaitaires s'élevaient à 292 \$⁶⁰ ou 332 \$⁶¹ selon le domaine. La hausse annuelle des montants forfaitaires est limitée à 4 % en moyenne depuis 2003-2004 (voir le tableau 5.3).

Tableau 5.3 : Droits de scolarité dans les universités du Québec (pour 30 unités au premier cycle)

	Québécois	Non-résidents	Étrangers
2003-2004	1 668,30 \$	4 173,00 \$	9 468 \$ ou 10 518 \$
2004-2005	1 668,30 \$	4 401,00 \$	9 768 \$ ou 10 878 \$
2005-2006	1 668,30 \$	4 650,90 \$	10 068,30 \$ ou 11 238,30 \$
2006-2007	1 668,30 \$	4 913,70 \$	10 428,30 \$ ou 11 628,30 \$

60. Montants exigés dans tous les domaines, soit les sciences humaines, les sciences de l'éducation, l'administration, les lettres et le droit, sauf les domaines ou disciplines suivants : médical, paramédical, périmédical, arts, sciences pures et appliquées

61. Montants exigés dans les disciplines suivantes : médical, paramédical, périmédical, arts, sciences pures et appliquées.

Étudiants non soumis aux montants forfaitaires

Certains étudiants étrangers ou non résidents ne sont pas soumis aux montants forfaitaires. Nous limiterons ici notre portrait à la situation des étudiants étrangers à l'université.

D'une part, certains étudiants étrangers sont exemptés du paiement des montants forfaitaires en vertu de la *Politique relative aux droits de scolarité exigés des étudiantes et étudiants étrangers par les universités du Québec*. Il existe neuf catégories d'exemption :

- les dépendants de diplomates;
- les dépendants du personnel des organisations internationales non gouvernementales;
- les bénéficiaires d'une bourse d'excellence;
- la catégorie des ententes internationales;
- les réfugiés;
- les programmes et activités de français;
- les dépendants de travailleurs temporaires;
- le quota universitaire⁶²;
- le quota exceptionnel du ministère des Relations internationales (MRI).

En 2005, le nombre d'étudiants étrangers qui ont bénéficié de ces exemptions s'élevait à 5 689, ce qui représentait 27 % du total d'étudiants étrangers à l'université. De ce nombre, 4 149 étaient dans la catégorie des ententes internationales, dont 3 050 ressortissants français.

Au total, le gouvernement du Québec a signé 43 ententes internationales en matière d'éducation et de formation : 19 l'ont été avec des pays du continent africain, 8 en Europe, 9 en Amérique latine et dans les Caraïbes, 2 en Asie, 2 au Moyen-Orient et, enfin, 3 avec des organisations de la francophonie.

D'autre part, il faut noter également qu'un nombre presque équivalent d'étudiants étrangers fréquentant les universités québécoises, soit 5 335 étudiants en 2005 ou 25 % du nombre total d'étudiants, ont des attaches avec des établissements universitaires hors du Québec et qu'ils paient des droits de scolarité à ces établissements. Ils ne paient donc pas de montants forfaitaires. C'est le cas, notamment, des étudiants étrangers en cotutelle de thèse, en programme d'échange ou en séjour limité au Québec.

Le résultat est qu'en 2005-2006, sur les 21 319 étudiants étrangers dans les universités québécoises, 10 295 étudiants (ou 48 % du nombre total d'étudiants) ont payé des montants forfaitaires ou le coût total réel de leurs études (nous parlons alors des étudiants « autofinancés ») (voir le tableau 5.4).

Comme les étudiants français et ceux venant des pays de la francophonie bénéficient largement de ces exemptions et des programmes d'échange et de court séjour, nous observons que la proportion d'étudiants payant des montants forfaitaires est beaucoup plus faible dans les universités francophones (26 % et 28 % à Sherbrooke et Montréal, respectivement) que dans les universités anglophones (74 % à McGill).

62 Il s'agit d'un nombre de places dont disposent les universités pour accueillir un nombre restreint d'étudiants étrangers (environ 600) sans qu'ils aient à payer de montant forfaitaire.

Tableau 5.4 : Proportion des étudiants étrangers qui paient des montants forfaitaires en 2005, selon les domaines de la santé et de l'administration, et selon l'ensemble des domaines, par établissement universitaire

<i>Domaines</i>	Concordia	McGill	Laval	Montréal	Sherbrooke	Moyenne
. Santé	--		28 %	21 %	23 %	46 %
. Administration	88 %	69 %	33 %	45 %	32 %	48 %
Ensemble des domaines :	73 %	74 %	34 %	28 %	26 %	48 %

Source : MELS, Système d'information GDEU, mars 2007.

Note : Comprend les étudiants payant des droits additionnels et les « autofinancés » (qui paient le coût total).

Des exemptions existent également pour les étudiants canadiens non résidents. Elles s'appliquent, notamment, aux étudiants du doctorat, en rédaction de mémoire de maîtrise, en stage de résidence en médecine, ou considérés comme étudiants à temps plein dans des programmes d'études de littérature française ou d'études québécoises.

b. Ailleurs au Canada

Ailleurs au Canada, en ce qui concerne les droits de scolarité, il y n'a que deux catégories d'étudiants : les étudiants canadiens et les étudiants étrangers.

Nous avons vérifié les droits de scolarité exigés des étudiants étrangers à temps plein au 1^{er} cycle des cinq universités canadiennes (hors Québec) qui accueillent le plus d'étudiants étrangers⁶³. Les droits de scolarité pour les nouveaux entrants de l'année 2006-2007 sont présentés au tableau 5-5.

Tableau 5.5 : Droits de scolarité des étudiants étrangers dans cinq universités canadiennes en 2006-2007

	Université de Toronto	Université de Colombie-Britannique	Université de York	Université de l'Alberta	Université de Western Ontario
Ingénierie	18 900 \$	17 577 \$	14 518 \$	16 818 \$	16 700 \$
Arts et sciences	16 800 \$	17 577 \$	14 518 \$	15 767 \$	13 050 \$
Dentisterie	40 000 \$	n. d.	n. d.	38 889 \$	39 000 \$
Médecine	42 000 \$	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.
Éducation	16 800 \$	17 577 \$	14 371 \$	15 767 \$	16 700 \$
Commerce	22 050 \$	17 577 \$	14 518 \$	15 767 \$	13 050 \$
Droit	26 849 \$*	17 577 \$	12 960 \$**	24 818 \$	16 700 \$

Source : Statistique Canada.

*Programme LLM.

** Les droits indiqués sont identiques pour les étudiants canadiens et étrangers à la Osgoode Hall Law School.

n. d. : Le programme n'est pas offert ou est offert uniquement aux étudiants canadiens ou résidents permanents.

63. STATISTIQUE CANADA, Système d'information amélioré sur les étudiants (SIAE) et Système d'information statistique sur la clientèle universitaire (SISCU), octobre 2005.

Nous pouvons constater que les droits de scolarité exigés des étudiants étrangers sont plus élevés dans ces cinq universités que dans les universités québécoises (voir le tableau 5.3). Par ailleurs, selon la discipline choisie, ces droits sont très différents. Par exemple, un écart très élevé (plus de 30 000 \$ d'écart; écart le plus élevé) se constate entre le montant exigé des étrangers étudiant la médecine à Toronto, la seule des universités considérées pouvant enseigner la médecine aux étudiants étrangers (42 000 \$), et le montant demandé au Québec (11 628 \$, lorsqu'il n'y a pas d'exemption de montants forfaitaires). En revanche, l'écart n'est que de 1 422 \$ entre les programmes d'arts et sciences à l'université de Western Ontario et ce qui est demandé au Québec.

Si nous regardons l'ensemble des universités canadiennes, selon Statistique Canada⁶⁴, les étudiants étrangers paient des droits de scolarité plus élevés de 5,2 % en 2006-2007 par rapport à 2005-2006, au premier cycle, avec une moyenne de 13 205 \$ (Québec y compris), soit le triple de ce que paient les étudiants canadiens. Pour les droits des étrangers, les hausses s'échelonnent de 2,5 %, au Québec, à 16,5 %, au Manitoba, les droits de toutes les provinces, hormis la Saskatchewan, connaissant une hausse. Le tableau 5.6 indique les droits de scolarité des étudiants étrangers au Canada, pour différents domaines d'études, en 2006-2007. Au Canada, c'est le Manitoba qui, en général, a les droits de scolarité les plus faibles pour les étudiants étrangers.

64. STATISTIQUE CANADA, *Le quotidien*, 1^{er} septembre 2006.

Tableau 5.6 : Droits de scolarité pour les étudiants étrangers à plein temps à l'université, 2006-2007

	Arts		Commerce		Dentisterie		Éducation		Génie		2 ^e et 3 ^e cycle	
	Inférieur	Supérieur	Inférieur	Supérieur	Inférieur	Supérieur	Inférieur	Supérieur	Inférieur	Supérieur	Inférieur	Supérieur
Terre-Neuve	8 780 \$		8 780 \$		s. o.		8 780 \$ 10 560 \$		8 780 \$ 10 560 \$		1 896 \$ 3 549 \$	
Île-du-Prince-Édouard	8 970 \$		8 970 \$		8 970 \$		8 970 \$		9 462 \$		4 854 \$ 7 281 \$	
Nouvelle-Écosse	8 233 \$	14 349 \$	8 062 \$	13 440 \$	35 000 \$		8 233 \$	14 820 \$	10 660 \$	14 349 \$	5 735 \$	19 467 \$
Nouveau-Brunswick	7 843 \$	12 810 \$	7 843 \$	12 810 \$	s. o.		7 843 \$	13 400 \$	7 843 \$	11 395 \$	7 260 \$	8 640 \$
Québec	10 428 \$	11 628 \$	10 428 \$	15 000 \$	11 628 \$	39 293 \$	10 428 \$	11 628 \$	10 428 \$	14 280 \$	9 078 \$	20 000 \$
Ontario	6 900 \$	17 140 \$	9 730 \$	26 248 \$	33 530 \$	40 000 \$	10 000 \$	16 800 \$	10 000 \$	24 218 \$	5 650 \$	37 839 \$
Manitoba	5 573 \$	8 720 \$	7 000 \$	10 419 \$	35 851 \$	36 707 \$	5 573 \$	5 868 \$	12 247 \$.		4 170 \$	7 937 \$
Saskatchewan	8 489 \$	11 482 \$	8 489 \$	14 758 \$	32 000 \$		8 489 \$	11 856 \$	8 489 \$	14 341 \$	2 000 \$	7 078 \$
Alberta	8 000 \$	15 767 \$	8 000 \$	15 767 \$	26 099 \$	38 889 \$	8 000 \$	15 767 \$	10 960 \$	16 818 \$	5 550 \$	21 546 \$
Colombie-Britannique	1 824 \$	17 577 \$	9 248 \$	18 536 \$	s. o.		9 248 \$	21 186 \$	9 248 \$	17 870 \$	2 600 \$	33 667 \$

Source : STATISTIQUE CANADA, Système d'information amélioré sur les étudiants

5.2 Fréquentation des étudiants étrangers au Canada et au Québec

Dans les universités canadiennes, le nombre et la proportion d'étudiants étrangers augmentent rapidement. En effet, selon Statistique Canada, il y avait 45 735 étudiants étrangers en 2000 et 75 200 en 2004, une croissance de 64 % en quatre ans, celle-ci étant beaucoup plus forte que celle de la clientèle totale (+19 %). Pendant cette période, la proportion des étudiants étrangers est passée de 5,4 % à 7,4 % de l'effectif total.

Les provinces présentant des droits de scolarité relativement faibles pour les étudiants étrangers ne sont pas nécessairement celles qui accueillent le plus d'étudiants étrangers. Pour s'en convaincre, il suffit de regarder la destination des étudiants étrangers au Canada.

Selon Statistique Canada, de 2000 à 2003 (nous n'avons pas encore reçu les données détaillées par province pour 2004), les provinces qui ont obtenu le plus fort taux de croissance d'étudiants étrangers à l'université sont le Manitoba (+84 %), l'Ontario (+74 %), la Nouvelle-Écosse (+70 %) et la Colombie-Britannique (+67 %). À part le Manitoba, les droits de scolarité de toutes ces provinces étaient élevés.

Les deux provinces qui ont la plus faible croissance d'étudiants étrangers à l'université sont l'Alberta (+22 %), qui a des droits élevés, et le Québec (+35 %) qui a des droits moins importants (voir le tableau 5.7).

Tableau 5.7 : Étudiants étrangers universitaires au Canada

Province	2000	2001	2002	2003	2003-2000	Proportion des
						étrangers en 2003
Terre-Neuve	385	410	485	625	62,3 %	3,6 %
Île-du-Prince-Édouard	125	140	155	185	48,0 %	4,8 %
Nouvelle-Écosse	2 315	2 640	3 165	3 940	70,2 %	8,8 %
Nouveau-Brunswick	1 605	1 925	2 125	2 430	51,4 %	9,5 %
Québec	15 665	17 535	19 355	21 215	35,4 %	8,1 %
Ontario	13 995	17 260	21 075	24 285	73,5 %	6,2 %
Manitoba	1 185	1 315	1 535	2 185	84,4 %	5,7 %
Saskatchewan	1 320	1 425	1 690	1 995	51,1 %	5,8 %
Alberta	4 635	4 700	4 370	5 665	22,2 %	6,6 %
Colombie-Britannique	4 505	5 305	6 005	7 515	66,8 %	8,8 %
Total Canada	45 735	52 655	59 960	70 040	53,1 %	7,1 %

Source : STATISTIQUE CANADA, Système d'information amélioré sur les étudiants (SIAE).

Un des éléments explicatifs de cet état de fait, c'est que, entre 2000 et 2003, le nombre d'étudiants universitaires venant d'Asie a plus que doublé, alors que le nombre de ceux venant d'Afrique (+29 %) et d'Europe (+30 %) ait augmenté beaucoup moins rapidement. En 2004, environ 50 % des étudiants universitaires étrangers sont d'origine asiatique et 23 %, d'origine chinoise. La majorité d'entre eux étudie en Ontario et en Colombie-Britannique, tandis que le Québec accueille surtout des étudiants étrangers d'Europe et d'Afrique.

Au Québec, le nombre d'étudiants étrangers à l'université est passé à 21 319 en 2005, alors qu'il était de 15 525 en 2000. En cinq ans, cela représente une hausse de 37 %. La proportion des étudiants étrangers était de 6,7 % en 2000; elle est maintenant de 8,2 %⁶⁵.

En 2005, ils viennent surtout de la France (27 %), des États-Unis (13 %), du Maghreb (8 %) et de la Chine (7 %).

Bien que les universités anglophones aient le plus fort taux d'étudiants étrangers payant les montants forfaitaires, ce sont McGill et Concordia qui ont le plus grand nombre d'étudiants étrangers et c'est Concordia qui a le plus fort taux de croissance (+118 % en cinq ans). Parmi les grandes universités, c'est toutefois l'École polytechnique qui a la plus grande proportion d'étudiants étrangers (voir le tableau 5.8).

65 Les données sur les étudiants étrangers au Québec, qui sont présentées ici et dans les paragraphes suivants, proviennent du Système d'information GDEU, MELs, juillet 2006.

Tableau 5.8 : Évolution du nombre d'étudiants étrangers dans les universités québécoises

Université	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Variation	Effectif
							2005/2000	Étrangers/total
Université McGill	4 503	4 786	5 106	5 401	5 508	5 470	21,5 %	17,7 %
Université Concordia	1 653	1 923	2 368	3 076	3 440	3 605	118,1 %	11,5 %
Université de Montréal	2 027	2 211	2 514	2 676	2 791	2 833	39,8 %	7,0 %
Université du Québec à Montréal	1 739	2 725	3 008	3 195	2 705	2 534	45,7 %	6,4 %
Université Laval	1 900	1 974	2 015	2 024	2 006	1 964	3,4 %	5,4 %
École des hautes études commerciales	791	779	898	1 022	954	1 064	34,5 %	9,4 %
École polytechnique	858	942	959	1 024	1 003	1 010	17,7 %	18,9 %
Université de Sherbrooke	690	634	669	770	869	952	38,0 %	4,7 %
Université du Québec à Trois-Rivières	365	376	433	499	529	608	66,6 %	5,9 %
Université du Québec en Outaouais	163	173	253	247	248	247	51,5 %	4,5 %
Université Bishop's	194	208	198	200	195	210	8,2 %	7,8 %
Université du Québec à Rimouski	170	157	165	168	187	206	21,2 %	3,9 %
Université du Québec à Chicoutimi	101	98	115	150	160	172	70,3 %	2,7 %
École de technologie supérieure	126	127	147	170	176	153	21,4 %	3,4 %
Institut national de la recherche scientifique	77	77	80	90	103	113	46,8 %	21,9 %
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	35	25	40	36	53	66	88,6 %	2,7 %
École nationale d'administration publique	22	45	53	24	22	58	163,6 %	3,3 %
Télé-Université	111	120	85	162	41	54	-51,4 %	0,8 %
Total	15 525	17 380	19 106	20 934	20 990	21 319	37,3 %	8,2 %

Source : Système GDEU, MELs, juillet 2006

Il importe de noter qu'il y a parfois des divergences entre les données de Statistique Canada et celles du MELs. C'est le cas dans les tableaux 5.7 et 5.8.

Les données de l'OCDE⁶⁶ fournissent des indices sur l'ampleur et l'évolution de l'internationalisation de l'enseignement tertiaire : de 1975 à 2004, le nombre d'étudiants internationaux pour l'ensemble du tertiaire a été multiplié par 4,5, passant de 0,6 à 2,7 millions. En ce qui concerne les étudiants universitaires, le Canada et le Québec avaient, en 2004, un ratio effectif d'étudiants étrangers/effectif total de 7,4 % et de 8,2 %, respectivement. C'est un peu plus que la moyenne de 7,2 % des pays de l'OCDE. Par contre, c'est moins que l'Australie (18,7 %), le Royaume-Uni (14,4 %), la Suisse (12,9 %) ou l'Autriche (12,3 %).

5.3 Impact de la présence des étudiants étrangers sur les finances publiques

Il est difficile de déterminer quelles répercussions sur les finances des provinces canadiennes ont les étudiants étrangers. En effet, nous n'avons aucun chiffre précis en ce qui concerne le nombre d'étrangers étudiant dans telle ou telle discipline et, par

66. OCDE, *Regards sur l'éducation*, chapitre C3 – La mobilité internationale des étudiants, 2006, p. 304-337.

conséquent, payant les frais de scolarité spécifiques de leur domaine d'études. En revanche, nous pouvons en avoir une idée plus précise en ce qui concerne le Québec, pour les universités.

En effet, chaque université reçoit une subvention normée du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, calculée (en totalité ou partiellement) en fonction des EEETP⁶⁷ pour ce qui est de la subvention à l'enseignement et au soutien à l'enseignement et à la recherche⁶⁸. Pour les étudiants étrangers, en EEETP, le MELS récupère des montants forfaitaires conformément aux montants approuvés par le gouvernement.

Pour les étudiants étrangers universitaires payant un montant forfaitaire, le MELS verse un total de 103,2 millions de dollars aux universités et récupère, par ailleurs, un total de 86,8 millions de dollars en montants forfaitaires payés par ces étudiants⁶⁹. Pour les étudiants étrangers exemptés du paiement du montant forfaitaire, le MELS verse aux universités un montant de 78,6 millions de dollars. Ainsi, pour l'ensemble des étudiants étrangers, le MELS verse aux universités un montant de 181,8 millions de dollars et il récupère, par ailleurs, un total de 86,8 millions de dollars en montants forfaitaires (voir le tableau 5.9).

67. EEETP : effectif étudiant en équivalence au temps plein : 30 unités.

68. La subvention pour l'enseignement dépend des EEETP pondérés (EEETP bruts auxquels on applique le « poids » de la discipline de l'étudiant). En 2006-2007, la valeur unitaire de l'EEETP pondéré est de 3 293,77 \$. La subvention pour le soutien à l'enseignement et à la recherche comprend un montant fixe et un montant variable en fonction des EEETP bruts. La subvention normée comprend également une subvention pour l'entretien des terrains et bâtiments ne dépendant qu'indirectement des EEETP (et uniquement pour une partie) par un montant versé proportionnellement aux frais de scolarité.

69. Pour plus de détails, voir MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec pour l'année universitaire 2006-2007*, 2006.

Tableau 5.9 : Aspects financiers relatifs aux étudiants étrangers universitaires au Québec, en milliers de dollars, en 2006-2007

	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle	Total
Étudiants étrangers non exemptés				
Récupération des montants forfaitaires	62 596,7	18 460,9	5 782,2	86 839,8
Subvention accordée par le MELS aux universités	(51 484,2)	(34 024,6)	(17 686,6)	(103 195,4)
Écart ⁷⁰	11 112,5	(15 563,7)	(11 904,4)	(16 355,6)
Étudiants étrangers exemptés				
Subvention accordée par le MELS aux universités	(24 634,2)	(28 182,9)	(21 173,2)	(73 990,3)
Étrangers en entente				(4 604,9)
Total				(78 595,2)
Répercussions globales	(13 521,7)	(43 746,6)	(33 077,6)	(94 950,8)

Source : Calculs du MELS, 2007.

Ce calcul ne tient pas compte des dépenses effectuées par les étudiants étrangers au cours de leur séjour ou, encore, de la contribution de ces derniers aux finances publiques lorsque ceux-ci décident de s'établir au Québec.

70 Les parenthèses indiquent un chiffre négatif, c'est-à-dire une subvention du MELS plus élevée que les montants forfaitaires.

VI. FORMATION CONTINUE

En 2004, le comité d'experts sur le financement de la formation continue⁷¹ définissait l'adulte en formation continue comme « celui qui est âgé de dix-huit ans ou plus et qui s'engage, après un temps d'arrêt dans ses études, dans des activités de formation formelles, non formelles ou informelles. La formation continue est donc associée à l'idée de rupture et de discontinuité de parcours. Elle suit la formation initiale, celle acquise en continuité de parcours. » La formation continue peut se donner en milieu scolaire ou ailleurs, comme en entreprise par exemple. Dans le mandat qui nous a été donné, il s'agit de comparer les droits de scolarité des formations continues du postsecondaire, en Ontario et en Colombie-Britannique. Cependant, la formation continue est mal connue et elle revêt des formes très différentes. Une petite description de la situation nous semble nécessaire. Dans un deuxième temps, nous allons décrire brièvement la situation dans ce domaine au Québec.

6.1 Aperçu de la situation de la formation continue au Canada

Selon les chiffres de l'OCDE⁷², les adultes canadiens, qui ont participé à des activités d'apprentissage au cours de l'année précédant la tenue de l'enquête annuelle, étaient relativement peu nombreux par rapport aux adultes d'autres pays membres de l'OCDE (ceux participant à l'enquête), avec un taux de participation de 33 % (voir la figure 6.1). Par ailleurs, selon les données de 2004, ce sont les adultes ayant une formation initiale universitaire qui sont le plus aptes à suivre une formation continue (liée à l'emploi), selon Statistique Canada⁷³ (voir la figure 6.2). Ce sont donc ces adultes qui sont également le plus aptes à suivre une formation continue de type postsecondaire. En moyenne en 2002, les adultes ont suivi une formation d'une durée de 150 heures⁷⁴, ce qui correspond approximativement à un cours de type universitaire de trois unités pendant trois trimestres. Cependant, près de 45 % des participants ont suivi une formation d'une durée totale de moins de 30 heures (Peters, 2004). Nous observons également (OCDE, 2003) que près de la moitié des participants à la formation continue reçoivent un soutien de leur employeur, que ce soit sous la forme d'un remboursement des frais engagés, d'une flexibilité accrue dans les heures de travail ou, simplement, d'un transport jusqu'au lieu de formation.

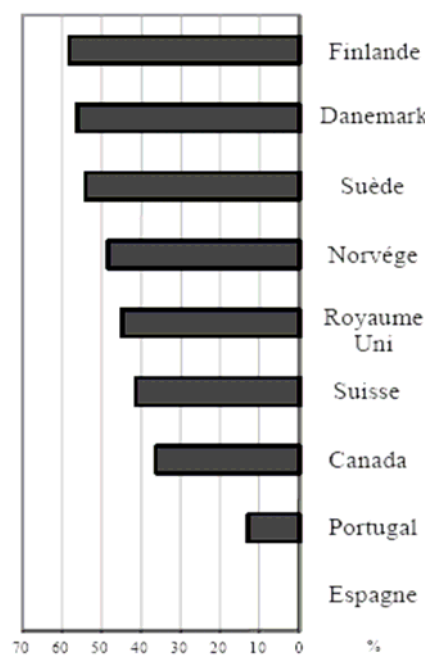
71. C. PAGÉ et al., *Rapport du comité d'experts sur le financement de la formation continue (2004) : Cap sur l'apprentissage tout au long de la vie*, gouvernement du Québec, p. 2.

72. OCDE, *Au-delà du discours : politiques et pratiques de formation des adultes*, 2003.

73. STATISTIQUE CANADA, *Tendances récentes en matière d'éducation et de formation des adultes au Canada. Questions d'éducation*, no 5, décembre 2004.

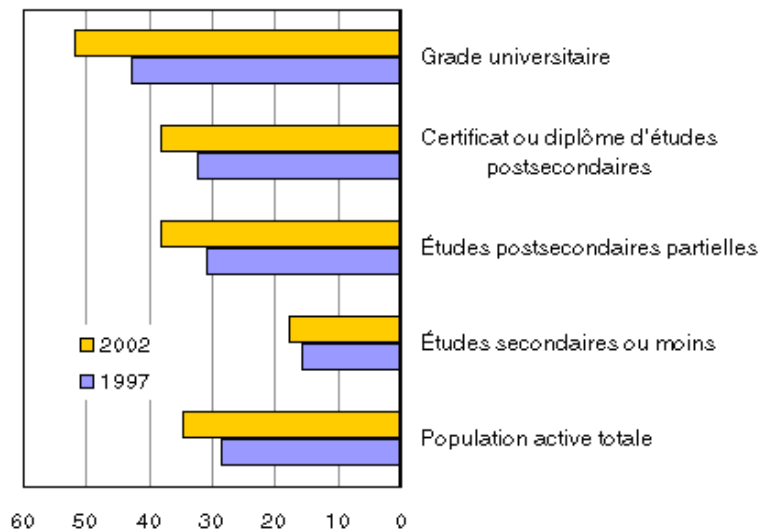
74. PETERS Valérie, *Travail et formation : premiers résultats de l'Enquête sur l'éducation et la formation des adultes de 2003*, Statistique Canada, 2004.

Figure 6.1 : Pourcentage de la population âgée de 25 à 64 ans ayant participé à des formations d'apprentissage (en milieu scolaire ou autre) au cours de l'année précédant l'enquête annuelle (1994-1998)



Source : OCDE (2003).

Figure 6.2 : Participation à des activités de formation continue, selon la scolarité initiale des participants, au Canada, en 1997 et 2002



Source : Statistique Canada (2004).

6.2 Frais de scolarité en Ontario et en Colombie-Britannique

En Ontario et en Colombie-Britannique, la formation continue de compétence postsecondaire s'offre dans les établissements d'enseignement collégial ou dans les universités. Ceux-ci offrent des cours particuliers, qui peuvent être choisis individuellement, ou un regroupement de cours, qui permet de créer un programme adapté aux besoins de l'apprenant. Si l'adulte s'inscrit à un programme existant, qui n'est pas « sur mesure », il payera les mêmes frais que le jeune en formation initiale (par exemple, 1 917,54 \$ en Ontario pour deux trimestres au collège, droits régis par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités de l'Ontario).

Il est très difficile de trouver des programmes, dans les différents établissements d'enseignement collégial des deux provinces, qui soient exactement comparables. Comme les droits de scolarité peuvent être facturés par cours, cela permet à l'étudiant de choisir ses cours en fonction de ses besoins et, par conséquent, de se construire un programme adapté, dont le coût reflétera simplement l'addition des frais de chacun des cours. C'est pourquoi nous avons décidé de comparer les frais de scolarité exigés pour différents cours (et non pas différents programmes). De ce fait, ceux-ci peuvent être suivis à temps plein ou partiel, la deuxième option étant largement favorisée, comme nous l'avons vu. Pour les cours relevés dans les différents établissements d'enseignement collégial en Ontario et en Colombie-Britannique, nous avons comparé non seulement le titre du cours, mais également le contenu, pour en assurer leur équivalence. Les droits exigés sont regroupés dans le tableau 6.1.

Tableau 6.1 : Droits de scolarité exigés des étudiants en formation continue en Ontario et en Colombie-Britannique, en 2006-2007 (ou dernière date disponible) pour diverses formations

	ONTARIO	COLOMBIE-BRITANNIQUE
Accounting	De 255,90 \$ à 437,00 \$	595,00 \$
Finance	De 285,40 \$ à 410,00 \$	595,00 \$
Business Law	De 220,30 \$ à 314,90 \$	395,00 \$
Taxation	De 216,00 \$ à 314,90 \$	
Excel	De 124,64 \$ à 232,60 \$	De 157,00 \$ à 250,00 \$
Payroll	De 207,28 \$ à 400,06 \$	De 89,00 \$ à 420,00 \$
Access	De 124,64 \$ à 232,60 \$	De 157,00 \$ à 279,00 \$
Marketing	De 111,80 \$ à 299,50 \$	
Anatomy et physiology	De 234,00 \$ à 389,20 \$	
Chemistry	De 200,60 \$ à 310,00 \$	
Management nurse	De 118,00 \$ à 200,60 \$	
Pharmacology II	De 155,20 \$ à 180,00 \$	
Physical assessment	432,00 \$	
Psychology	316,42 \$	685,00 \$
Toxicology	210,00 \$	
Dental office receptionist		545,00 \$
Health, safety, nutrition	De 210,65 \$ à 388,40 \$	375,00 \$
Heavy equipment	De 190,00 \$ à 413,60 \$	624,00 \$
Chauffage	De 216,96 \$ à 271,24 \$	
Welding	De 249,00 \$ à 329,00 \$	De 575,00 \$ à 624,00 \$
Carpentry		De 624,00 \$ à 650,00 \$
Plumber	271,24 \$	624,00 \$
Automotive technician		624,00 \$

Source : Site Web des établissements d'enseignement.

6.3 Situation au Québec⁷⁵

Dans les réseaux scolaires, la formation continue peut être associée à la formation offerte aux adultes par les commissions scolaires, aux formations courtes (attestations d'études collégiales, certificat universitaire) ou à la fréquentation à temps partiel des établissements d'enseignement.

La formation continue, qui s'adresse aux adultes désirant parfaire leurs études secondaires, est gratuite.

⁷⁵ Selon le MELS.

Une attestation d'études collégiales (AEC) est un programme d'études techniques qui n'est offert qu'aux adultes. Ce programme est composé de compétences techniques liées à la profession; il ne comprend pas les cours obligatoires en français, philosophie, anglais, éducation physique et les cours complémentaires.

Généralement, la durée des programmes d'AEC est d'un an environ. La plupart du temps, ces programmes sont conçus par les établissements d'enseignement collégial. Ils touchent, par exemple, la gérontologie, la comptabilité et la gestion ou, encore, le courtage immobilier. Emploi-Québec commande certaines formations aux établissements d'enseignement collégial. Ces formations peuvent être offertes à temps plein ou à temps partiel.

Une personne peut également s'inscrire dans un programme menant au diplôme d'études collégiales. Toutefois, ce sera à temps partiel.

Les cégeps considèrent comme étudiant à temps partiel toute personne inscrite à moins de quatre cours faisant partie d'un programme d'études collégiales ou à des cours d'un programme comptant, au total, moins de 180 heures d'enseignement par trimestre.

Pour un étudiant à temps partiel, les frais de scolarité au cégep sont de 30 \$ pour l'admission, de 11 \$ par cours, auxquels s'ajoutent 2 \$ par heure de cours. Un cours est généralement de 45 heures par trimestre.

Pour l'adulte qui s'inscrit à une AEC à temps plein au cégep, les frais de scolarité sont les mêmes que pour un étudiant à temps plein au secteur habituel, soit de l'ordre de 100 \$ par trimestre.

Des établissements d'enseignement collégial privés peuvent aussi offrir des AEC à des coûts supérieurs.

À l'université, les droits de scolarité sont de 55,61 \$ par unité, ce qui, pour un cours de trois unités (ou de 45 heures d'enseignement), représente un montant de 167 \$. Habituellement, à ces droits s'ajoutent les frais afférents, soit de l'ordre de 60 \$.

Selon la compilation qui a été faite par le MELS dans son *Rapport sur l'accès à l'éducation 2005*, la fréquentation des commissions scolaires par des adultes, en effectif équivalent temps plein (EETP), s'est multipliée par sept au cours des 25 dernières années, passant de 13 500 EETP à 94 000. Annuellement, près de 200 000 personnes sont dénombrées comme étant inscrites à temps plein ou à temps partiel dans les centres de formation des adultes des commissions scolaires. À la formation professionnelle, 70 % des nouveaux inscrits sont âgés de plus de 20 ans. Par ailleurs, plus de 20 000 personnes inscrites à l'enseignement collégial ont au moins 30 ans. Il y a également 70 000 personnes de 30 ans ou plus qui sont inscrites à l'université.

DEUXIÈME PARTIE
SCÉNARIOS DE VARIATION DES DROITS DE SCOLARITÉ

VII. Modélisation des facteurs influençant l'accessibilité à l'Université

7.1 Présentation du modèle

Afin d'établir les conséquences des variations de droits de scolarité sur l'accessibilité, nous avons construit un modèle économétrique de type probit. Celui-ci cherche à expliquer quelles sont les variables, notées X , qui déterminent la probabilité de s'inscrire à l'université⁷⁶ ($Y=1$), ou non ($Y=0$). On a alors l'estimation de la probabilité d'inscription selon : $\text{Prob}(Y = 1) = \Phi(X\beta)$, où les coefficients β sont les coefficients à estimer et Φ , la fonction cumulative d'une loi normale. Les variables X influençant la probabilité d'inscription sont expliquées plus loin. Les droits de scolarité sont une des variables retenues.

Les données utilisées pour effectuer l'estimation sont tirées de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) de Statistique Canada. Le modèle repose ainsi sur des données issues de toutes les provinces canadiennes. Restreindre le modèle au Québec uniquement posait le problème de manque de variabilité de certaines données. En particulier, le rôle des droits de scolarité s'avère statistiquement non significatif si on ne considère que le Québec car, sur la période retenue, les droits ont très peu varié en dollars constants (et sont demeurés stables en dollars courants).

L'échantillon initial des données couvrait la période de 1996 à 2003. L'échantillon a par la suite été restreint à la période 1999 à 2003 pour pouvoir intégrer la variable de taille de la région, non disponible les premières années. Enfin, l'échantillon a été restreint à la période 1999 à 2002, pour pouvoir intégrer les données ontariennes en évitant le problème de comparabilité posé par la double cohorte entrant à l'université en 2003⁷⁷.

D'autres restrictions ont été apportées aux données :

- l'échantillon est restreint aux personnes ayant satisfait aux conditions requises pour être admises à l'université, soit un diplôme du collégial au Québec et un diplôme du secondaire dans le reste du Canada;
- pour toutes les provinces, les adultes de plus de 21 ans sont réputés pouvoir s'inscrire à l'université;
- l'échantillon est restreint aux jeunes dont on connaît le revenu des parents.

7.2 Les variables retenues

Nous cherchons à expliquer la probabilité de s'inscrire à l'université (variable à expliquer), en fonction de divers facteurs (variables explicatives). Les variables retenues sont détaillées ci-dessous.

76 Pour des questions de comparabilité entre les provinces, nous avons ici restreint notre modèle afin d'estimer uniquement l'accès à l'université.

77 Une année a été éliminée au secondaire et une double cohorte d'étudiants est entrée à l'université en 2003.

* **Variable à expliquer:**

- **université** : probabilité d'une inscription à l'université, à temps plein ou partiel.
Variable binaire:
 - Est inscrit = 1
 - N'est pas inscrit = 0

* **Variables explicatives:**

- **droits*** : droits de scolarité dans chacune des provinces;
- **âge** : âge de l'individu (modèle restreint aux 18-24 ans);
- **femme** : variable dichotomique qui prend la valeur 1 si la personne est une femme et qui, sinon, prend la valeur 0;
- **progrès** : variable indiquant si l'individu a déjà terminé une année d'études universitaires (progrès = 1), ou plusieurs années (progrès = 2 ou =3...), ou pas (progrès = 0);
- **pville** : variable prenant la valeur 1 si la région de résidence est rurale ou urbaine de faible densité (< 30 000 habitants) et qui, sinon, prend la valeur 0;
- **mville** : variable prenant la valeur 1 si la région de résidence est urbaine de moyenne densité (de 30 000 à 99 999 habitants), prenant la valeur 0 sinon. La variable omise est « gville », indiquant si la zone de résidence est urbaine (>100 000 habitants). Ces variables ont été ajoutées comme approximation de proximité d'une université⁷⁸. Il est ainsi supposé que toute personne, résidant dans une zone « pville » ne pourra étudier à l'université qu'en acceptant de déménager. La distance entre l'université et la résidence principale ne permettrait pas de déplacements quotidiens. Dans une zone « mville », il devrait être possible d'aller à l'université sans avoir à déménager, si l'étudiant accepte des déplacements importants (ou relativement importants) en voiture par exemple, pour aller à ses cours. En zone urbaine (« gville »), le déplacement se fait facilement et rapidement vers l'université. On peut même supposer qu'un étudiant pourrait avoir le choix entre plusieurs universités dans cette zone de résidence;
- **aide** : variable représentant l'aide financière aux études. Le montant spécifique des bourses n'est pas disponible dans l'EDTR⁷⁹, mais est inclus dans une variable « autres revenus », incluant notamment des paiements de transfert. Nous avons donc supposé que pour tout montant supérieur à 100 \$, la variable « autres revenus » de l'EDTR correspondait à une bourse dans le cas des étudiants;
- **faible, médium, élevé** : variables reflétant le niveau du revenu équivalent parental. Le facteur d'équivalence est donné par Statistique Canada et reflète le fait que les deuxièmes ou troisièmes personnes dans une famille ne comptent pas pour le même poids que la première personne (qui elle compte pour 1), mais pour 0,4 pour la deuxième, puis pour 0,4 ou 0,3 pour les suivantes, selon que la personne est un adulte ou un enfant. Si le revenu parental est de 30 000 \$, dans

* Ces variables sont fournies par Statistique Canada, mais ne proviennent pas de l'EDTR.

78 Voir Frenette, Marc, 2002. *Trop loin pour continuer? Distance par rapport à l'établissement et inscription à l'université*, Statistique Canada, document de recherche numéro 191.

79 Du moins dans la version de l'enquête disponible pour l'étude.

une famille de deux adultes et un enfant, le revenu équivalent sera de (30 000/1,7) dollars. Pour simplifier, nous avons accordé le facteur d'équivalence 0,4 pour la deuxième personne de la famille, puis un facteur de 0,3 pour toute autre personne, qu'elle soit adulte ou enfant. La distribution de l'ensemble des revenus a été divisée en trois parties égales, la partie inférieure étant appelée « faible », la partie intermédiaire « médium » et la partie haute « élevée »;

- **postsecond, univ** : variables qui décrivent la scolarité du parent qui est le soutien de famille principal, avec respectivement, des études postsecondaires non universitaires ou universitaires incomplètes et des études universitaires équivalentes au baccalauréat au minimum. La variable omise est la variable reflétant des études secondaires terminées ou une formation plus faible;
- **heures** : nombre d'heures travaillées par l'individu pendant l'année de référence;
- des variables représentant chacune des provinces considérées ont été incluses dans un premier modèle, en tant que variables muettes (variables égales à 1, si la personne considérée habite dans la province, 0 sinon). La province de résidence étant statistiquement non significative, cette variable n'a pas été retenue. Il en est de même pour une variable considérant l'année de référence.

Par ailleurs, toutes les données monétaires ont été converties en dollars constants de 2005.

Il y a 19 553 observations dans notre échantillon, dont les statistiques descriptives sont données dans le tableau 7.1.

Tableau 7.1 : Statistiques descriptives

Variable	Moyenne	Écart-type	Minimum	Maximum
droits ⁸⁰	3792.906	981.0352	1774.787	5277.315
âge	21.35565	1.861632	18	24
aide	298.1743	1521.2978	0	52747.25
progrès	.8772567	1.42122	0	7
pville	.3308955	.4705476	0	1
mville	.1049967	.306557	0	1
femme	.5283588	.4992079	0	1
postsecond	.3974326	.4893794	0	1
univ	.2470721	.43132	0	1
heures	1137.75	833.7721	0	5200
faible	.3332992	.4714045	0	1
medium	.3332992	.4714045	0	1
élevé	.3334015	.4714407	0	1

80 Les valeurs monétaires sont en dollars constants de 2005. Ainsi, la valeur minimale des droits de scolarité (1774.787 dans le tableau 7.1) représente des droits de 1668.30 \$ de 2002, calculés en dollars de 2005.

7.3 Les résultats

Les résultats de l'estimation sont consignés dans le tableau 7.2 ci-dessous.

Tableau 7.2 : Résultats de l'estimation du probit

Variables explicatives	Coefficient	p-value⁸¹
droits	-.0001197	0.000
âge	-.2481339	0.000
aide	.0000404	0.000
progrès	.8421192	0.000
pville	-.2357316	0.000
mville	-.2011473	0.000
femme	.0666663	0.010
postsecond	.2157440	0.000
univ	.2271406	0.000
heures	-.0004719	0.000
constante	4.566863	0.000

Tout coefficient positif indique une variable qui a un effet positif sur la probabilité de s'inscrire à l'université. En revanche, un coefficient négatif indique que si la variable considérée augmente, la probabilité de s'inscrire à l'université diminue. Les variables retenues sont toutes significatives statistiquement à 1 % ou moins.

Sans surprise, les droits de scolarité ont un effet négatif sur la probabilité de s'inscrire. L'âge a également un effet négatif sur la probabilité de s'inscrire, un jeune de 19 ans ayant une plus grande probabilité de s'inscrire qu'une autre de 23 ans, par exemple. Habiter en zone rurale a un effet négatif par rapport à une résidence en zone très dense (soit *gville*, la variable omise). Cela tient au fait qu'en zone rurale, il n'y a pas d'université très proche. La variable *mville* est également de signe négatif, reflétant l'éloignement des universités comme facteur n'incitant pas à l'inscription. Le nombre d'heures travaillées au cours de l'année est également, sans surprise, un facteur ne favorisant pas l'inscription à l'université.

Les variables suivantes ont un effet positif sur la probabilité de s'inscrire à l'université : être une femme, avoir des parents plus scolarisés, s'être déjà inscrit à l'université et recevoir de l'aide financière.

Nous n'avons retenu dans ce modèle que les variables pertinentes à l'analyse qui montraient un seuil de significativité statistique adéquat (toutes les variables retenues sont significativement différentes de zéro à 1 %; notre critère était 5 %). La qualité globale du

81 La « p-value » indique le niveau minimum du α permettant d'assurer la significativité statistique du coefficient estimé. $\alpha = 5\%$ est le seuil largement accepté.

modèle est bonne avec la probabilité du Khi^2 , associée au Log Ratio (L.R.)⁸² inférieure à 0.0001⁸³. On notera toutefois que, comme tout modèle économétrique simplifie la réalité, l'estimation que nous avons faite ne peut pas expliquer *toute* la probabilité d'inscription. De ce fait, les simulations que nous effectuons par la suite doivent être comprises comme des indications de ce que pourrait être la réalité des effectifs universitaires après les variations des droits de scolarité, réalité qui pourrait être surestimée ou sous-estimée par notre modèle⁸⁴.

Cependant, il faut noter qu'un modèle idéal pour le Québec aurait été celui d'un probit multinomial, où la décision n'aurait pas été binaire, mais basée sur une possibilité de trois choix : ne pas faire d'études postsecondaires, s'inscrire à des études postsecondaires non universitaires ou s'inscrire à des études universitaires. En effet, le plus souvent, au Québec, la décision d'étudier à l'université se fait simultanément à celle d'étudier au collégial (du moins, pour la formation générale), et non pas à la fin du collégial. Cependant, ceci demandait l'accès aux données de panel, permettant de suivre les étudiants d'une année à l'autre à l'intérieur de la base de données, dont nous n'avons pu bénéficier.

De plus, comme nous l'avons mentionné plus haut, les bourses intégrées dans la base des données ne sont pas directement définies comme un montant d'aide financière aux études. Il peut s'agir dans certains cas, par exemple, de bourses d'excellence. Les simulations basées sur les montants des bourses devront être comprises seulement comme des pistes à explorer directement par le service de l'Aide financière aux études du Québec et comme des indicateurs de tendances.

À partir de l'estimation des coefficients du modèle de probit, nous allons envisager les différents scénarios proposés par le MELs, afin d'en vérifier, dans un premier temps, la conséquence sur l'accessibilité.

82 L.R. = 11476.4070

83 Dans le cas d'un probit, la qualité du modèle se mesure à l'aide du Khi^2 , d'une façon équivalente au R^2 (et au test de Fisher) dans la régression linéaire.

84 À titre indicatif, on se souviendra que le Québec a connu au début des années 90, une hausse des droits de scolarité importante (de 547 \$ en 1989-1990 à 1 668 \$ en 1994-1995, en dollars courants), qui s'est traduite par une baisse seulement transitoire des effectifs à temps complet (baisse des effectifs de 1993 à 1997), mais plus permanente pour les effectifs à temps partiel. Cf. *Le système universitaire québécois : données et indicateurs*. Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec. 2006. À noter que la CREPUQ précise que le « montant de 547\$ est une estimation de la moyenne des droits de scolarité de l'ensemble des programmes de 1er cycle. » Statistique Canada indique un chiffre de 519 \$ pour 1989-1990.

VIII. Les scénarios pour l'ensemble du secteur universitaire et leurs conséquences sur l'accessibilité

Selon les données du MELS, si aucun changement ne se produit, le nombre total d'étudiants québécois estimé pour 2007-2008 est de 230 000 (étudiants à temps plein et à temps partiel). Afin d'évaluer les conséquences des différents scénarios prévus dans le mandat, nous avons fait des prévisions d'effectifs étudiants au Québec par rapport à cette estimation.

Notre modèle nous permet d'estimer une probabilité de s'inscrire à l'université selon différents « cas types », par exemple, être une femme et habiter en zone rurale et provenir d'une famille à revenus élevés. Ces probabilités seront comparées à la probabilité de *statu quo*, si les droits de scolarité demeurent inchangés en dollars constants⁸⁵ au Québec, afin de calculer une élasticité-prix. Celle-ci nous indiquera les conséquences d'une baisse ou d'une hausse des droits de scolarité sur les effectifs étudiants totaux, temps plein et temps partiel, *toutes choses étant égales par ailleurs*.

La probabilité d'inscription prédite selon le *statu quo* est, au Québec, pour l'ensemble des individus, de presque 30 %⁸⁶. Pour calculer les probabilités prédites en fonction des divers scénarios, nous avons effectué différentes simulations à partir des coefficients estimés (voir le tableau 7.2), en prenant la valeur réelle de toutes les données utilisées, sauf les droits, pour lesquels nous prenons la valeur de simulation. Ainsi, nous calculons la probabilité d'inscription $Pr ob(Y=1) = \Phi(X_i \hat{\beta}_i + \hat{\beta}_{droits} \times droits)$ où i est l'ensemble des variables retenues sauf la variable droits, qui prendra donc les valeurs de simulation, les coefficients $\hat{\beta}$ étant les coefficients estimés pour l'ensemble des variables retenues, sauf les droits, pour lesquels le coefficient est $\hat{\beta}_{droits}$. La probabilité estimée obtenue sera donc la probabilité de s'inscrire à l'université, après un changement dans les droits de scolarité et ceci, pour différents cas types. Nous avons retenu trois facteurs de distinction selon les individus : le sexe, la zone de résidence et le revenu familial. Ceci nous permet de calculer des élasticités-droits de scolarité⁸⁷ pour chaque scénario, par catégorie d'étudiants. Par la suite, nous appliquerons les changements de probabilité de s'inscrire à l'estimation initiale d'effectifs étudiants pour 2007 qui est de 230 000 étudiants. Ceci nous permettra d'estimer les variations d'effectifs qui en résultent.

85 Le maintien des droits de scolarité en dollars constants a été choisi comme scénario de *statu quo*, puisqu'il correspond à la situation où les droits augmentent au même rythme que l'inflation. *A priori*, en supposant que tous les revenus sont indexés, ceci correspond donc au cas où la part des droits de scolarité reste constante dans le budget des étudiants et / ou de leurs parents.

86 Cette probabilité prédite est de 29,62 %. Les données sur la période indiquent une probabilité d'inscription de 32,34 % chez les 18-24 ans, au Québec.

87 On rappelle qu'une élasticité-prix va calculer la variation de la quantité d'un bien, en pourcentage, à la suite de la variation de 1 % du prix de ce bien. Ici, l'élasticité-droits va indiquer combien d'étudiants quitteraient l'université (en pourcentage), à la suite d'une hausse des droits de scolarité de 1% (ou combien la fréquenteraient en plus, en cas de diminution des droits).

Nous avons calculé les droits des différents scénarios en prenant en compte l'inflation estimée pour 2007. En revanche, toutes les valeurs monétaires de notre modèle ayant été calculées en dollars de 2005, les droits de scolarité simulés ont également été convertis en dollars de 2005.

Les scénarios retenus par le MELS étaient les suivants:

1. abolition des droits universitaires;
2. maintien du gel des droits universitaires;
3. augmentation des droits en formation continue dans une proportion de 50 % ;
4. augmentation des droits universitaires, au rythme de l'inflation (scénario 4.1, scénario de *statu quo*), inflation + 1 point de pourcentage (scénario 4.2), inflation + 2 points de pourcentage (scénario 4.3), inflation multipliée par 2 (scénario 4.4) ;
5. instauration de droits universitaires majorés pour les programmes d'art dentaire, de droit, de génie et de médecine, droits qui équivaldraient, pour chacun de ces programmes, à 50 % de la moyenne des droits appliqués dans le reste du Canada;
6. instauration de droits de scolarité équivalant à 50 % des droits observés en moyenne ailleurs au Canada, au secteur professionnel, au secteur technique et à l'université;
7. instauration de droits de scolarité équivalant aux droits observés en moyenne, ailleurs au Canada, au secteur professionnel, au secteur technique et à l'université.

Les scénarios 1, 2 et 4 (de 4.1 à 4.4) seront traités ici de même que les scénarios 6 et 7, ces deux derniers scénarios étant appliqués toutefois au seul secteur universitaire, faute de données suffisantes pour la formation professionnelle et technique comme nous l'expliquerons plus loin. Le scénario 3 ne peut être traité, pour la même raison. Enfin, pour le scénario 5, nous avons appliqué les élasticités-droits trouvées pour les scénarios 1, 2, 4, 6 et 7 en prenant non pas la moyenne des droits appliqués dans le reste du Canada, parce que non-disponible, mais plutôt la moyenne canadienne, incluant donc le Québec. Comme nous le verrons, les résultats obtenus pour le scénario 5 sont à prendre avec beaucoup de précautions. Par ailleurs, le manque de données aux fins d'estimation ne nous a pas permis de faire une analyse fine des scénarios traités. De plus, il faudra retenir que les résultats obtenus ne pourront décrire que des tendances et ne pourront pas être considérés comme des prédictions exactes.

Tableau 8.1 : Simulation des droits selon les scénarios En dollars constants de 2005

Scénario 1	0,00
Scénario 2	1 617,76
Scénario 4.1	1 640,41
Scénario 4.2	1 656,58
Scénario 4.3	1 672,76
Scénario 4.4	1 663,06
Scénario 6	2 456,56
Scénario 7	4 893,13

Le tableau 8.2 donne les résultats des calculs d'élasticités-droits de scolarité pour trois scénarios (les deux scénarios extrêmes et un scénario intermédiaire), selon certains profils des étudiants. En comparant les résultats des trois scénarios, sur l'ensemble de l'échantillon, nous pouvons constater que les élasticités sont très proches, quelque soit le scénario, de l'ordre de 0,11 à 0,12. Les élasticités pour les autres scénarios sont du même type de grandeur. En revanche, à l'intérieur d'un même scénario, nous pouvons remarquer des différences selon le profil des étudiants. Sans distinction de revenus, ce sont les femmes des grandes villes qui ont l'élasticité la plus faible (par exemple, une élasticité de $-0,0969$ pour le scénario 7). L'élasticité la plus grande se retrouvera, d'autre part, chez les hommes habitant dans les zones rurales (par exemple, élasticité de $-0,1899$ pour le scénario 1). Nous pouvons donc en conclure que ce sont les femmes des grandes villes qui devraient le moins réagir à une variation des droits de scolarité, alors que les hommes des zones rurales réagiront beaucoup plus. De plus, le niveau de revenu parental influence également la réaction à un changement de droits de scolarité. Ainsi, plus les parents ont un revenu élevé, moins les étudiants sont affectés par une variation des droits.

Tableau 8.2 : Élasticité-droits de scolarité

Tout l'échantillon		S1	S4-2	S7
Femmes	Petites villes	-0,1365	-0,1310	-0,1204
	Moy. villes	-0,1212	-0,1169	-0,1080
	Grandes villes	-0,1032	-0,1013	-0,0969⁸⁸
Hommes	Petites villes	-0,1899	-0,1773	-0,1548
	Moy. villes	-0,1649	-0,1537	-0,1344
	Grandes villes	-0,1138	-0,1103	-0,1036
Tous		-0,1208	-0,1167	-0,1086
Revenus élevés				
Femmes	Petites villes	-0,1218	-0,1185	-0,1123
	Moy. villes	-0,1255	-0,1214	-0,1129
	Grandes villes	-0,0906	-0,0905	-0,0899
Hommes	Petites villes	-0,1371	-0,1315	-0,1211
	Moy. villes	-0,1294	-0,1237	-0,1142
	Grandes villes	-0,0921	-0,0916	-0,0907
Tous		-0,1020	-0,1006	-0,0976
Revenus moyens				
Femmes	Petites villes	-0,1343	-0,1284	-0,1180
	Moy. villes	-0,1068	-0,1028	-0,0960
	Grandes villes	-0,1053	-0,1018	-0,0955
Hommes	Petites villes	-0,2089	-0,1943	-0,1687
	Moy. villes	-0,2299	-0,2105	-0,1771
	Grandes villes	-0,1384	-0,1324	-0,1214
Tous		-0,1278	-0,1222	-0,1121
Revenus faibles				
Femmes	Petites villes	-0,1518	-0,1444	-0,1302
	Moy. villes	-0,1398	-0,1336	-0,1220
	Grandes villes	-0,1130	-0,1103	-0,1048
Hommes	Petites villes	-0,2220	-0,2046	-0,1739
	Moy. villes	-0,1692	-0,1565	-0,1341
	Grandes villes	-0,1193	-0,1143	-0,1045
Tous		-0,1326	-0,1269	-0,1160

Le tableau 8.3 résume les élasticités-droits en fonction de chaque scénario et en comparaison avec le scénario de maintien des droits de scolarité en dollars constants (scénario 4.1, augmentation des droits au rythme de l'inflation).

⁸⁸ Un signe négatif signifie que la hausse des droits de scolarité a comme conséquence une baisse dans les effectifs étudiants ou qu'une baisse des droits implique une hausse des inscriptions. Par exemple, pour le scénario 7, une hausse des droits de 1% conduirait une baisse dans les inscriptions des femmes, habitant en grandes villes, tous revenus confondus, de 0,0969%.

Tableau 8.3 : Résumés des élasticité-droits de scolarité pour chaque scénario

	S1	S2	S4-2	S4-3	S4-4	S6	S7
Tout l'échantillon	-0,1208	-0,1167	-0,1167	-0,1211	-0,1166	-0,1146	-0,1086
Revenus élevés	-0,1020	-0,1007	-0,1006	-0,0995	-0,1007	-0,0999	-0,0976
Revenus moyens	-0,1278	-0,1225	-0,1222	-0,1223	-0,1223	-0,1198	-0,1121
Revenus faibles	-0,1326	-0,1270	-0,1269	-0,1268	-0,1268	-0,1242	-0,1160

À l'aide des élasticité-droits, il est possible de calculer les variations d'effectifs pour chacun des scénarios. Le tableau 8.4 indique les variations d'effectifs, selon les élasticité calculées à partir du scénario 4.2, en distinguant chacun des groupes. Ainsi, notre échantillon nous donne la proportion d'étudiants appartenant à chacune des catégories retenues. En appliquant ces proportions au nombre total d'étudiants estimés selon le *statu quo*, nous estimons les effectifs étudiants pour chaque groupe présenté. En appliquant l'élasticité-droit spécifique à chaque groupe, nous pouvons calculer la variation d'effectifs, telle qu'elle aurait lieu, à la suite d'une variation des droits de 1 %.

Il faut noter que le total de la variation d'effectifs calculée dans le tableau 8.4 correspond à l'élasticité globale appliquée à l'effectif total. Cependant, en faisant la somme des variations d'effectifs propres à chaque catégorie, nous obtenons une variation totale moindre, égale à 258 étudiants. Par la suite, nous calculerons la variation totale d'effectifs à partir de l'élasticité globale. Il faudra cependant se souvenir que cela surestime légèrement la variation totale d'effectifs.

Tableau 8.4 : Variation d'effectifs selon les élasticités propres à chaque catégorie calculées au scénario 4.2, à la suite d'une variation des droits de 1 %

	Nombre d'étudiants⁸⁹ estimés selon le statu quo	Variation d'effectifs
Revenus élevés		
Femmes petites villes	5 076,71	-6,02
Femmes moyennes villes	3 101,96	-3,76
Femmes grandes villes	33 908,77	-30,68
Hommes petites villes	4 087,54	-5,37
Hommes moyennes villes	2 413,32	-2,99
Hommes grandes villes	35 338,74	-32,38
Revenus moyens		
Femmes petites villes	7 151,32	-9,18
Femmes moyennes villes	4 669,93	-4,80
Femmes grandes villes	36 433,45	-37,08
Hommes petites villes	2 915,64	-5,67
Hommes moyennes villes	934,77	-1,97
Hommes grandes villes	21 788,86	-28,84
Revenus faibles		
Femmes petites villes	5 147,16	-7,43
Femmes moyennes villes	3 642,97	-4,87
Femmes grandes villes	32 141,38	-35,46
Hommes petites villes	5 317,00	-10,88
Hommes moyennes villes	1 776,18	-2,78
Hommes grandes villes	24 154,29	-27,61
Total des étudiants	230 000,00	-268,44

Le tableau 8.5 indique quelle sera la variation totale des effectifs, ainsi que la variation en pourcentage, selon la variation réelle des droits établie à chaque scénario. Ainsi, le scénario 1 d'abolition des droits de scolarité aboutirait à une augmentation des effectifs de 12 % ou 28 000 étudiants, alors qu'augmenter les droits à la moyenne canadienne hors Québec (scénario 7), conduirait à une baisse des effectifs de l'ordre de 21 %. Cependant, il faut se souvenir que ces variations d'effectifs doivent se comprendre *toutes choses étant égales par ailleurs*. Cela signifie donc que, à la suite de la variation des droits de scolarité, nous supposons, pour calculer les variations d'effectifs, qu'aucun autre élément

⁸⁹ Le nombre d'étudiants n'a pas été arrondi à l'unité près, uniquement dans le but de garder le total égal à la somme de chaque catégorie.

ne sera changé. Cependant, il est vraisemblable de dire que la réalité n'affectera pas la majorité des étudiants de la façon dont le modèle l'estime. En effet, pour la *majorité* d'entre eux, supprimer une dépense non essentielle par exemple, ou travailler quelques heures de plus, compensera exactement la hausse des droits telle qu'elle est calculée ici, du moins pour des variations minimales de droits (essentiellement les scénarios 4). Pour les autres, nous tenterons de simuler plus loin les variations d'effectifs nettes qui découleraient des déductions fiscales en vigueur d'une part et, d'autre part, de l'application des barèmes de l'Aide financière aux études (AFE) qui permettra de compenser, au moins en partie, la variation des droits.

Tableau 8.5 : Variation d'effectifs totale et en pourcentage, à la suite de la variation des droits établie à chaque scénario, avant répercussion des déductions fiscales et de l'AFE⁹⁰

	Variation totale des effectifs	Variation des effectifs en %
S1	27 788,90	12,0821
S2	370,66	0,1612
S4-2	-264,61	-0,1150
S4-3	-549,09	-0,2387
S4-4	-370,19	-0,1610
S6	-12 956,75	-5,6334
S7	-49 519,75	-21,5303

Note : Variations calculées en comparaison avec le scénario de *statu quo* (scénario 4.1), qui est sans changement d'effectifs.

Les variations d'effectifs présentées au tableau 8.5 résument la situation pour l'ensemble des étudiants, à temps plein ou à temps partiel. Cependant, il convient de noter que la situation sera différente selon ces deux catégories d'étudiants. En effet, dans un modèle analogue à celui présenté dans le chapitre précédent, mais distinguant les étudiants à temps partiel des étudiants à temps plein, nous trouvons que les étudiants à temps partiel sont moins affectés par les droits de scolarité que les étudiants à temps plein⁹¹. On peut certes se poser la question de la cause et de l'effet : il est possible que des étudiants à temps partiel aient choisi ce mode d'études parce qu'ils étaient, *a priori*, plus sensibles aux droits de scolarité. Cependant, *a posteriori*, c'est-à-dire, une fois le temps partiel choisi, la sensibilité est moindre. En prenant en compte ce résultat, nous pouvons supposer que la variation d'effectifs ne sera pas de l'ampleur de celle calculée au tableau 8.5, les étudiants à temps plein pouvant, au lieu de quitter définitivement les études, choisir le temps partiel, et devenant, en conséquence, moins sensibles aux variations des droits de scolarité. En revanche, nous devons noter que les étudiants à temps partiel bénéficient moins de l'aide financière aux études que les étudiants à temps plein, et

90 L'Aide financière aux études prend en compte les dépenses des étudiants. Pour une partie d'entre eux (40 % des étudiants à temps plein recevaient, en 2005, des prêts à l'université et 25 % recevaient des bourses), la hausse des droits sera automatiquement compensée par l'AFE, même sans considérer de bonification du système d'aide financière. De plus, les incitatifs fiscaux atténueraient également ces chiffres de « pertes brutes ».

91 Le coefficient de la variable *droits* pour un modèle de probit appliqué uniquement aux étudiants à temps plein est de -0.000147, alors qu'il est de -0.000115 pour des étudiants uniquement à temps partiel.

seraient, de ce fait, moins compensés par une hausse automatique des bourses. Cet élément pourrait inverser la conclusion précédente, en obligeant les étudiants à temps partiel à travailler un plus grand nombre d'heures pour financer l'augmentation des droits (principalement pour les scénarios 6 et 7), en allongeant la durée de leurs études et en les rendant plus susceptibles d'abandonner l'université (pour cause de fatigue ou de démotivation ou par manque de temps).

Nous avons tenté de simuler l'impact d'une hausse des bourses qui se produirait automatiquement pour les bénéficiaires de l'AFE, à la suite d'une hausse des droits de scolarité. Pour cela, nous avons utilisé le pourcentage de bénéficiaires selon les barèmes actuels de l'aide financière aux études et supposé que pour ces étudiants, l'aide supplémentaire compensera exactement la hausse des droits⁹². En 2005, 26,22 % des étudiants à temps plein recevaient une bourse et 40,42 % recevaient un prêt (source : données AFE). Dans notre estimation, 63 % des étudiants sont inscrits à temps plein en 2007. Si on applique ce même pourcentage à la perte brute d'effectifs attribuable au scénario 7, on peut considérer qu'il y aurait une perte brute d'effectifs de l'ordre de 30 000 étudiants à temps plein. Cependant, les pertes seraient moindres grâce à l'AFE. Une variation des bourses compensant exactement la hausse des droits permettrait d'éviter ainsi le départ de 8 000 étudiants (les 26 % d'étudiants à temps plein recevant une bourse). En supposant de plus que la perception des prêts soit telle qu'un dollar reçu en aide (bourse ou prêt) compense exactement un dollar de hausse des droits, on peut estimer que l'AFE permettrait d'éviter le départ de 12 500 étudiants, soit le quart de la perte brute calculée initialement. Ces chiffres supposent cependant que personne n'est réfractaire à l'endettement. En envisageant l'aversion pour l'endettement, il est vraisemblable d'estimer que le gain attribuable à l'AFE n'atteindrait pas le quart des pertes, dans les limites des critères actuels de l'AFE. De plus, environ 15 %⁹³ des étudiants à temps partiel (étudiante enceinte, étudiant handicapé, famille monoparentale...) reçoivent également une aide financière. En prenant en compte également l'AFE pour les étudiants à temps partiel, on peut estimer que 2 500 départs de plus seraient évités. Au total, 30 % environ des départs seraient évités grâce à l'AFE.

Cependant, il faut tenir compte, avant même de considérer l'aide financière aux études, d'un autre élément qui va permettre de réduire les pertes d'effectifs en cas de hausse des droits (ou qui atténuerait les hausses en raison de l'abolition des droits). En effet, les étudiants ou leurs parents peuvent bénéficier d'avantages fiscaux, les crédits d'impôts disponibles pour les droits de scolarité. Au provincial, 20 % des droits de scolarité payés (au dessus de 100 \$) donnent droit à des crédits d'impôts non remboursables. À partir de l'année d'imposition 2007⁹⁴, ces crédits d'impôts seront transférables à un parent (ou grand-parent ou conjoint) prenant en charge ces droits. En prenant donc en compte ce crédit d'impôt, des droits de 100 \$ payés représentent en réalité un paiement de 80 \$⁹⁵. De

92 Cela suppose donc que la connaissance des programmes de l'AFE et que la *perception* de l'aide reçue font en sorte que les bénéficiaires soient conscients d'un "jeu à somme nulle": ce qu'ils paient d'une part en hausse de droits, sera récupéré d'autre part, idéalement sous forme de bourse, sinon sous forme de prêt.

93 13 400 étudiants à temps partiel recevaient une aide financière en 2005-2006, selon le MELS.

94 Finances Québec. Renseignements additionnels sur les mesures du budget 2007-2008.

95 L'hypothèse faite ici est que si l'étudiant ne peut utiliser son crédit d'impôt pour cause de revenus insuffisants, il transmettra ce crédit à la personne prenant en charge ses droits de scolarité. On ne reviendra pas ici cependant sur les contraintes de liquidités possibles, telles qu'elles ont été évoquées dans la première partie.

même, au fédéral, le paiement des droits de scolarité permet d'obtenir un crédit d'impôt de 15,25 %. En prenant en compte ces crédits d'impôt, la hausse « réelle » ou « perçue réellement » par les étudiants ou les parents prenant en charge les droits de scolarité de leurs enfants, sera moindre, puisque la dépense en droits de scolarité sera, au final, plus faible. La variation « réelle » des effectifs sera donc moindre que celle calculée au tableau 8.5. Le tableau 8.6 résume les variations d'effectifs, pour chaque scénario considéré, une fois pris en compte les crédits d'impôt disponibles au fédéral et au provincial.

Tableau 8.6 : Variation d'effectifs totale et en pourcentage, à la suite à la variation des droits établie pour chaque scénario, en prenant en compte les déductions fiscales

	Variation totale effectifs	Variation effectifs en %
S1	17 993,31 ⁹⁶	7,8232
S2	240,00	0,1043
S4-2	-171,33	-0,0745
S4-3	-355,54	-0,1546
S4-4	-239,70	-0,1042
S6	-8 389,50	-3,6476
S7	-32 064,04	-13,9408

Note : Variations calculées en comparaison avec le scénario de *statu quo* (scénario 4.1), qui est sans changement d'effectifs.

Une fois prises en compte les déductions fiscales, nous allons maintenant calculer les variations d'effectifs qui devraient se produire, une fois l'aide financière aux études considérée. Pour cela, nous prenons les mêmes hypothèses que celles expliquées plus haut (40 % des étudiants à temps plein et 15 % des étudiants à temps partiel reçoivent, selon les critères actuels de l'AFE, un prêt ou une bourse). Le tableau 8.7 récapitule les variations d'effectifs « finales », une fois considérés, l'élasticité face aux variations de droits, propre à chaque scénario, les crédits d'impôts au fédéral et au provincial et l'aide financière aux études, selon les paramètres actuels. On remarquera ainsi que les diminutions d'effectifs « brutes », calculées simplement par l'application de l'élasticité, s'en trouvent réduites, quelquefois fortement. Par exemple, l'application simple des élasticités-droits trouvées permet de calculer une perte brute d'effectifs de 21,5 % pour le scénario 7. En revanche, en prenant en compte les déductions fiscales disponibles et l'AFE selon ses critères actuels, la perte nette d'effectifs serait ramenée à moins de 10 %.

96 Pour le scénario 1, par exemple, l'abolition des droits de scolarité permet une réduction initiale de dépenses de 1640 \$. En revanche, les crédits d'impôts qui peuvent être reçus ne le seraient plus. La baisse réellement perçue des droits ne serait plus alors que de 1060 \$, pour les parents, conjoints ou étudiants qui utilisent leurs crédits d'impôts. En appliquant ces variations de droits aux élasticités trouvées précédemment (tableau 2.3), nous trouvons une hausse d'effectifs moindre, de 18 000 étudiants pour le scénario 1. Évidemment, une telle conduite suppose que les étudiants et leurs parents n'aient pas un comportement « myope », et ne considèrent pas uniquement le déboursé immédiat, mais le déboursé réel final.

Tableau 8.7 : Variation d'effectifs totale et en pourcentage, à la suite de la variation des droits établie pour chaque scénario, en prenant en compte les déductions fiscales et l'AFE⁹⁷

	Variation nette des effectifs	Variation des effectifs en %
S1	17 993,31	7,8232
S2	240,00	0,1043
S4-2	-118,19	-0,0514
S4-3	-245,27	-0,1066
S4-4	-165,36	-0,0719
S6	-5 787,53	-2,5163
S7	-22 119,51	-9,6171

Note: Variations calculées en comparaison avec le scénario de *statu quo* (scénario 4.1), qui est sans changement d'effectifs.

Le modèle que nous avons mis en place nous a permis de calculer la sensibilité des étudiants aux variations des droits de scolarité. En considérant les crédits d'impôts et l'aide financière aux études, nous avons trouvé que la variation des droits de scolarité nette serait moindre que celle perçue directement, et donc que la variation nette des effectifs serait plus faible que celle envisagée initialement. Ainsi, pour les scénarios présentant les hausses les plus élevées (scénarios 6 et 7), on obtient des baisses d'effectifs de respectivement 2,5 % et 9,6 %. Nous l'avons déjà mentionné, il ne peut s'agir ici que d'ordres de grandeur, mais ceux-ci semblent conformes à ce que le Québec a connu dans les années 1990.

En ce qui a trait aux scénarios d'augmentation de droits de scolarité plus importantes en art dentaire, en droit, en génie et en médecine, il est impossible de construire des modèles propres à ces situations, la base de données de l'EDTR ne permettant pas de faire ce type de distinction. Par ailleurs, l'application du modèle général utilisé ci-dessus à ces cas particuliers, nous paraît discutable sur le plan méthodologique, étant donné la situation particulière des étudiants de ces facultés par rapport à la moyenne des étudiants, qui risque fort de les rendre moins sensibles à l'importance des droits de scolarité : meilleure perspective d'emploi bien rémunéré, disponibilité plus grande de crédit bancaire en marge du programme d'Aide financière aux études, parents plus scolarisés, etc. Nous avons tout de même effectué l'exercice et la diminution de l'effectif dans ces facultés (mais pas nécessairement à l'université, puisque ces étudiants pourraient se diriger vers d'autres facultés), à la suite des augmentations substantielles de droits de scolarité (entre 200 % en génie et 700 % en art dentaire), serait selon le modèle général de 10 % en génie, de 18 % en droit, de 25 % en médecine et de 33 % en art dentaire.

Il nous resterait enfin à construire des modèles propres aux cas de la formation continue, de la formation professionnelle et de la formation technique. Ceci n'est malheureusement pas possible, la base de données de l'EDTR ne permettant pas de faire ce type de distinction. Nous pourrions avoir recours au modèle utilisé ci-dessus pour l'appliquer à ces cas, mais il existe de telles différences structurelles (absence de droits de scolarité,

97 On suppose ici que l'aide financière aux études n'affecte pas le comportement des étudiants pour les scénarios 1 et 2, même s'ils subissent une perte de la bourse relative aux dépenses pour les droits de scolarité.

établissements scolaires beaucoup plus décentralisés, scolarité des parents, durée des études) que l'exercice nous apparaît inapproprié. Aussi, le neuvième et dernier chapitre de cette étude sera consacré à l'estimation des conséquences financières des scénarios analysés pour l'ensemble du secteur universitaire.

IX. RÉPERCUSSIONS DES SCÉNARIOS SUR LES FINANCES

Les conséquences des scénarios sur l'accessibilité aux études, étudiées dans le chapitre précédent, conditionnent les effectifs étudiants qui fréquenteront l'université, en cas de variation des droits de scolarité. Ceux-ci ont également des implications sur le plan financier, pour les étudiants, comme pour les établissements et le gouvernement. Ce sont ces impacts financiers que nous allons présenter dans ce dernier chapitre.

9.1 Répercussions sur les crédits fiscaux fédéraux aux parents et aux étudiants

Nous avons calculé les changements dans les transferts fiscaux fédéraux résultant d'une variation des droits de scolarité⁹⁸, pour les étudiants ou leurs parents. À partir des projections de transferts pour 2007 du ministère des Finances du Canada⁹⁹, pour le Canada, et de la part de ces transferts qui reviennent aux résidents du Québec, nous avons retenu les éléments pertinents pour le secteur universitaire, et qui pourraient varier à la suite de changements dans les droits de scolarité, à savoir « les crédits pour études » et les « crédits pour frais de scolarité ». Selon nos calculs, le montant des crédits remboursés consigné dans les registres représente une part plus faible que le montant calculé selon les règlements (pour le crédit pour études, 400 \$ par mois en cas d'études à temps plein et 120 \$ par mois pour des études à temps partiel, pour 8 mois). De ce fait, nous avons calculé les montants de crédits qui seraient disponibles selon les critères du ministère canadien, et ce, pour chaque scénario analysé, et y avons appliqué la part calculée qui est réellement demandée par les contribuables et consignée dans les documents de ce ministère¹⁰⁰.

Le scénario 4.1 (où les droits de scolarité sont inchangés en dollars constants) est ici encore considéré comme le scénario de *statu quo*. Les variations de crédits d'impôts pour les autres scénarios sont donc calculées en comparaison avec le scénario 4.1, en fonction des variations d'effectifs calculées au chapitre précédent, et sont résumées dans le tableau 9.1. En calculant ainsi la proportion entre le montant calculé pour le secteur universitaire et le montant consigné, ainsi que la différence par rapport au scénario de *statu quo*, nous ne prenons en compte que les effets des scénarios pour le secteur universitaire dans les crédits d'impôts (les autres niveaux d'enseignement ne sont donc pas considérés).

98 À chaque fois que cela a été nécessaire dans ce chapitre, nous avons considéré qu'en moyenne, un étudiant à temps partiel paie le tiers des droits de scolarité que paie un étudiant à temps plein.

99 Dépenses fiscales et évaluations 2005. Ministère des Finances, Canada.

100 Pour le Québec, les projections du ministère des Finances du Canada estiment un crédit d'impôt de 67,2 millions de dollars pour les crédits pour études et de 42,9 millions de dollars pour les crédits pour les frais de scolarité admissibles.

Tableau 9.1 : Estimé de la différence dans les crédits d'impôts fédéraux reçus par les résidents du Québec, selon les scénarios, par rapport aux crédits d'impôts reçus dans le cas de *statu quo*. - En milliers de dollars-

	S1 ¹⁰¹	S2	S4-2	S4-3	S4-4	S6	S7
Crédits pour études	3 627	48	(34)	(72)	(48)	(953)	(5 095)
Crédit frais de scolarité	(42 900)	(562)	401	799	561	11 437	58 981
Total	(39 273)	(513)	366	728	513	10 484	53 886

On constate ainsi que pour tous les scénarios de hausse des droits de scolarité, le solde estimé des crédits reçus est positif. En effet, même si la perte nette d'effectifs aboutit à une baisse des crédits pour études reçus, les crédits pour frais de scolarité sont fortement en hausse et compensent cette perte.

Dans un deuxième temps, nous allons vérifier l'effet des scénarios de variations des droits de scolarité sur les finances des étudiants.

9.2 Répercussions sur les finances des étudiants et de leurs parents

Afin de vérifier les répercussions des différents scénarios sur les finances des étudiants et de leurs parents, nous avons travaillé à partir des données de l'Enquête sur les conditions de vie des étudiants¹⁰².

L'enquête permet de déterminer le revenu global des étudiants pour 2001-2002, provenant de différentes sources (principalement, l'emploi salarial pendant l'année ou pendant l'été, mais également les bourses d'excellence par exemple), ainsi que la contribution financière des parents dans les dépenses de leurs enfants étudiants¹⁰³. Nous nous sommes intéressés ici aux étudiants à l'université et nous les avons considérés selon différentes catégories, selon qu'ils recevaient ou non de l'aide du programme d'aide financière aux études (AFE) du gouvernement québécois, sous forme de prêts uniquement, ou de prêts et bourses, et selon qu'ils recevaient ou non une contribution financière de la part de leurs parents. Nous avons calculé le revenu moyen des étudiants provenant de l'AFE, de la contribution des parents et des autres différentes sources pour 2001-2002, puis ajusté ces différents montants pour en faire une estimation pour 2007.

101 Ainsi, pour le scénario 1, les crédits pour études reçus par les contribuables québécois augmenteraient de 3,6 millions de dollars, alors qu'ils perdraient pratiquement 43 millions de dollars de crédits pour frais de scolarité. On assisterait donc à une diminution des crédits d'impôts relatifs à l'inscription à l'université de l'ordre de 40 millions de dollars. Les calculs effectués ici supposent cependant que les contribuables continuent de demander leurs crédits d'impôts dans une même proportion que ce qui est fait pour le scénario de *statu quo*.

102 Ministère de l'Éducation (2003) : Enquête sur les conditions de vie des étudiants de la formation professionnelle au secondaire, du collégial et de l'université, 2002. Aide financière aux études. Gouvernement du Québec.

103 Il s'agit bien ici de la contribution *financière réelle* des parents et non pas celle estimée par l'AFE. Cependant, cette contribution ne tient pas compte de l'aide *matérielle* des parents (par exemple, les repas pris chez les parents), ce qui sous-estime la contribution *totale* réelle.

Nous avons pour cela supposé que tous les revenus des étudiants (sauf ceux de l'AFE) étaient indexés de 2001 à 2007 selon la valeur de l'inflation. Pour l'AFE, l'évolution de l'aide moyenne n'a pas suivi l'inflation à proprement parler, mais des modifications au régime ont eu lieu (par exemple, le prêt maximum n'est plus déterminé comme un montant fixe annuel, mais calculé en fonction du nombre de mois d'études) et la composition des bénéficiaires s'est modifiée (plus d'étudiants considérés sans contribution des parents, plus d'étudiants aux études trois sessions par an). L'aide financière moyenne a donc elle aussi été ajustée pour 2007, mais c'est le montant moyen réel perçu par les bénéficiaires universitaires en 2006-2007, que nous avons pris en référence¹⁰⁴.

Le tableau 9.2 résume ainsi les revenus moyens des étudiants universitaires, tel qu'ils sont déterminés à partir de l'Enquête sur les conditions de vie des étudiants, pour 2007, en prenant en compte l'inflation et l'évolution moyenne de l'AFE. Le revenu moyen avant le paiement des droits de scolarité y est présenté, mais également celui après paiement des droits de scolarité, ajusté des transferts fiscaux. En effet, les transferts fiscaux n'apparaissent pas dans l'Enquête sur les conditions de vie; c'est pourquoi nous ne les avons pas inclus dans les « Autres revenus ». En revanche, comme les transferts fiscaux agissent comme une réduction de la dépense, nous en avons tenu compte dans le calcul du revenu après paiement de droits de scolarité. Ainsi, pour un paiement de droits de 1 668,30 \$, les transferts fiscaux réduisent la dépense réelle à 1 080 \$¹⁰⁵.

Pour chacun des scénarios, nous avons regardé l'effet que l'évolution des droits de scolarité pourrait avoir sur les finances des étudiants (et indirectement sur les finances des parents, à cause de leur contribution).

Ainsi, pour tous les bénéficiaires d'une bourse de l'AFE, une hausse des droits serait exactement compensée, selon les critères actuels de l'AFE, par une hausse de la bourse. Pour eux, l'impact brut de la variation des droits sur leurs finances serait donc nul. En ce sens, nous pouvons dire que les scénarios répondent à un souci de justice redistributive, puisque les étudiants bénéficiant des bourses de l'AFE, donc *a priori*, les étudiants les moins favorisés, ne seraient pas affectés par une hausse des droits. Cela est d'autant plus vrai que l'on considère ici les avantages fiscaux. En effet, si les droits de scolarité sont de 1 668 \$, un bénéficiaire de l'AFE admissible recevra un montant de bourse équivalent à ses dépenses admises, dont 1 668 \$ pour les droits de scolarité. Or, si nous considérons le paiement net des droits (incluant le retour pour crédits d'impôts), la dépense sera de 1 080 \$. Selon les scénarios considérés, le revenu calculé après le paiement des droits de scolarité et la prise en compte des crédits d'impôts, indique que les bénéficiaires de bourses de l'AFE ne seront pas affectés négativement par une hausse des droits, *au*

104 Nous supposons donc ici aucun changement dans le régime de l'AFE pour 2007-2008.

105 Comme nous l'avons déjà mentionné, nous ne prenons pas en compte ici les problèmes de liquidité qui pourraient survenir. Nous supposons également que si l'étudiant ne peut pas recevoir ses crédits d'impôts, il les transfère au parent qui contribue à sa scolarité. On notera, comme Neill (2007), que « la majorité des crédits (sont) réclamés par les étudiants ou leurs parents au cours de l'année d'imposition qu'ils concernent, afin d'entraîner un remboursement au cours des 16 mois suivants. » (p15). Pour les étudiants ne pouvant en aucun cas bénéficier par eux-mêmes ou par le biais de leurs parents aux crédits fiscaux (autrement que par un report dans le temps), c'est donc le revenu après paiement des droits de scolarité, mais avant crédits d'impôts, qu'il conviendra de prendre en considération.

contraire (cf. le tableau 9.3)¹⁰⁶. Ceci est d'autant plus notable, que les bénéficiaires de bourses de l'AFE représentent 8 % des étudiants universitaires pour ceux avec contribution parentale et 18 % pour ceux sans contribution parentale, d'après la base de données initiale de l'Enquête sur les conditions de vie des étudiants. Ces chiffres représentent le même ordre de grandeur que le total des bénéficiaires de bourses, tels qu'ils sont calculés par l'AFE, pour 2007.

Tableau 9.2. Estimé des revenus annuels moyens pour les étudiants universitaires pour 2007, avant et après la prise en compte des crédits fiscaux et le paiement des droits de scolarité. En dollars. (Les arrondis peuvent aboutir à ce que le total n'égalé pas exactement la somme de chaque poste).

	AVEC CONTRIBUTION PARENTALE En \$			SANS CONTRIBUTION PARENTALE En \$			Moyenne pondérée En \$
	Prêts seulement	Prêts et bourses	Sans AFE	Prêts seulement	Prêts et bourses	Sans AFE	
Proportion des étudiants	7 %	8 %	35 %	9 %	18 %	23 %	
Prêt	2 887	3 027		2 887	3 027		
Bourse		4 423			4 423		
Contribution parentale	3 966	3 999	5 069				
Autres revenus	8 171	6 791	9 131	12 353	7 370	16 647	
Rev. avant DC	15 024	18 240	14 200	15 240	14 820	16 647	
Rev. après DS	13 355	16 572	12 532	13 572	13 152	14 979	13 680
Rev. après DC	13 943	17 160	13 120	14 160	13 740	15 567	14 269

Rev. avant DC: revenu total de l'étudiant (y compris le cas échéant, les prêts et bourses et la contribution parentale), avant le paiement des droits de scolarité et les crédits fiscaux.

Rev. après DS: revenu avant DC auquel on a soustrait le montant des droits de scolarité à payer, avant crédits fiscaux.

Rev. après DC: revenu avant DC auquel on a soustrait le montant des droits de scolarité à payer, ajusté des crédits fiscaux comme s'ils étaient reçus la même année.

Les droits de scolarité considérés ici sont ceux payés actuellement par les étudiants québécois à temps plein, soit 1 668,30 \$.

D'autre part, il est plus difficile de conclure immédiatement pour les bénéficiaires de prêt uniquement de l'AFE. En effet, si actuellement 17 000 étudiants ne reçoivent qu'un prêt de l'AFE (sur 66 000 bénéficiaires universitaires en 2006-2007), l'AFE estime que la moitié de ces étudiants verraient leur aide augmenter, de l'ordre de 60 %. Ceci tient surtout au fait qu'environ 8 000 étudiants universitaires reçoivent un prêt d'un montant de 2 400 \$ en 2006-2007, montant qui peut cependant être reçu, même si les contributions

106 Nous rappelons que ceci suppose que ces étudiants, qui, pour la plupart ne paieront pas directement d'impôts sur le revenu, à cause de revenus personnels trop faibles, pourront bénéficier des transferts de crédits aux parents ou conjoints.

parentale et étudiante sont élevées¹⁰⁷. Pour ces étudiants, une hausse modérée des droits n'entraînerait sans doute pas de hausse des prêts. En revanche, pour une augmentation substantielle des droits, on peut supposer que la hausse moyenne des prêts serait plus élevée. Pour toute variation de droits supérieure à 1 000 \$, nous avons donc supposé une variation des prêts moyens de l'ordre de 50 % (scénario d'abolition des droits et scénario 7). Pour une variation des droits inférieure à 1 000 \$, la variation moyenne du prêt est estimée à 30 %. Pour les bénéficiaires de prêts avec contribution des parents, nous supposons que la portion de la variation de droits non couverte par la variation des prêts sera compensée par la contribution parentale¹⁰⁸.

De la même manière, nous supposons que tout étudiant ne bénéficiant pas de l'AFE mais étant soutenu financièrement par ses parents, verra la contribution parentale varier de façon à compenser exactement la variation des droits¹⁰⁹. Ceci est sans doute une hypothèse forte, mais il nous a été impossible de quantifier exactement le nombre de non-bénéficiaires qui deviendraient bénéficiaires en cas de hausse des droits de scolarité. L'AFE estime globalement que si 100 bénéficiaires voient leurs bourses augmenter à la suite de la hausse des droits de scolarité, 100 non-bénéficiaires pourraient devenir bénéficiaires à la suite de cette même hausse. En prenant ici l'hypothèse que la variation de la contribution parentale compenserait la variation des droits, nous supposons implicitement, que pour une partie des étudiants concernés, cette variation ne serait pas nécessaire, puisqu'ils deviendraient bénéficiaires de l'AFE. En définitive, notre hypothèse est que tout étudiant avec contribution parentale, qu'il soit bénéficiaire ou non de l'AFE, gardera un revenu après paiement des droits de scolarité constant, quelle que soit la variation des droits. Les finances des parents devront en revanche s'ajuster, si leur enfant étudiant n'est pas ou ne devient pas complètement couvert par le régime de l'AFE.

Pour les étudiants sans contribution parentale, non-bénéficiaires de bourses de l'AFE, le revenu total va diminuer d'une fraction du montant des droits (pour les bénéficiaires de prêts) ou du montant total des droits (pour les non-bénéficiaires), sauf à augmenter leur nombre d'heures de travail. Cependant, dans ce cas encore, une partie des non-bénéficiaires devrait devenir bénéficiaire et ne pas ressentir (ou ne pas ressentir pleinement) la hausse des droits. Un peu moins de 25 % des étudiants¹¹⁰ seraient donc pleinement affectés par la hausse des droits de scolarité (étudiants sans contribution parentale et sans AFE) et un peu moins de 10 % seraient affectés partiellement (étudiants recevant un prêt, sans contribution parentale).

Le tableau 9.3 résume, pour chaque scénario, le revenu total des étudiants, avant et après paiement des droits de scolarité, en prenant également en compte les transferts fiscaux.

107 L'AFE leur octroie une aide selon le calcul « de la première tranche », le montant global de l'aide se faisant selon trois calculs successifs.

108 Nous rappelons ici que la contribution parentale est estimée en fonction de l'Enquête sur les conditions de vie des étudiants et n'est pas calculée en fonction des paramètres de l'AFE. Il s'agit donc d'une contribution moyenne « réelle » et non pas celle que l'AFE estime pouvoir revenir aux étudiants selon le revenu de leurs parents.

109 Nous supposons ici que les contributions parentales varient du montant exact des droits payés, et non pas des montants après crédits fiscaux, puisque la contribution parentale a pour but le paiement immédiat des droits (alors que les avantages de crédits fiscaux ne se feront sentir que 15 mois environ après le paiement des droits, pour les étudiants ou leurs parents payant des impôts)

110 Pourcentage issu de l'Enquête sur les conditions de vie de 2002.

Tableau 9.3 : Estimé des revenus annuels moyens des étudiants universitaires pour 2007, avant et après la prise en compte des crédits fiscaux et paiement des droits de scolarité, selon les différents scénarios. En dollars.

		AVEC CONTRIBUTION PARENTALE En \$			SANS CONTRIBUTION PARENTALE En \$			Moyenne pondérée En \$
		Prêts seulement	Prêts et bourses	Sans AFE	Prêts seulement	Prêts et bourses	Sans AFE	
scénario 1	Rev. avant DC	13 355	16 572	12 532	14 406	13 152	16 647	
	Rev. après DS	13 355	16 572	12 532	14 406	13 152	16 647	14 139
	Rev. après DC	13 355	16 572	12 532	14 406	13 152	16 647	14 139
scénario 2	Rev. avant DC	15 024	18 240	14 200	15 240	14 820	16 647	
	Rev. après DS	13 355	16 572	12 532	13 572	13 152	14 979	13 680
	Rev. après DC	13 943	17 160	13 120	14 160	13 740	15 567	14 269
scénario 4.1	Rev. avant DC	15 047	18 264	14 223	15 247	14 844	16 647	
	Rev. après DS	13 355	16 572	12 532	13 556	13 152	14 955	13 674
	Rev. après DC	13 952	17 168	13 128	14 152	13 748	15 552	14 270
scénario 4.2	Rev. avant DC	15 064	18 281	14 240	15 252	14 860	16 647	
	Rev. après DS	13 355	16 572	12 532	13 544	13 152	14 939	13 669
	Rev. après DC	13 958	17 174	13 134	14 146	13 754	15 541	14 271
scénario 4.3	Rev. avant DC	15 080	18 297	14 257	15 257	14 877	16 647	
	Rev. après DS	13 355	16 572	12 532	13 532	13 152	14 922	13 664
	Rev. après DC	13 963	17 180	13 140	14 140	13 760	15 530	14 272
scénario 4.4	Rev. avant DC	15 070	18 287	14 247	15 254	14 867	16 647	
	Rev. après DS	13 355	16 572	12 532	13 539	13 152	14 932	13 667
	Rev. après DC	13 960	17 177	13 136	14 144	13 757	15 537	14 272
scénario 6	Rev. avant DC	15 878	19 095	15 055	15 497	15 675	16 647	
	Rev. après DS	13 355	16 572	12 532	12 974	13 152	14 124	13 430
	Rev. après DC	14 245	17 462	13 421	13 863	14 041	15 013	14 320
scénario 7	Rev. avant DC	18 401	21 618	17 578	16 929	18 198	16 647	
	Rev. après DS	13 355	16 572	12 532	11 883	13 152	11 601	12 752
	Rev. après DC	15 134	18 351	14 310	13 662	14 931	13 380	14 529

Rev. avant DC: revenu total de l'étudiant (y compris le cas échéant les prêts et bourses et la contribution parentale), avant le paiement des droits de scolarité et les crédits fiscaux.

Rev. après DS: revenu avant DC auquel on a soustrait le montant des droits de scolarité à payer, avant crédits fiscaux.

Rev. après DC: revenu avant DC auquel on a soustrait le montant des droits de scolarité à payer, ajusté des crédits fiscaux comme s'ils étaient reçus la même année.

Comme on peut donc le constater, si on considère les revenus après paiements des droits de scolarité et crédits fiscaux, les seuls bénéficiaires d'une abolition des droits de scolarité seraient les étudiants sans contribution des parents, non bénéficiaires de l'AFE ou

bénéficiaires de prêts seulement, soit un peu plus de 30 % des étudiants universitaires¹¹¹. Les étudiants bénéficiaires de bourses de l'AFE (25 % des étudiants *a priori* les plus modestes) ne le seraient pas. En revanche, en cas de hausse des droits, 65 % environ des étudiants verraient leur situation rester globalement stable (si on prend comme hypothèse que le revenu après paiement des droits ne tient pas compte de l'ajustement pour les transferts fiscaux) ou s'améliorer (en prenant en compte les crédits fiscaux) (comme illustré au tableau 9.3).

L'évolution des droits de scolarité des différents scénarios va également avoir un impact sur les finances des universités, que ce soit directement (variation des droits et variation des effectifs) ou indirectement (variation des transferts gouvernementaux pour certains scénarios).

9.3 Répercussions sur les revenus des universités

Le mandat auquel nous répondons prévoyait que nous analysons l'effet de la variation des droits de scolarité sur les finances des établissements. Comme nous n'avons envisagé dans cette recherche que les variations de droits universitaires, ce sont uniquement les revenus de fonctionnement des universités que nous avons étudiés. Dans le mandat, il est stipulé que l'analyse doit porter sur « l'écart entre les revenus des établissements québécois provenant des droits de scolarité à fréquentation constante et ceux qui en proviendraient, si le Québec appliquait les droits observés en moyenne ailleurs au Canada. » Nous appellerons ce scénario particulier le scénario 0 (S0). Les autres scénarios sont ceux spécifiés au chapitre précédent. Par ailleurs, le scénario 1 prévoit que les transferts gouvernementaux vers les universités augmentent du montant des droits universitaires atteint avant leur abolition, alors que les scénarios 6 et 7 prévoient « la réduction des transferts gouvernementaux aux établissements équivalant à 50 % de l'augmentation des revenus provenant des droits instaurés ». Les transferts gouvernementaux ne sont donc pas modifiés pour les scénarios 2, 4.2, 4.3 et 4.4; l'augmentation des droits de scolarité constitue des revenus additionnels pour les universités.

Le MELS nous a fourni les revenus de fonctionnement des universités jusque 2004-2005¹¹². En prenant en compte la variation annuelle moyenne de chacun des postes depuis 1995-1996, nous avons extrapolé ces revenus jusqu'en 2007-2008. Les données ainsi calculées servent de base aux différents scénarios. Nous avons supposé tous les revenus autres que les droits de scolarité, les droits d'admission et d'inscription, les cotisations étudiantes et les transferts du gouvernement québécois, constants pour tous les

111 Bien évidemment, les parents versant une contribution dont le montant est lié aux droits de scolarité voient également leurs conditions s'améliorer en cas d'abolition de ces droits. Cependant, l'impact en pourcentage sur le total des revenus est beaucoup plus faible dans leur cas que dans le cas des revenus des étudiants.

112 Voir le site du MELS pour les données jusque 2003/04 à l'adresse : www.mels.gouv.qc.ca/stat/stat_edu/donnees_05/StatistiquesEdu2005_chap5_sect5_4.pdf. Selon le MELS, 65 % des revenus des droits de scolarité proviennent des étudiants résidents et 85 % des autres revenus sont liés à la fréquentation de ces étudiants.

scénarios¹¹³. Les droits de scolarité et frais afférents vont être modifiés en fonction de la variation d'effectifs des étudiants québécois calculée dans le chapitre précédent. Le tableau 9.4 résume les revenus de fonctionnement des universités, pour les postes spécifiés, selon les différents scénarios.

Tableau 9.4 : Revenus de fonctionnement des universités tirés des transferts au MELS, des droits de scolarité et autres frais liés à la fréquentation des étudiants québécois, selon les différents scénarios. En millions de dollars 2007-2008¹¹⁴

(M\$)	S0	S1	S2	S4-1 ¹¹⁵	S4-2	S4-3	S4-4	S6	S7
<i>Hypothèse touchant les transferts</i>	Les universités conservent 100 % de l'augmentation des droits de scolarité	Les transferts compensent les revenus des droits abolis	Les transferts sont inchangés	Les transferts sont inchangés et les universités conservent 100 % de l'augmentation des droits de scolarité				Les transferts sont réduits d'un montant équivalent à 50 % de l'augmentation des revenus provenant des droits de scolarité	
Transferts du MELS	2 115	2 399	2 115	2 115	2 115	2 115	2 115	2 047	1 869
Droits de scolarité	857	0	284	287	290	293	291	418	775
Droits adm., insc.	59	62	59	59	59	59	59	58	53
Cotisation étud.	41	43	41	41	41	41	41	40	37
TOTAL	3 072	2 505	2 500	2 502	2 506	2 508	2 507	2 563	2 734

Le scénario 0 prévoit une augmentation des revenus de l'ordre de 550 millions de dollars (par rapport au scénario 4.1). Cependant, comme les revenus y sont estimés à fréquentation constante, il est préférable de considérer le scénario 7, qui prévoit la même hausse de droits de scolarité, mais en comptabilisant la baisse des effectifs qui en résulte. Dans ce cas, on remarque une hausse des revenus moindre que pour le scénario 0, de l'ordre de 230 millions de dollars, la hausse des droits de scolarité compensant la baisse des effectifs, d'autant plus que les transferts gouvernementaux ne sont pas diminués de la totalité de la hausse des droits (mais de la moitié). Pour les autres scénarios, on peut constater que les revenus des universités restent assez stables par rapport au scénario 4.1 de maintien des droits de scolarité inchangés en dollars constants, mis à part le scénario 6,

113 Les revenus suivants sont donc considérés comme inchangés, quel que soit le scénario : revenus provenant du gouvernement du Canada ou d'autres gouvernements, dons et subventions non gouvernementales, revenus provenant d'autres universités, ceux provenant de placement ou de fondations, ventes externes et ventes aux étudiants, recouvrements de coûts indirects et récupérations de salaires ou de prêts de service. Ces postes ne sont donc pas spécifiés dans le tableau 9.4.

114 En arrondissant au million près, les différences entre les scénarios où la variation des droits est limitée, sont cachées.

115 Pour le scénario 4.1, ce sont les effectifs prévus actuellement (effectifs de *statu quo*) qui sont utilisés dans les calculs.

qui permet une hausse des revenus de fonctionnement des universités de l'ordre de 60 millions de dollars.

La variation des droits de scolarité va avoir comme impact, nous l'avons vu, des changements dans les revenus des universités, notamment par les revenus de transfert que leur verse le gouvernement québécois, mais aussi dans les montants d'aide financière aux études. Ces éléments, ainsi que les transferts fiscaux, vont avoir un impact sur les finances publiques. Nous avons également estimé cet impact.

9.4 Répercussions sur les finances publiques du Québec

Notre point de départ a été le Budget de dépenses 2006-2007¹¹⁶, avec, dans le Portefeuille Éducation, loisir et sport, les programmes particuliers de l'Aide financière aux études (Programme 3) et de l'Enseignement supérieur (Programme 5). Dans le Programme 3, nous avons supposé que les éléments « Autres bourses » et « Administration de l'aide financière aux études » n'étaient pas affectés par la variation des droits. Dans le Programme 5, seul l'élément « Universités » a été modifié. Nous avons utilisé les mêmes critères que ceux qui existent actuellement pour calculer les « Bourses consécutives aux prêts » et les « Intérêts et remboursements aux banques ». Ainsi, pour les bourses, un peu plus de 25 % de la clientèle à plein temps des universités reçoit actuellement une bourse. La variation totale de bourse payée par le gouvernement dépendra donc de la variation de clientèle calculée et de la variation des droits associés à chaque scénario. Pour les "Intérêts et remboursements aux banques", nous avons repris les hypothèses du chapitre 8 concernant le pourcentage des étudiants à temps plein et celui des étudiants à temps partiel qui reçoivent des prêts¹¹⁷, et celles du paragraphe 9.2 sur les variations du montant de prêts possibles. Nous avons supposé que le gouvernement payait 6 % d'intérêt aux banques sur les nouveaux emprunts reçus par les étudiants, pendant leurs études. Nous n'avons cependant pas considéré la possibilité que plus d'étudiants risquent de connaître des difficultés de remboursement si l'endettement de certains étudiants augmente. Pour ceux-là, le gouvernement pourrait devoir pallier la défaillance de remboursement vis-à-vis des banques. Cependant, c'est un élément qui ne devrait pas intervenir immédiatement à la mise en place d'une politique de hausse des droits de scolarité, mais pourrait intervenir quelques années plus tard. Néanmoins, il est très difficile de le quantifier *a priori*. En ce qui concerne le Programme 5, « Enseignement supérieur », nous avons repris les hypothèses de variation de transferts du gouvernement vers les universités décrites au paragraphe 9.3, ce qui suppose une variation dans ce programme pour les scénarios 1, 6 et 7 uniquement¹¹⁸. Enfin, les variations de crédits d'impôts pour droits de scolarité sont calculées en fonction des paramètres indiqués au chapitre précédent, en considérant que 20 % des droits de scolarité payés donnent droit à un crédit d'impôts. Le changement dans ce crédit a été calculé en fonction de la variation des droits de scolarité et de la clientèle, pour chaque scénario.

116 Conseil du trésor. Budget de dépenses 2006-2007. Volume II. Crédits des ministères et organismes. Pour l'année financière se terminant le 31 mars 2007. Québec.

117 Nous n'avons considéré ici que les étudiants recevant des prêts uniquement. Pour les étudiants recevant des prêts et bourses, ce sont les bourses qui vont varier en cas de variation des droits de scolarité.

118 Le scénario 0 n'est pas repris ici.

Le tableau 9.5 résume les variations dans les finances publiques québécoises que devrait impliquer chacun des scénarios. Un chiffre négatif suppose que la dépense diminue pour le gouvernement (il s'agit donc en fait d'une dépense qui ne serait pas effectuée), alors qu'un chiffre positif indique une augmentation dans les dépenses.

Tableau 9.5 : Variations* des dépenses publiques québécoises, à la suite des différents scénarios. En milliers de dollars. Pour 2007-2008.

(000\$)	S1	S2	S4-2	S4-3	S4-4	S6	S7
<i>Hypothèse touchant le transferts</i>	Les transferts compensent les revenus des droits abolis	Les transferts sont inchangés	Les transferts sont inchangés et les universités conservent 100 % de l'augmentation des droits de scolarité			Les transferts sont réduits d'un montant équivalent à 50 % de l'augmentation des revenus provenant des droits de scolarité	
Aide fin. aux études	(68 809)	(902)	643	1 286	901	31 277	118 217
Transferts du gouv. Québec	283 420	-	-	-	-	(67 201)	(245 678)
Crédits d'impôts Québec	(61 785)	(810)	578	1 155	809	28 084	105 061
Total variation budget	152 825	(1 712)	1 221	2 441	1 709	(7 840)	(22 400)

* Un chiffre positif indique une hausse des dépenses, alors qu'un chiffre négatif indique une diminution des dépenses.

Nous pouvons ainsi constater que, pour le scénario 1, même si le montant des bourses, intérêts et crédits d'impôts distribués diminue, l'impact du scénario sur les dépenses publiques est positif (les dépenses augmenteraient de l'ordre de 153 millions de dollars), à cause des paiements de transfert versés aux universités par le gouvernement québécois. D'un autre côté, le scénario 7 permet de dégager des surplus (une baisse des dépenses de l'ordre de 22 millions de dollars), en considérant que le gouvernement ne change pas les critères actuels de l'AFE.

CONCLUSION

Le but de notre recherche était double :

- tout d'abord, comparer différents pays de l'OCDE, quant aux droits de scolarité, l'aide financière aux études et l'accessibilité aux études, mais également documenter l'effet de la hausse des droits de scolarité en Ontario et en Colombie-Britannique sur la fréquentation universitaire;
- en second lieu, analyser les répercussions de différents scénarios de variation des droits de scolarité au Québec, sur l'accessibilité aux études et sur les finances des étudiants, des établissements et du gouvernement québécois. Cependant, à cause d'un manque de données, cette partie n'a pas pu être effectuée pour l'ensemble des scénarios proposés et nous avons dû nous contenter d'étudier les impacts sur les universités et les étudiants universitaires.

Cette étude nous a montré qu'en prenant en compte l'aide financière aux études, selon ses paramètres actuels, et les outils fiscaux, une hausse des droits de scolarité au Québec pour parvenir à la moyenne observée dans le reste du Canada aurait des effets sur l'accessibilité, c'est-à-dire une baisse de la fréquentation, du même ordre que lors de la hausse des droits qu'a connue le Québec au début des années 90. En revanche, si on considère les revenus des étudiants, on peut s'apercevoir que l'effet sur l'accessibilité ne devrait pas toucher les bénéficiaires actuels des bourses de l'aide financière aux études, qui verraient leurs bourses augmenter du même montant que la hausse des droits. De même, un tel scénario verrait des diminutions de dépenses pour le gouvernement du Québec, ce qui laisserait une marge de manœuvre pour une bonification possible des programmes d'aide financière aux études. À l'autre extrême, le scénario d'abolition des droits verrait, quant à lui, la fréquentation universitaire s'accroître, mais les universités verraient un poste important de revenus disparaître, ce que devrait pallier le gouvernement du Québec. Les scénarios intermédiaires entraînent une variation moindre des éléments clés de l'analyse, soit la fréquentation et les aspects financiers.

Tout choix a sa part de coûts et de bénéfices, qui ne sont pas nécessairement monétaires. Avant tout choix, il convient donc de vérifier, de façon neutre et non partisane, quelle option apporte le plus de bénéfices et le moindre coût à la société, dans son ensemble.

Bibliographie

Association canadienne du personnel administratif universitaire (2006) : *Information financière des universités et des collèges.*

Australian Government (2007) : Department of Education, Science and Training. *Higher Report 2005.*

http://www.dest.gov.au/sectors/higher_education/publications_resources/profiles/highered/annual_report_2005.htm

Australian Government. Department of Education, Science and Training. Going to Uni. <http://www.goingtouni.gov.au/main/feesloansandscholarships/undergraduate/loans/hecsheelp.htm>

Baril R. , B. Robidoux et C. Lemelin (1987) : La demande d'éducation des jeunes québécois. *L'Actualité Économique*, vol. 63, n° 1, p. 5-24.

Boothby, D. (2000) : *Les débouchés de la formation professionnelle au Canada, Diplômés des programmes de formation professionnelle de 1990 dans l'Enquête nationale auprès des diplômés de 1992 et de l'Enquête de suivi de 1995.* Développement des ressources humaines Canada.

Boudarbat B. et C. Montmarquette (2006) : *Choix des domaines d'études dans les universités canadiennes.* Document de travail 2006 C-05. Ressources humaines et Développement social Canada - Industrie Canada - Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. Initiative de recherche sur les compétences.

Bussière P., Cartwright F. et K. Tamara (2004) : *À la hauteur: Résultats canadiens de l'étude PISA de l'OCDE. La Performance des jeunes du Canada en mathématiques, en lecture, en sciences et en résolution de problèmes. Premiers résultats de 2003 pour les Canadiens de 15 ans.* Statistique Canada.

Capel Information (2006) : *Tuition fees.*
www.capel.ac.uk/Courses/Useful/Tuition_fees.htm

Chapman B. et C. Ryan (2003) : *The access implications of income contingent charges for higher education: Lessons from Australia.* Centre for Economic Policy Research. Australian national university. Discussion paper No.463. April 2003

Cirius Denmark Information about education and training in Denmark.
<http://www.ciriusonline.dk/Default.aspx?ID=3771>

Coelli M. (2004) : *Tuition Increases and Inequality in Post-Secondary Education Attendance.* University of British Columbia.

Commission européenne (1999) : *Questions clés de l'éducation, volume I, l'aide financière aux étudiants de l'enseignement supérieur en Europe*, Eurydice.

Compas Inc (2005) : *Études postsecondaires: Facteurs culturels, scolaires et économiques*. Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. 2005.

Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (2006) : *Le système universitaire québécois : données et indicateurs*.

Corak M., Garth L. et J. Zhao (2003) : *Revenu familial et participation aux études postsecondaires*. Direction des études analytiques, Documents de recherche. Statistique Canada.

Council on Post-Secondary Education of Manitoba (2006) : *Statistical compendium*, Fall 2006.

Demers M. (2005) : « La rentabilité du baccalauréat », *Bulletin statistique de l'éducation*, n° 32, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Department for Education and Skills. England. Higher Education Student Support.
<http://www.dfes.gov.uk/studentssupport/>

DirectGov. England. Tuition fees and living costs
http://www.direct.gov.uk/en/EducationAndLearning/UniversityAndHigherEducation/StudentFinance/FinanceForNewStudents/DG_10034860

Duffin J. (2001) : *What goes around, comes around: a history of medical tuition*. Commentary – Occasional essay. Canadian Medical Association or its licensors.

Dumaresq C. (2005) : *Accessibility and Affordability of British Columbia's Universities. 2004-05*. Planning and Institutional Research. The University of British Columbia.

Finnie R., Lascelles É. et A. Sweetman (2005) : *Qui poursuit des études supérieures? L'incidence directe et indirecte des antécédents familiaux sur l'accès aux études postsecondaires*. Statistique Canada.

Frenette M. (2002) : *Trop loin pour continuer? Distance par rapport à l'établissement et inscription à l'université*, Statistique Canada, document de recherche numéro 191.

Frenette M. (2005) : *L'incidence des frais de scolarité sur l'accès à l'université: résultats de la vaste déréglementation des frais de scolarité des programmes professionnels*. Statistique Canada.

Frenette M. (2007) : *Pourquoi les jeunes provenant de familles à plus faible revenu sont-ils moins susceptibles de fréquenter l'université. Analyse fondée sur les aptitudes aux études, l'influence des parents et les contraintes financières*. Statistique Canada.

Heller D.E. (1997) : *Student Price Response in Higher Education: An Update to Leslie and Brinkman.* Journal of Higher Education, Vol.68. No.6.

Heller D.E. (1998a) : *Access to Public Higher Education, 1973 to 1994.* A paper presented to the American Educational and Research Association. Annual Meeting – San Diego.

Heller D.E. (1998b) : *A Comparison of the Tuition Price and Financial Aid Responsiveness of First-time Enrollees and Continuing Students.* A paper presented to the Association for the Study in Higher Education. Annual Meeting – Miami.

Houle R. et L. Ouellet (1982) : The Influence of Socio-Economic Factors on Private Demand for University Education. *The Canadian Journal of Economics*, Vol. 15, No. 4, pp. 693-705.

Institut économique de Montréal (2004) : *La hausse des droits de scolarité réduirait-elle l'accessibilité aux études universitaires ?*

Jackson N.O. (2002) : The Higher Education Contribution Scheme: A HECS on 'The Family?' in G. Carmichael with D. Dharmalingham (eds.), *The New Zealand and Australian Populations at the Millennium*, Special Issue of the *Journal of Population Research*, Australian and New Zealand Population Associations, Canberra and Wellington, pp. 105-120.

Junor S. et A. Usher (2004) : *Le prix du savoir 2004: l'accès à l'éducation et la situation financière des étudiants au Canada.* Fondation des bourses du millénaire du Canada, Collection de recherche du millénaire.

King Alan J.C., Warren W.K et S. R. Miklas (2004) : *L'étude sur l'accessibilité aux facultés de droit de l'Ontario.* Groupe d'évaluation des programmes sociaux l'Universités Queen's.

Kwong J. C. et al. (2002) : *Effects of rising tuitions fees on medical school class composition and financial outlook.* Canadian Medical Association or its licensors.

Lacroix R. et M. Trahan (2007) : *Le Québec et les droits de scolarité universitaire,* Cirano.

Laliberté H. (1992) : *L'impact des droits de scolarité sur la fréquentation universitaire.* Mémoire de maîtrise, Montréal, Université du Québec à Montréal.

Lee M. et A. Long (2001) : *Behind the headlines 2001; A review of Public Policy in BC.* Canadian Center for Policy Alternatives – BC Office.

Leslie L. et P. Brinkman (1987) : *Student Price Response: The Student Demand Studies.* Journal of Higher Education, Vol.58. 1987. pp181-204.

McQuay P. (2002) : *A discussion paper on vocational technical education in the United States of America.*

Malcolmson J. et M. Lee (2004) : *Financing higher learning. Post-secondary education funding in BC.* Canadian Centre for Policy Alternatives (CCPA) BC Office.

Ministère Éducation nationale, Enseignement supérieur, Recherche. France. Aides financières. <http://www.education.gouv.fr/cid2712/bourses.html>

Ministère Éducation nationale, Enseignement supérieur, Recherche. France. Droits de scolarité. <http://www.education.gouv.fr/cid58/droits-de-scolarite.html>

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2002). *Enquête sur les conditions de vie des étudiants de la formation professionnelle au secondaire, du collégial et de l'université.*

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. (2005) : Rapport sur l'accès à l'éducation: L'éducation, l'avenir du Québec.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2006) : *Le guide administratif du Québec dans le réseau universitaire.*

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2006 et 2007) : *Les indicateurs de l'éducation.*

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2007) : *Système d'information GDEU.*

Ministry of Science Technology and Innovation. Denmark.
<http://videnskabsministeriet.dk/site/frontpage>

Michael C. (1999) : *Rising Tuition Fees: Measuring the Impact Upon Upon Undergraduate Enrolment in Ontario, 1977/78-1996/97.* A presentation to the Canadian Institutional Research and Planning Association. October 24-26th, 1999. Quebec City, PQ.

National Center For Education Statistics. US Department of Education.
<http://nces.ed.gov/>

National Center For Education Statistics. US Department of Education Integrated Postsecondary Education Data System. <http://nces.ed.gov/ipeds/>

National Center for Education Statistics (2006): *Postsecondary institutions in the United States: Fall 2005 and degrees and others Awards conferred: 2004-05. First look.* U.S. Department of education Institute of Education Sciences NCES 2007-167. December 2006.

Neill C. (2007) : *Crédits d'impôt pour frais de scolarité et pour études au Canada.* Fondation des bourses du millénaire.

OCDE (2003) : *Au-delà du discours : politiques et pratiques de formation des adultes.*

OCDE (2005): *Regards sur l'éducation.* Les indicateurs de l'OCDE. Édition 2006.

OCDE (2006a) : *Analyse des politiques d'éducation. Regards sur l'enseignement supérieur.*

OCDE (2006b) : *Rapport de référence – Réunion des Ministres de l'éducation de l'OCDE. Enseignement supérieur: qualité, équité et efficience.* 27-28 juin 2006/Athènes.

OCDE (2006c): *Principaux indicateurs de la science et de la technologie.* Statistiques. Volume 2006/1.

Oderkirk J. et K. Skof (1997) : *Report on the Inclusion of Trade-Vocational Graduates in the National Graduates Survey Population,* Ottawa, Centre de la statistique de l'éducation, Statistique Canada, non publié.

Otero M. S. et A. McCoshan (2006) : *Survey of the Socio-Economic Background of ERASMUS Students.* DG EAC 01/05. Final Report. ECOTEC Research and Consulting Limited.

Pagé C. et al. (2004) : *Rapport du comité d'experts sur le financement de la formation continue : Cap sur l'apprentissage tout au long de la vie.* Gouvernement du Québec.

Peters V. (2004) : *Travail et formation : premiers résultats de l'Enquête sur l'éducation et la formation des adultes de 2003,* Statistiques Canada.

Queensland Government : *Cost and fees – TAFE Queensland.*
www.tafe.qld.gov.au/student_services/policies_guidelines/fees.html

Quirke L. et S. Davies (2002) “The New Entrepreneurship in Higher Education: The Impact of Tuition Increases at an Ontario University” *Canadian Journal of Higher Education.* 32(3).

Ratel J.-L. (2006) : *Qu'en est-il de l'indexation des droits de scolarité ?, CADEUL.*

Shaker E. et D. Doherty-Delorme (2004) : *Missing pieces V: An alternative guide to Canadian Post-secondary education*. Canadian Centre for Policy Alternatives (CCPA) August 2004. ISBN 0-88627-379-X

Stark A. (2007) : Which fields pay, which fields don't ? An examination of the returns to University Education in Canada by detailed field of study. Department of finance. Canada. Working Paper 2007-03.

Statistique Canada : *Le Quotidien*, 1^{er} septembre 2006; *Enquête sur la population active*; *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu*; *Système d'information amélioré sur les étudiants* et *Système d'information statistique sur la clientèle universitaire*.

Student finance Direct. England. Forms and guides.

http://www.studentsupportdirect.co.uk/portal/page?_pageid=1647,468385&_dad=portal&_schema=protocol

SU - Statens Uddannelsesstøtte. State Education Grant and Loan Scheme in Denmark (SU). <http://www.su.dk/index.html?/in-english/default.html>

Swinburne University of Technology, Melbourne, Australia.

<http://www.swinburne.edu.au/>

Times Higher Education Supplement (2006): *World University Rankings*,

<http://www.thes.co.uk>

Université Shanghai Jiao Tong (2006) : <http://ed.sjtu.edu.cn/ranking2006.htm>

Universities & Colleges Admissions Services. England. Cost of Study.

<http://www.ucas.ac.uk/studentfinance/costs/england.html>

University of Victoria (2006): *Study on Affordability and Accessibility*. Prepared by Institutional Planning and Analysis. Report to the Provost and Vice-President Academic. Results presented to Board of Governors. March 2006. <http://web.uvic.ca/vpac/> and <http://www.inst.uvic.ca>

Usher A. (2006) : *Beyond the Sticker Price: A Closer Look at Canadian University Tuition Fees*. Educational Policy Institute. Canadian Education Report Series.

Usher A. et K. Steele (2006) : *Beyond the 49th Parallel: The Affordability of University Education*. Educational Policy Institute.

Usher A. et A. Cervenán (2005) : *Global higher education rankings. Affordability and accessibility in comparative perspective*. Toronto, ON, Educational Policy Institute.